Politique

0016-1511-03

Elections au Conseil national 2015

Listes et candidatures

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Introduction

Les élections au Parlement peuvent être considérées comme une joute au cours de laquelle les partis se disputent les suffrages des électeurs, l'issue de cette compétition dépendant des trois facteurs que sont le cadre juridique général, les listes électorales des partis et les électeurs. Les publications de l'OFS sur les élections au Conseil national de 2015 tiennent compte de cette triade. La présente publication est consacrée aux deux premiers facteurs, alors que deux autres publications traiteront le troisième facteur, les résultats.

La présente publication présente tout d'abord les circonscriptions électorales et la répartition des sièges entre les cantons. Une deuxième partie analyse la préparation des élections, laquelle relève, pour l'essentiel, des partis, en particulier la constitution des listes, le choix des candidats et la conclusion des apparentements de listes.

Une deuxième publication est centrée sur les électeurs. Il y est question du taux de participation et des résultats sortis des urnes, c'est-à-dire des suffrages recueillis par les divers partis et du nombre de mandats qu'ils ont obtenus («L'évolution du paysage politique depuis 1971»).

Le traitement statistique et l'analyse des élections au Conseil national de 2015 s'achèveront au cours du premier semestre 2016 par la diffusion d'une troisième publication, qui examinera en détail la répartition des mandats et les personnes élues, comprendra plusieurs liens vers les statistiques du panachage des élections au Conseil national de 2015 et sera complétée par un supplément consacré aux élections au Conseil des Etats de 2015.

Sous «Informations complémentaires» figurent les abréviations des partis.

Tous les tableaux peuvent être téléchargés sur le portail statistique.

La répartition des sièges entre les cantons

Evolution du nombre de sièges depuis 1848

La disposition qui veut que les sièges au Conseil national soient répartis entre les cantons en proportion de leur population résidante figurait déjà dans la Constitution en 1848. Le rapport était d'un siège pour 20'000 habitants. Le Conseil national ne devait donc pas seulement représenter les électeurs, mais toutes les personnes vivant en Suisse.

Jusqu'aux élections au Conseil national de 2011 (comprises), le nombre des sièges a été recalculé sur la base du recensement fédéral de la population de l'OFS réalisé tous les dix ans. En raison de la croissance démographique, ce nombre est passé de 111 à 198 entre 1848 et 1922. Afin d'éviter que le Conseil national n'atteigne une trop grande taille, le chiffre de représentation a été relevé à deux reprises (à 22'000 en 1931; à 24'000 en 1950). En 1962, le peuple et les cantons ont adopté une réglementation toujours en vigueur aujourd'hui: le nombre de députés au Conseil national est fixé à 200 et les sièges sont répartis entre les cantons, selon le principe de la proportionnalité; chaque canton et demi-canton ont au moins droit à un siège.

Evolution du nombre de sièges au Conseil national depuis 1848

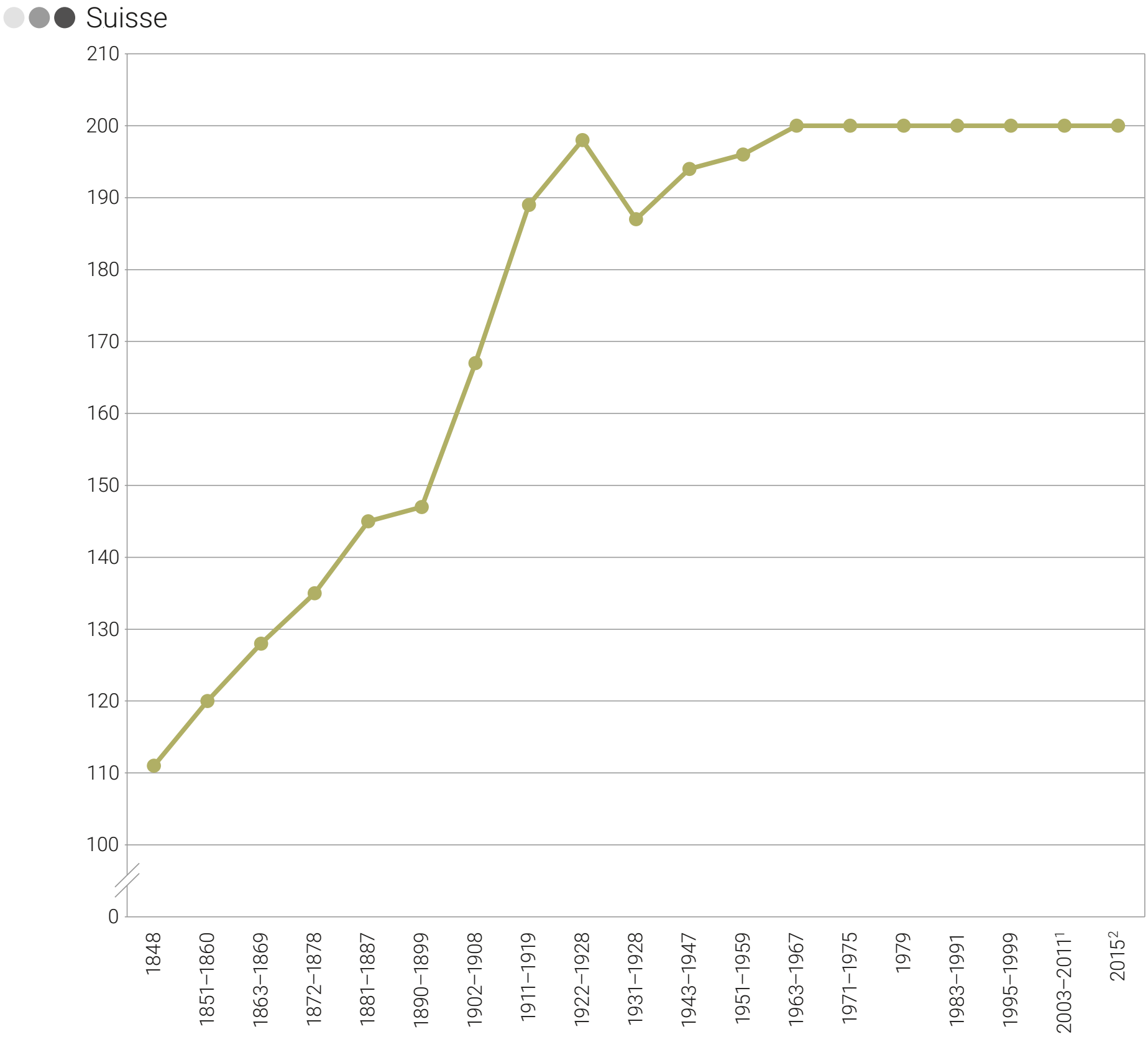

[1] Jusqu'en 2011, la base de calcul pour la répartition des sièges entre les cantons était l'ancien recensement de la population qui avait lieu tous les 10 ans.

[2] Depuis 2015, la répartition des sièges du Conseil national sur les cantons se base sur le nouveau recensement, qui est annuel. Données de base: population résidante permanente

© OFS, Neuchâtel 2015

Berne et Zurich disposent du plus grand nombre de sièges

Berne et Zurich sont les cantons qui disposent nettement de la députation la plus nombreuse; à cet égard, Zurich est passé devant Berne à partir des années 1960.

Vaud, Saint-Gall et Argovie font aussi partie des cantons importants quant au nombre de sièges au Conseil national. Depuis 1919, les cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald et d'Appenzell-Rhodes-Intérieures ne disposent que d'un siège au Conseil national. Il en va de même pour le canton de Glaris, depuis 1971, et pour celui d'Appenzell Rhodes-Extérieures, depuis 2003. Ces six cantons élisent leurs députés selon le système majoritaire.

A partir de 2015: nouvelle répartition des sièges entre les cantons à *chaque* élection au Conseil national

Pour la première fois depuis 1851, la répartition des sièges entre les cantons ne se base plus sur les résultats du traditionnel recensement fédéral de la population mais sur le nouveau recensement de la population de l'OFS introduit en 2010. Ce recensement recueille chaque année des données tirées de registres, à savoir des données administratives tirées des registres cantonaux et communaux des habitants ainsi que des registres fédéraux de personnes dans les domaines de l'état civil et des étrangers. Le nouveau recensement de la population permet désormais une nouvelle répartition des sièges entre les cantons lors de chaque élection au Conseil national. Le nombre ici déterminant de la «population résidante permanente» est établi à la fin de la première année

civile suivant les dernières élections de renouvellement intégral du Conseil national (par ex. fin 2012 pour les élections au Conseil national de 2015, fin 2016 pour celles de 2019).

La procédure de répartition entre les cantons des sièges au Conseil national

Pour la répartition des sièges au Conseil national entre les cantons, l'article 17 de la loi fédérale sur les droits politiques prévoit les trois étapes suivantes:

– La *répartition préliminaire* permet, conformément à la disposition qui veut que chaque canton ou demi-canton ait droit à un siège au moins au Conseil national, d'attribuer un siège à chacun des cantons dont la population résidante n'atteint pas 1/200 de la population résidante de la Suisse. Ces cantons ne sont plus considérés dans les étapes de répartition suivantes. Pour les élections au Conseil national de 2015, il en a été ainsi pour les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Uri, d'Obwald et de Glaris.

– La *répartition principale* se déroule en fonction d'un autre quotient, qui est obtenu en divisant le chiffre de la population des cantons encore en lice par le nombre de sièges non encore attribués. Chaque canton obtient le nombre de sièges correspondant à la partie entière de son quotient de répartition principale. 184 sièges sont répartis ainsi.

– La répartition finale sert à distribuer les 12 mandats non encore attribués entre les cantons restants dont le quotient de répartition principale présente la part décimale la plus élevée.

Répartition des sièges entre les cantons pour les élections au Conseil national de 2015

Divers changements ont eu lieu dans la répartition des sièges pour les élections au Conseil national de 2015: les cantons de Zurich, d'Argovie et du Valais, en raison d'une plus forte croissance de leur population par rapport aux autres cantons, ont chacun droit à un siège supplémentaire, alors que Berne, Soleure et Neuchâtel voient leur députation diminuer d'une unité.

Cantons surreprésentés et cantons sous-représentés au Conseil national

Le mode de répartition esquissé ci-dessus garantit aux cantons une députation à peu près représentative par rapport à leur population résidante. Mais comme l'effectif de la population d'un canton ne correspond jamais exactement à un multiple entier du quotient de répartition, certains cantons se trouvent surreprésentés, alors que d'autres sont sous-représentés. Sont surreprésentés les cantons qui ont dû leur unique siège à la répartition préliminaire et la plupart de ceux qui ont obtenu un siège supplémentaire au moment de la répartition finale.

Après la nouvelle répartition des sièges pour les élections au Conseil national de 2015, on trouvait ainsi parmi les cantons surreprésentés ceux ayant obtenu un siège lors de la répartition préliminaire (UR, OW, GL, AI) et ceux ayant gagné un siège supplémentaire lors de la répartition finale (BE, LU, SZ, ZG, BS, SH, GR, AG, JU).

Sur- et sous-représentation des cantons au Conseil national 2015

par cantons

Exemple de lecture

Le canton de Schaffhouse est surreprésenté car, pour une répartition proportionnelle parfaite, une population supérieure à 2'437 personnes aurait été nécessaire pour ses 2 sièges.

Avec son seul siège, le canton de Nidwald est légèrement sous-représenté. En effet, sa population dépasse de 1'388 personne le nombre nécessaire pour obtenir un siège. Ce nombre correspond à 1/200 de la population suisse résidente permanente, soit 40'196 personnes.

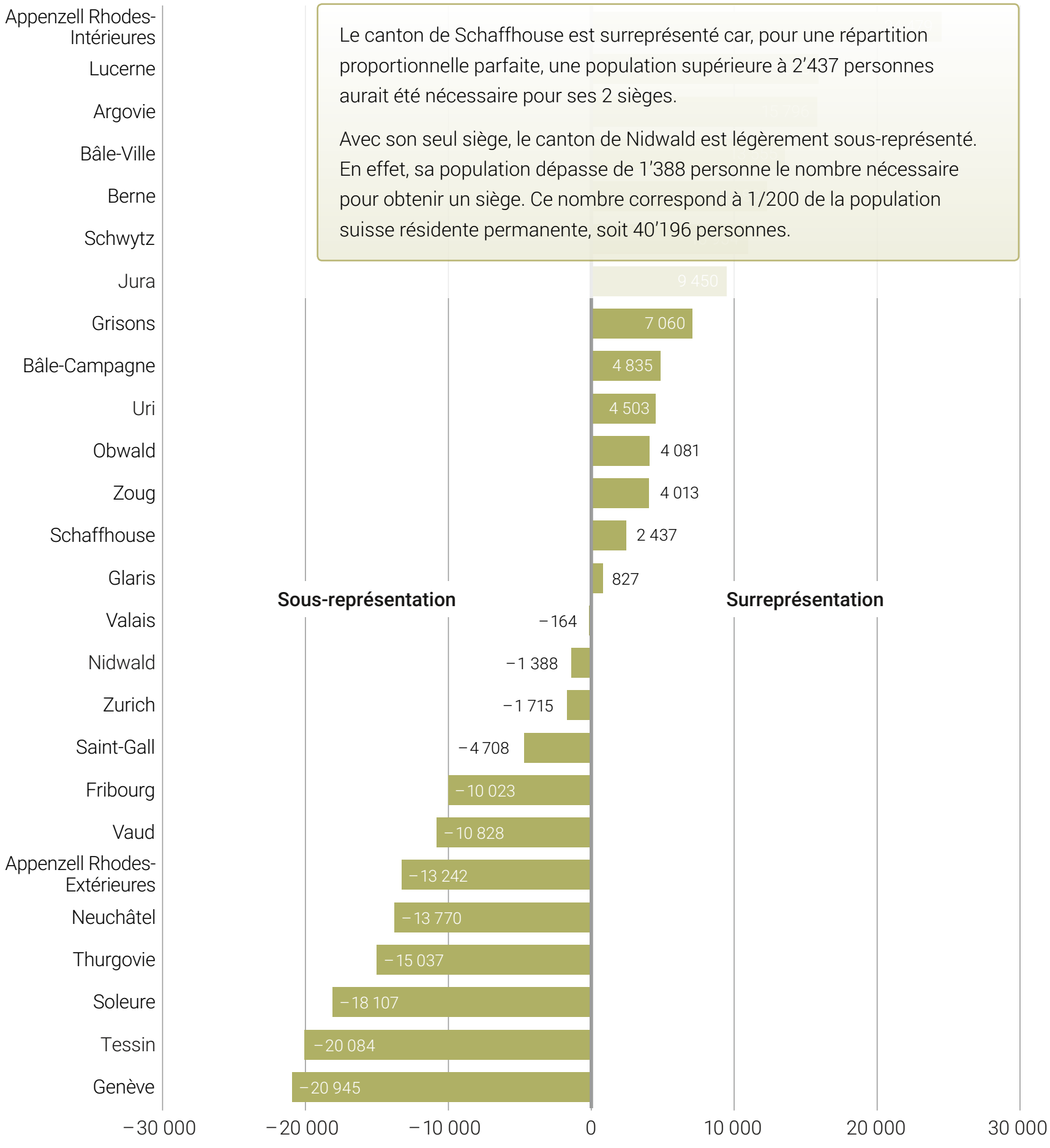

Données de base: population résidante permanente

© OFS, Neuchâtel 2015

Sur- et sous-représentation des cantons au Conseil national 2015

par cantons

Exemple de lecture

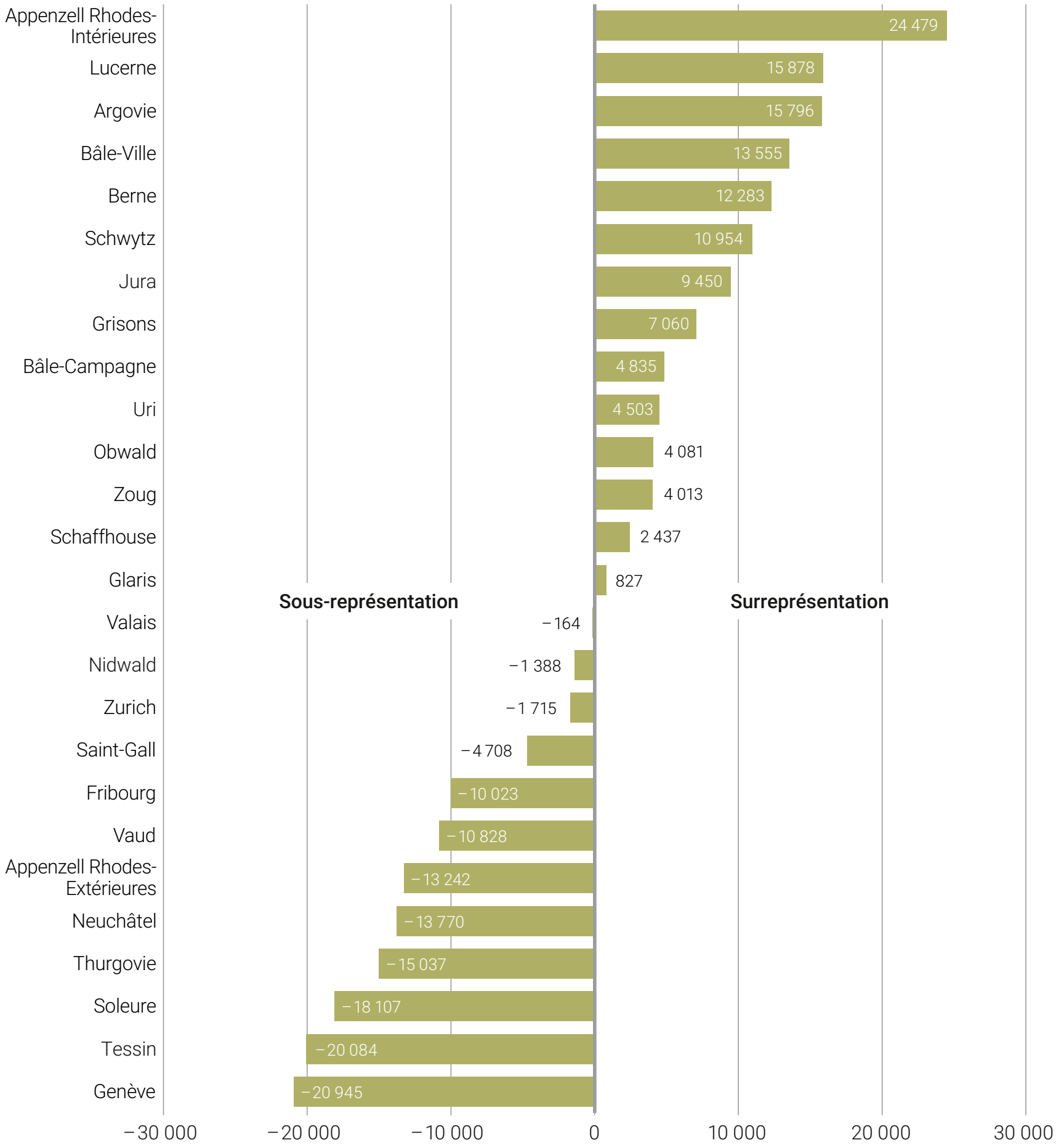

Données de base: population résidante permanente

© OFS, Neuchâtel 2015

La valeur-seuil pour un mandat assuré

Le nombre de sièges attribués à chaque canton, au terme de la procédure de répartition, détermine le pourcentage de voix qu'un parti ou qu'une liste doit théoriquement dépasser dans un canton pour être sûr d'obtenir un siège au Conseil national (mandat assuré, ou mandat «plein»). Cette part minimum (valeur-seuil) des suffrages est calculée en divisant 100% par le nombre de sièges à pourvoir pour ce canton, plus une unité.

Formule «valeur-seuil»

$$\text{«valeur-seuil» d'un canton en \%} = \frac{100\%}{(\text{nombre de sièges à pourvoir dans le canton}) + 1}$$

La valeur-seuil est élevée dans les cantons ayant obtenu peu de sièges et basse dans ceux qui ont obtenu un grand nombre de sièges. L'effet de la proportionnelle s'est trouvé atténué dans les petits cantons: dans les 13 cantons qui ont entre 2 et 8 sièges à repourvoir, les partis doivent obtenir théoriquement, pour décrocher un mandat plein, au moins 11% des suffrages (s'il y a 8 sièges à repourvoir), voire au moins 33% des suffrages (s'il n'y en a que 2). Il s'ensuit que les petits groupes ou partis ne peuvent espérer obtenir un siège que dans les grands cantons comme Zurich ou Berne, car c'est là que la valeur-seuil est la plus basse (elle est de 2,8% à Zurich et de 3,8% à Berne).

Elections 2015: «Seuil» à atteindre à un canton pour le mandat complet

Nombre de sièges	«Valeur-seuil» en % des voix	Cantons
1	50,0	Uri, Obwald, Nidwald, Glaris, Appenzell Rh. Ext., Appenzell Rh. Int.
2	33,3	Schaffhouse, Jura
3	25,0	Zoug
4	20,0	Schwytz, Neuchâtel
5	16,7	Bâle-Ville, Grisons
6	14,3	Soleure, Thurgovie
7	12,5	Fribourg, Bâle-Campagne
8	11,1	Tessin, Valais
10	9,1	Lucerne
11	8,3	Genève
12	7,7	Saint-Gall
16	5,9	Argovie
18	5,3	Vaud
25	3,8	Berne
35	2,8	Zurich

© OFS, Neuchâtel 2015

Mais un parti peut généralement aussi obtenir un siège s'il n'a pas atteint la valeur-seuil correspondante. En effet, le seuil à franchir tend à s'abaisser notamment lorsque le nombre de partis en lice (ou plutôt de listes électorales) est égal ou supérieur à celui des sièges à pourvoir. De plus, la valeur-seuil évolue de manière similaire pour les partis qui ont apparenté leur liste avec celle(s) d'une ou plusieurs autres formations politiques.

Listes électorales déposées

La loi fédérale sur les droits politiques réglemente les principales dispositions sur les candidatures. A cet égard, on fait une distinction entre les cantons qui ne disposent que d'un siège au Conseil national et qui pratiquent le système majoritaire et les cantons qui élisent leurs représentants à la Chambre du peuple selon le système proportionnel.

Forte hausse du nombre de listes déposées

Selon la loi fédérale sur les droits politiques, les listes électorales dans les cantons à scrutin proportionnel doivent porter une dénomination propre à éviter les confusions avec d'autres listes. Il s'ensuit qu'un parti ou groupement politique peut constituer plusieurs listes sous un seul et même nom, mais ces listes doivent se distinguer entre elles, en précisant leur particularité, que ce soit le sexe, la tranche d'âges, la provenance géographique ou l'aile d'appartenance des candidats qui y figurent.

Listes déposées lors des élections au Conseil national 1971–2015

Suisse

détails par partis

© OFS, Neuchâtel 2015

Listes déposées 1971–2015

par partis

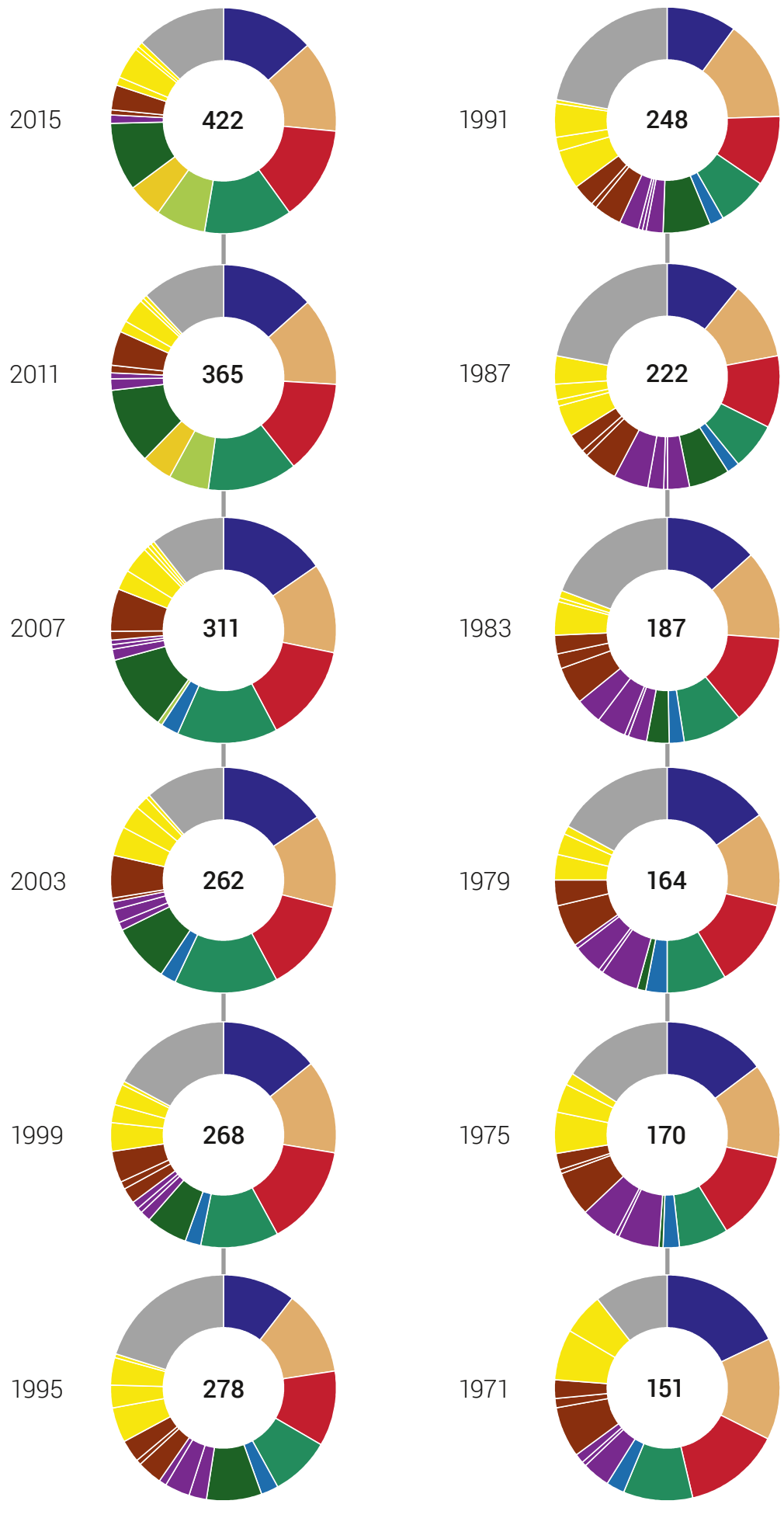

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PLS
- PVL
- PBD
- PES

petits partis de gauche
PST
PSA
POCH
AVF
Sol.

petits partis du centre
LdU
CSP
EVP

petits partis de droite
DS
Rép.
UDF
PSL
Lega
MCR

autres partis

détails par partis

© OFS, Neuchâtel 2015

Le nombre total des listes déposées dans les 20 cantons à scrutin proportionnel en 2015 a progressé de 57 unités par rapport aux élections de 2011, pour atteindre 422. Dans les années 1990 et en 2003, le nombre de listes a varié entre 248 et 278. La forte hausse du nombre de listes électorales est due dans une large mesure à la progression du nombre de listes séparées en fonction du sexe, de la tranche d'âges ou de la provenance géographique des candidats (+48). Le PVL (+9) et l'UDF (+5) sont les seuls partis pour lesquels la croissance du nombre de listes est partiellement due à des candidatures dans de nouveaux cantons (respectivement +3 et +2 nouveaux cantons)

Listes déposées: répartition par canton

Considéré par *canton*, le nombre de listes varie entre 11 (SH) et 35 (ZH). Par rapport aux élections de 2011, le nombre de listes a augmenté dans presque tous les cantons, notamment à Saint-Gall (+8) et au Tessin (+7). Il n'a reculé que dans les cantons de Schwyz (–4) et de Berne (–2).

Listes déposées en 2015

par cantons

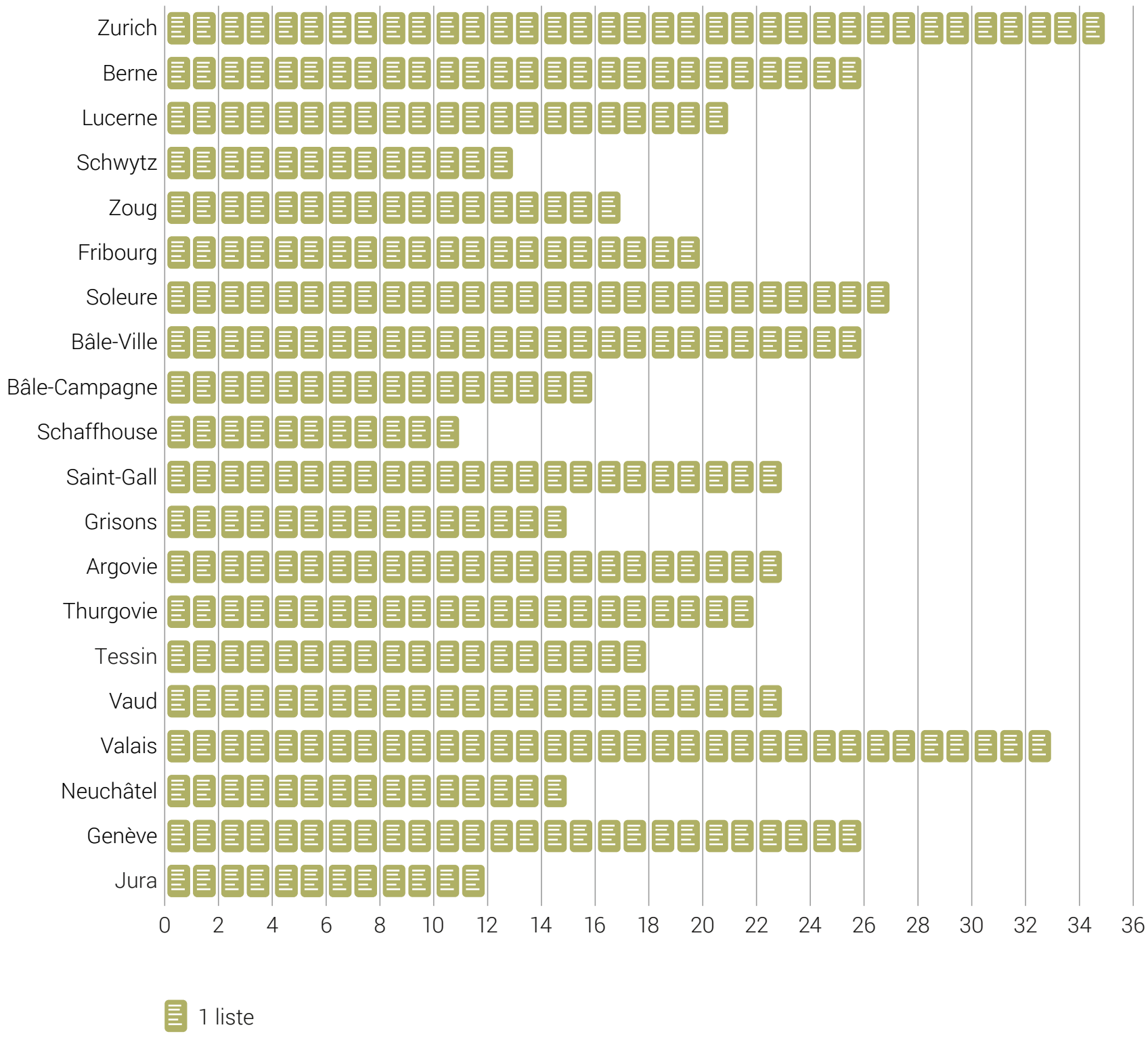

© OFS, Neuchâtel 2015

Listes déposées: répartition par parti

Sur l'ensemble des listes déposées *par les partis*, la plupart – abstraction faite des groupes épars (54) – émanaient du PS (57), du PDC (55), du PLR (56), de l'UDC (53) et du PES (41). Par rapport aux élections de 2011, le nombre de listes des groupes épars a progressé de 10 unités, celles du PDC et du PVL de 9 chacun et celles du PS de 8, celles du PLR de 7 et celles de l'UDC de 6. L'UDF et le PBD ont déposé cinq listes de plus qu'en 2011. Le PEV (–3), le PCS et les DS (–1 chacun) ont enregistré une baisse du nombre de listes électorales.

Seuls trois partis, plus précisément le PLR, le PS et l'UDC, ont présenté en 2015 des candidats dans les 20 cantons à scrutin proportionnel. Le PDC ne s'est pas présenté pas dans le canton de Schaffhouse, le PES a fait de même dans celui des Grisons. Le PVL n'était pas en lice dans trois cantons (SH, VS, JU), le PEV dans huit cantons et le PDB dans six cantons.

Listes déposées en 2015

par partis

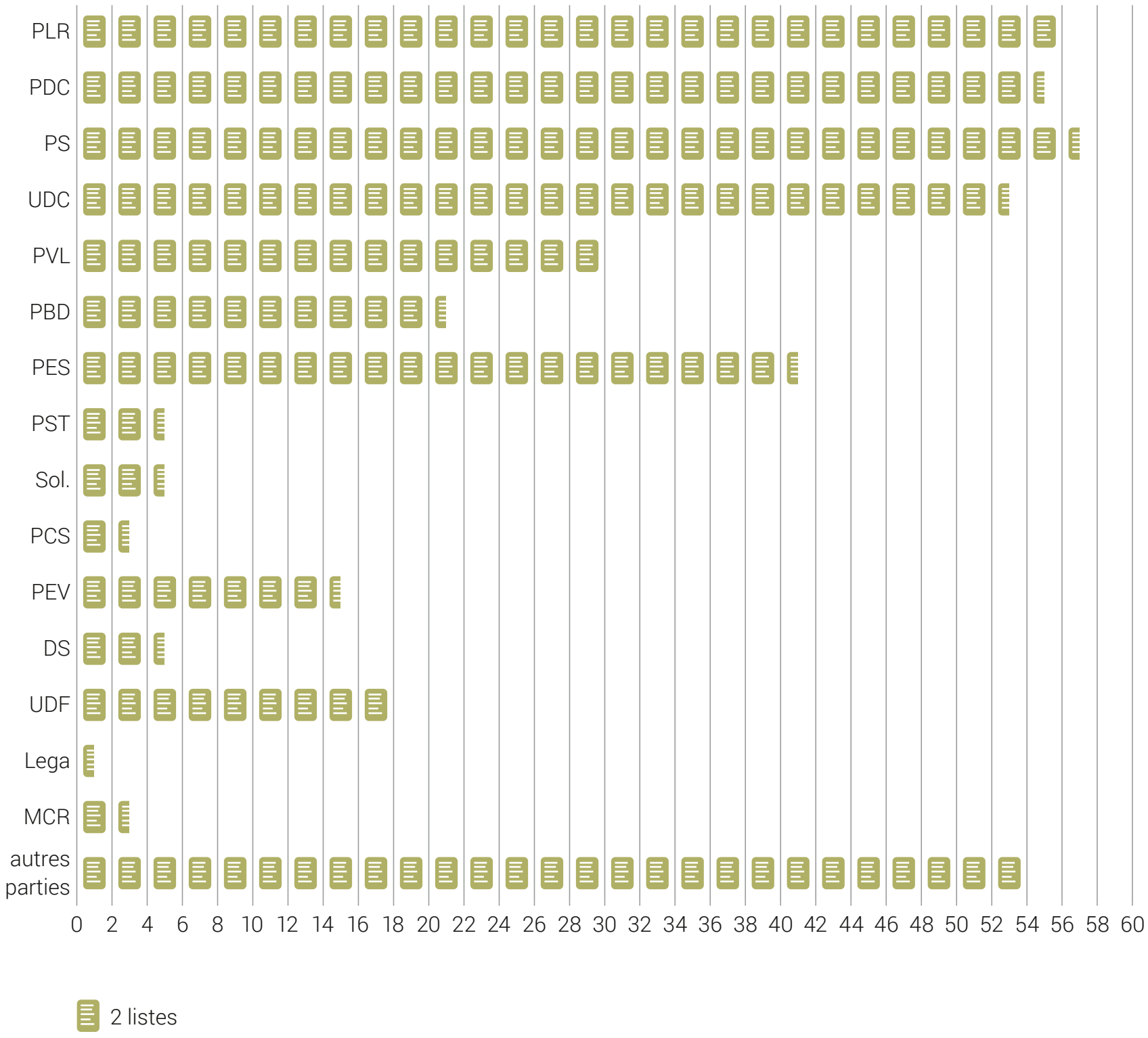

© OFS, Neuchâtel 2015

Listes déposées en 2015

par cantons et partis

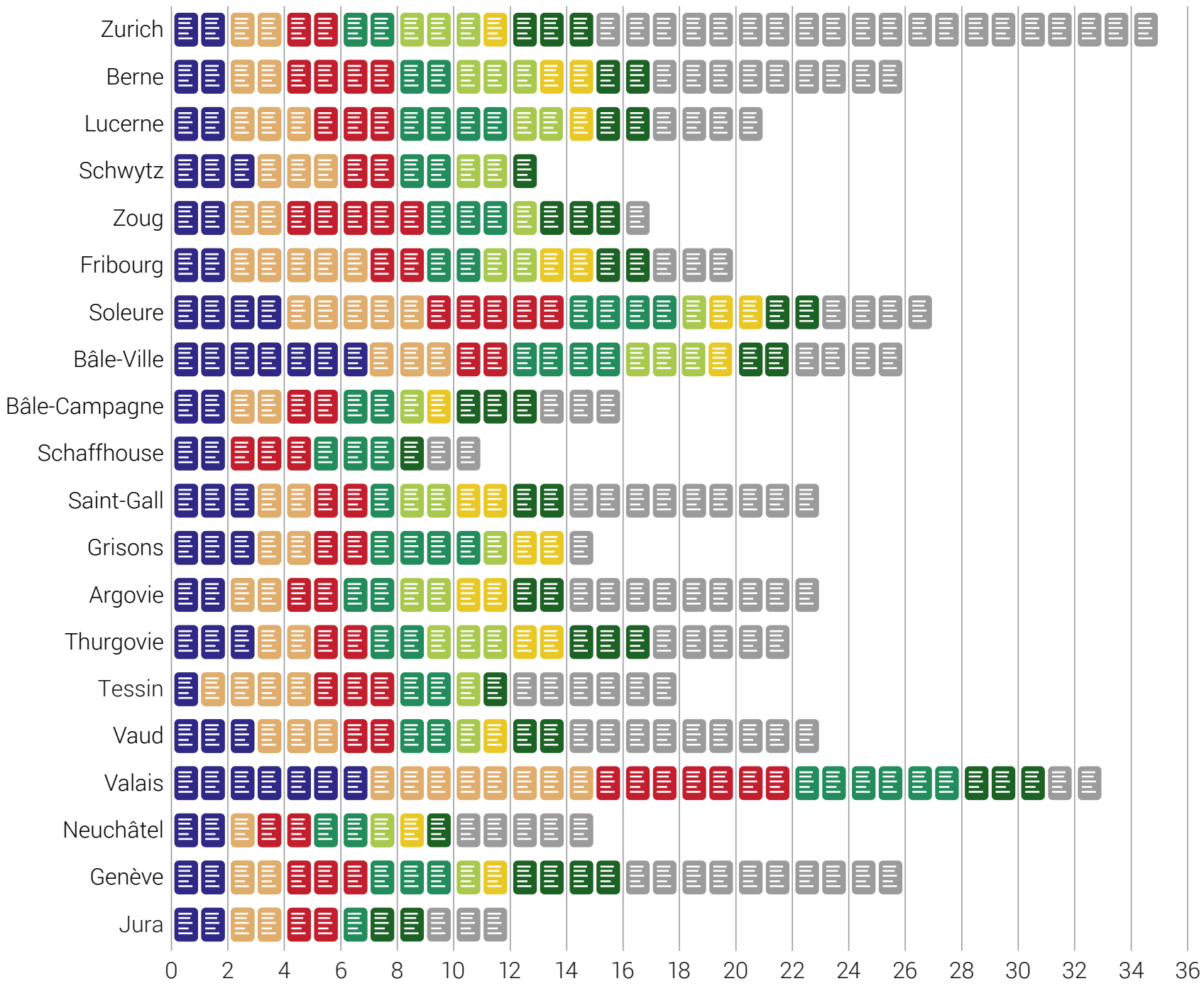

Suisse

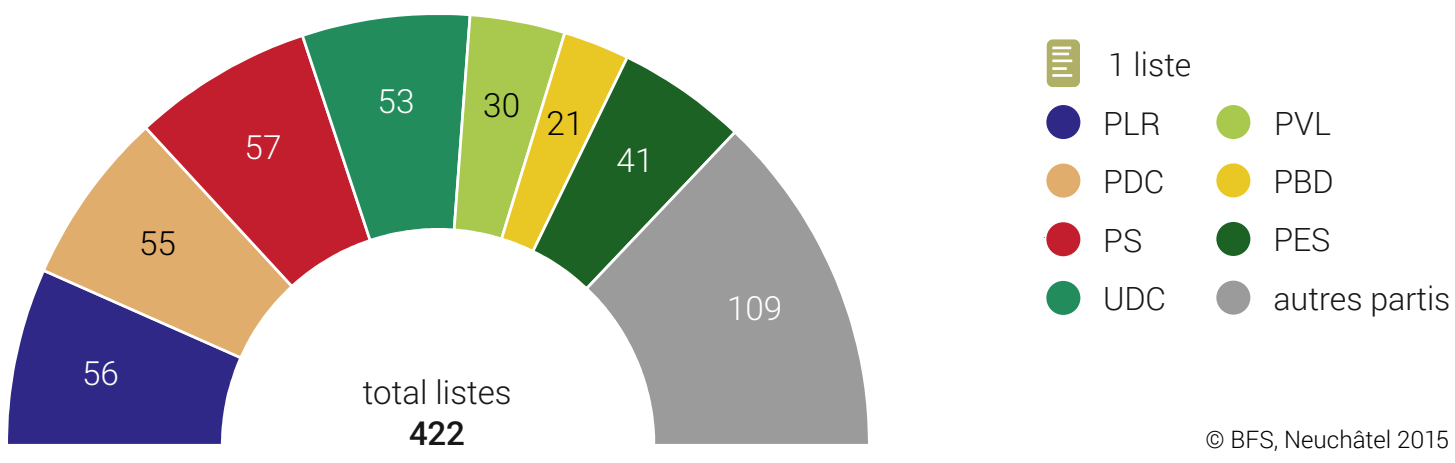

© BFS, Neuchâtel 2015

Les listes partielles déposées par les partis

Le nombre de listes séparées en fonction du sexe, de la tranche d'âges ou de la provenance géographique des candidats est passé à 191 (+48); il a ainsi plus que doublé par rapport aux élections au Conseil national de 2003.

Les listes partielles les plus fréquentes étaient les listes en fonction de la tranche d'âges (139, dont 126 listes «jeunes» sur un total de 191). Leur nombre s'est accru de 39 unités par rapport aux dernières élections. La plupart des listes en fonction de la tranche d'âges portaient l'en-tête du PDC (28; +12 par rapport à 2011). 26 listes partielles ont été déposées par le PLR (+5), 24 par le PS (+6), 20 par l'UDC (+4) et 18 par le PES (+4).

41 des listes partielles étaient des listes régionales (+3 par rapport à 2011). Celles-ci n'ont jamais été si nombreuses ces dernières décennies. 16 d'entre elles ont été proposées par le PDC (+6), 10 par le PLR (–1), 6 par l'UDC (+1), 7 par le PS et 2 par le PES (–4).

Le nombre de listes en fonction du sexe déposées, 11 au total, a diminué de moitié par rapport aux années 1990. Le PS, le parti qui a par le passé fait le plus souvent usage des listes séparées par sexe, a déposé 4 listes séparées «femmes» et «hommes»; également 4 l'ont été par l'UDC, 2 par le PDC et 1 par le PLR.

Listes partielles déposées par les partis lors des élections au Conseil national 1971–2015

Suisse

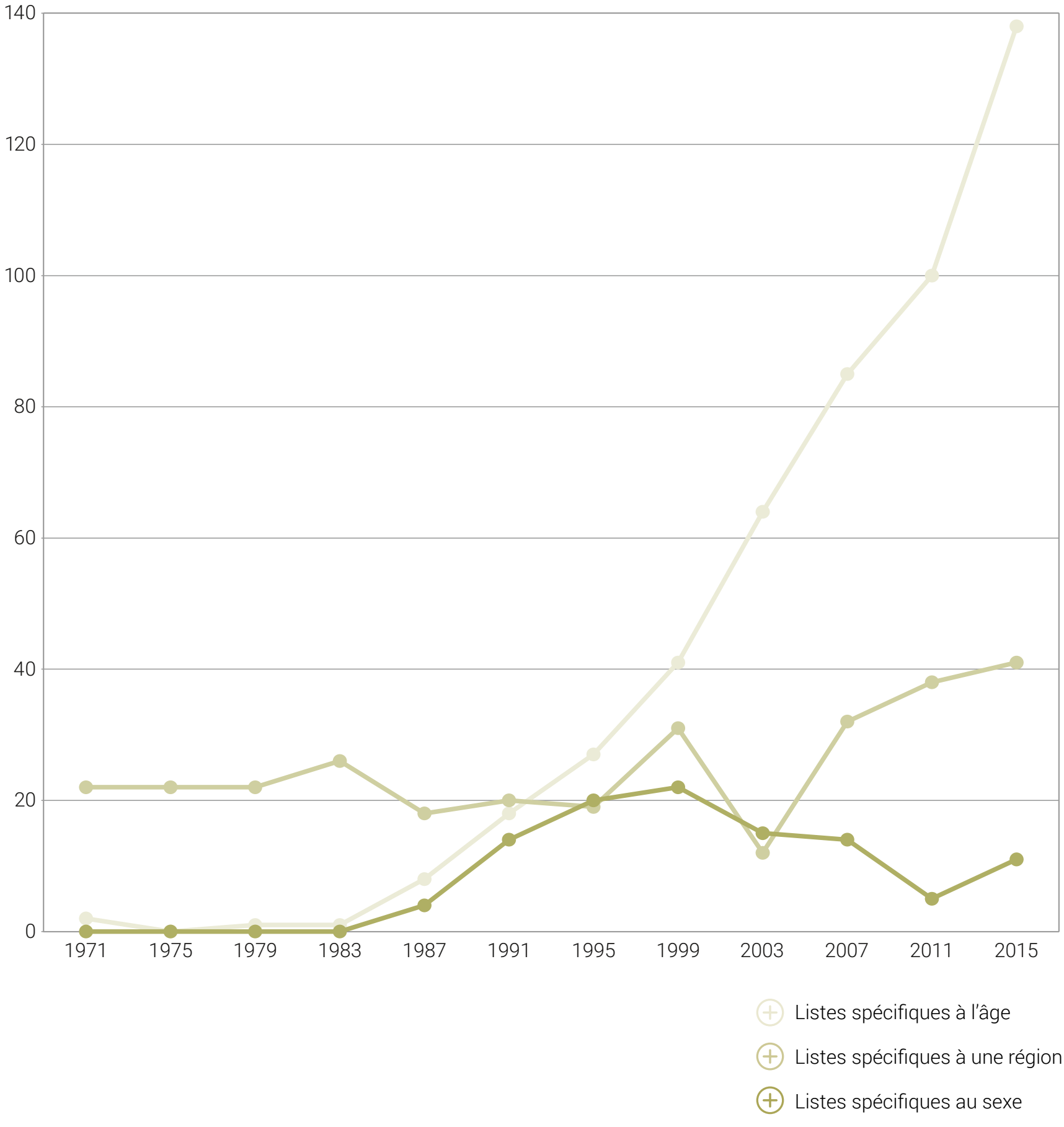

© OFS, Neuchâtel 2015

Listes partielles déposées par les partis lors des élections au Conseil national de 1971–2015

	Listes spécifiques à l'âge											
	1971	1975	1979	1983	1987	1991[1]	1995	1999[2]	2003[3]	2007[4]	2011[5]	2015[6]
Total	**2**		**1**	**1**	**8**	**18**	**27**	**41**	**64**	**85**	**100**	**139**
PLR[7]	1				1	2	4	10	16	19	21	26
PDC				1	2	9	7	8	11	14	16	28
PS						1	1	11	9	15	18	24
UDC	1		1		2	3	5	6	14	16	16	20
PLS[7]									2	2		
Petits partis du centre						3	5	4	4	4	5	3
PVL											7	8
PBD											1	7
PES							3	1	5	13	14	18
Petits partis de gauche									1	1		1
Petits partis de droite							2	1	2	1	2	4

1 1991: 4 listes du PDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
2 1999: 2 listes du PDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «femmes» et «hommes».
1 liste du PDC spécifiques à une région est simultanément une liste «jeunes».
3 2003: 2 listes «femmes» et «hommes» du PLR sont simultanément des listes «jeunes». 3 listes du PDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
4 2007: 5 listes du PLR, 3 listes du PDC, 2 listes du PS et 3 listes de l'UDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
1 liste du PS «femmes» et «hommes» est simultanément une liste «jeunes».
5 2011: 5 listes du PLR, 3 listes du PDC, 2 listes du PS et 3 listes de l'UDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
6 2015: 6 listes spécifiques à une région du PLR, 13 du PDC, 3 du PS et 3 de l'UDC sont simultanément des listes spécifiques à l'âge.
7 En 2009, fusion du PRD avec le PLS au plan national sous la dénomination de «PLR.Les Libéraux-Radicaux». En 2012, fusion du PRD et du PL dans le canton de Vaud. Dans le canton de Bâle-Ville le PRD et le PLS n'ont pas fusionné. Etant donné que le PL-BS est membre du «PLR.Les Libéraux-Radicaux suisse», les listes du PL-BS ont été attribuées au PLR.
Explication: Les listes «jeunes», «seniors» et «femmes» qui ne sont pas des listes partielles d'un parti n'ont pas été prises en compte.

© OFS, Neuchâtel 2015

Listes spécifiques à l'âge
Listes spécifiques à une région
Listes spécifiques au sexe

Listes partielles déposées par les partis lors des élections au Conseil national de 1971–2015

	Listes spécifiques à une région											
	1971	1975	1979	1983	1987	1991[1]	1995	1999[2]	2003[3]	2007[4]	2011[5]	2015[6]
Total	**22**	**23**	**24**	**31**	**20**	**20**	**19**	**31**	**12**	**32**	**38**	**41**
PLR[7]	9	7	7	7	2	2	7	9		10	11	10
PDC	5	7	6	4	5	12	6	14	8	10	10	16
PS	3	3	2	5	3		2	2	2	4	6	7
UDC	5	4	5	5	4	4	4	6	2	6	5	6
PLS[7]												
Petits partis du centre			2	3								
PVL												
PBD												
PES					2	2				2	6	2
Petits partis de gauche		1		2	2							
Petits partis de droite												

[1] 1991: 4 listes du PDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
[2] 1999: 2 listes du PDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «femmes» et «hommes».
1 liste du PDC spécifiques à une région est simultanément une liste «jeunes».
[3] 2003: 2 listes «femmes» et «hommes» du PLR sont simultanément des listes «jeunes». 3 listes du PDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
[4] 2007: 5 listes du PLR, 3 listes du PDC, 2 listes du PS et 3 listes de l'UDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
1 liste du PS «femmes» et «hommes» est simultanément une liste «jeunes».
[5] 2011: 5 listes du PLR, 3 listes du PDC, 2 listes du PS et 3 listes de l'UDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
[6] 2015: 6 listes spécifiques à une région du PLR, 13 du PDC, 3 du PS et 3 de l'UDC sont simultanément des listes spécifiques à l'âge.
[7] En 2009, fusion du PRD avec le PLS au plan national sous la dénomination de «PLR.Les Libéraux-Radicaux». En 2012, fusion du PRD et du PL dans le canton de Vaud. Dans le canton de Bâle-Ville le PRD et le PLS n'ont pas fusionné. Etant donné que le PL-BS est membre du «PLR.Les Libéraux-Radicaux suisse», les listes du PL-BS ont été attribuées au PLR.

Explication: Les listes «jeunes», «seniors» et «femmes» qui ne sont pas des listes partielles d'un parti n'ont pas été prises en compte.

© OFS, Neuchâtel 2015

Listes spécifiques à l'âge

Listes spécifiques à une région

Listes spécifiques au sexe

Listes partielles déposées par les partis lors des élections au Conseil national de 1971–2015

	Listes spécifiques au sexe[8]											
	1971	1975	1979	1983	1987	1991[1]	1995	1999[2]	2003[3]	2007[4]	2011[5]	2015[6]
Total					**4**	**14**	**20**	**22**	**15**	**14**	**5**	**11**
PLR[7]					2	2		3	6	1		1
PDC							6	3		2	1	2
PS					2	8	10	12	6	7	4	4
UDC								2	3	4		4
PLS[7]												
Petits partis du centre												
PVL												
PBD												
PES						2	4	2				
Petits partis de gauche												
Petits partis de droite							2					

[1] 1991: 4 listes du PDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
[2] 1999: 2 listes du PDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «femmes» et «hommes».
1 liste du PDC spécifiques à une région est simultanément une liste «jeunes».
[3] 2003: 2 listes «femmes» et «hommes» du PLR sont simultanément des listes «jeunes». 3 listes du PDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
[4] 2007: 5 listes du PLR, 3 listes du PDC, 2 listes du PS et 3 listes de l'UDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
1 liste du PS «femmes» et «hommes» est simultanément une liste «jeunes».
[5] 2011: 5 listes du PLR, 3 listes du PDC, 2 listes du PS et 3 listes de l'UDC spécifiques à une région sont simultanément des listes «jeunes».
[6] 2015: 6 listes spécifiques à une région du PLR, 13 du PDC, 3 du PS et 3 de l'UDC sont simultanément des listes spécifiques à l'âge.
[7] En 2009, fusion du PRD avec le PLS au plan national sous la dénomination de «PLR.Les Libéraux-Radicaux». En 2012, fusion du PRD et du PL dans le canton de Vaud. Dans le canton de Bâle-Ville le PRD et le PLS n'ont pas fusionné. Etant donné que le PL-BS est membre du «PLR.Les Libéraux-Radicaux suisse», les listes du PL-BS ont été attribuées au PLR.
[8] Deux types de listes spécifiques au sexe sont différentiées: soit un parti présente simultanément une liste homme et une liste femme, soit un parti met sur pied une liste principale avec des candidats des deux sexes et présente en plus une liste femmes sans son pendant sous forme d'une liste hommes.
Listes femmes sans équivalent sous forme d'une liste hommes:
1999: 1 liste femmes du PLR, 1 liste femmes du PDC
2003: 1 liste femmes de l'UDC
2007: 1 liste femmes du PLR, 1 liste femmes du PS
2011: 1 liste femmes du PDC
2015: 1 liste femmes du PLR, 2 listes femmes du PDC

Explication: Les listes «jeunes», «seniors» et «femmes» qui ne sont pas des listes partielles d'un parti n'ont pas été prises en compte.

© OFS, Neuchâtel 2015

Listes spécifiques à l'âge

Listes spécifiques à une région

Listes spécifiques au sexe

Les apparentements

La loi fédérale sur les droits politiques prévoit que deux ou plusieurs listes électorales peuvent s'apparenter pour les élections. Les sous-apparentements ne sont possibles qu'entre listes de même dénomination et ne différant que par l'indication du sexe des candidats, de la région, de l'âge des candidats ou de l'orientation politique. Au moment de la répartition des mandats, les listes apparentées sont considérés d'abord comme une liste unique, ce qui permet une exploitation optimale des suffrages obtenus. Les apparentements permettent aux grands partis de s'adresser à plusieurs catégories d'électeurs sans risquer, lors de la répartition des mandats, de perdre les suffrages des listes qui n'ont pas obtenu de mandat. Pour les petits partis et les mouvements qui ne peuvent décrocher seuls un mandat, l'apparentement est le moyen de participer aux élections avec leurs propres listes sans avoir à faire de concessions sur leurs positions idéologiques.

Des apparentements ont été conclus presque partout

Aux élections au Conseil national de 2015, presque toutes les listes électorales déposées (89%) étaient liées par un apparentement. Il y avait en tout 71 apparentements, soit huit de moins qu'en 2011, mais plus de deux fois plus qu'aux élections au Conseil national de 1971 (30). Des apparentements de listes ont été conclus dans tous les cantons à scrutin proportionnel et par presque tous les grands partis. On compte cinq apparentements dans le canton de Berne et dans le canton de Saint-Gall, deux dans le canton de Schaffhouse, trois ou quatre dans les autres cantons. Parmi les grands partis, le PLR, les Verts et l'UDC se sont présentés dans un canton sans apparentement (le PLR et les Verts au Tessin, l'UDC dans le Jura). Parmi les petits partis, les DS, notamment, se sont présentés seuls (dans 4 cantons).

Un apparentement peut lier les listes d'un seul ou de plusieurs partis. Les apparentements entre deux ou plusieurs partis – qui sont des apparentements au sens propre du terme – expriment une parenté idéologique entre ces partis. Les apparentements de listes à l'intérieur d'un parti peuvent s'interpréter soit comme le résultat d'une différenciation survenue au sein du parti, soit comme une stratégie électorale destinée à drainer un maximum de voix en s'adressant aux électeurs selon leur âge, leur sexe ou leur région. Sur les 71 apparentements recensés, 18 liaient les listes d'un seul parti, 53 les listes de plusieurs partis. Tous ceux du premier groupe ont été conclus par trois partis: le PLR (9), l'UDC (6) et le PDC (3).

Apparentements de liste internes aux partis ou entre partis 1971–2015

Suisse

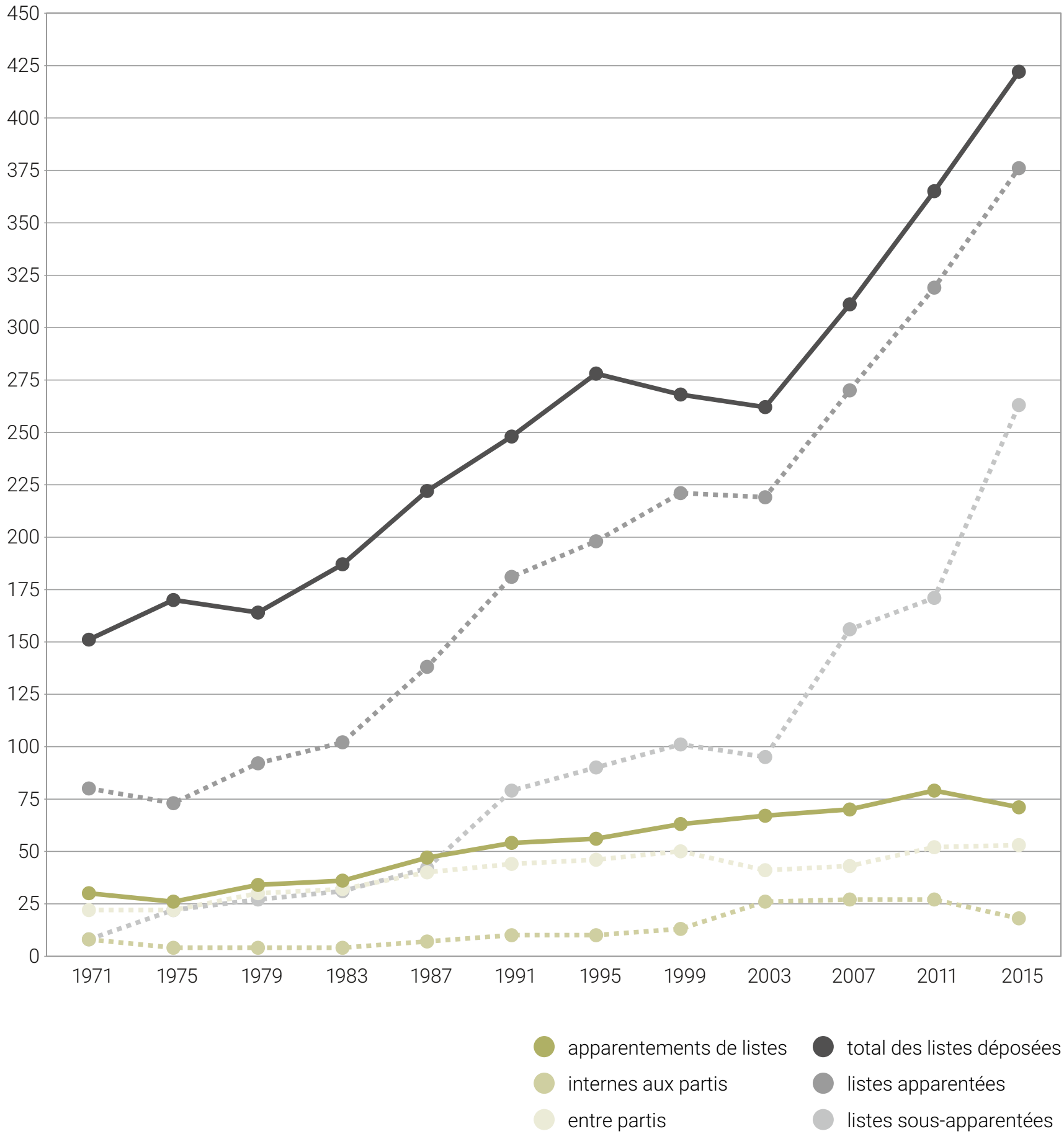

© OFS, Neuchâtel 2015

Alliance compacte rose-vert

Parmi les apparentements entre partis, on peut distinguer de manière générale trois types d'alliances: les alliances rose-vert, les alliances partis du centre-partis bourgeois et les alliances partis bourgeois-partis de droite. Le PS et les Verts ont apparenté leurs listes dans tous les cantons où l'un et l'autre étaient représentés, sauf au Tessin. Dans quelques cantons, l'alliance rose-vert incluait de petits partis de gauche (ZH, BE, VD, NE, GE, JU), le parti Pirate ou le PVL (LU, SZ). Dans les Grisons, où les Verts n'avaient pas de candidat, le PS et le PVL ont apparenté leurs listes.

Les partis du centre et les partis bourgeois ont apparenté leurs listes de manière moins systématique que les partis rose-vert. Le PDC et le PBD ont conclu des alliances dans 12 cantons; ces alliances incluaient le PVL dans 8 cantons, le PEV dans 6 cantons. Le PDC a par ailleurs apparenté ses listes avec celles du PVL dans les cantons de Fribourg et du Tessin. Dans le canton d'Argovie, il s'est associé à l'alliance bourgeoise avec l'UDC. Le PLR a, dans 5 cantons, apparenté ses listes avec le PDC et le PBD, parfois avec d'autres partis du centre (LU, GR, TG, NE, GE). Dans le canton de Fribourg il s'est associé seulement avec PBD, dans le canton de Zoug avec PDC et le PVL.

Une grande alliance bourgeoise PDC, PLR et UDC n'a été conclue que dans le canton d'Argovie (avec l'UDF), une alliance PLR et UDC (avec l'UDF) dans les cantons de Schaffhouse et de Bâle-Campagne. Dans huit cantons, l'UDC a apparenté ses listes avec un petit parti de droite (UDF, MCG ou Lega).

Elections au Conseil national 2015: apparentements de liste

par partis

Exemple de lecture

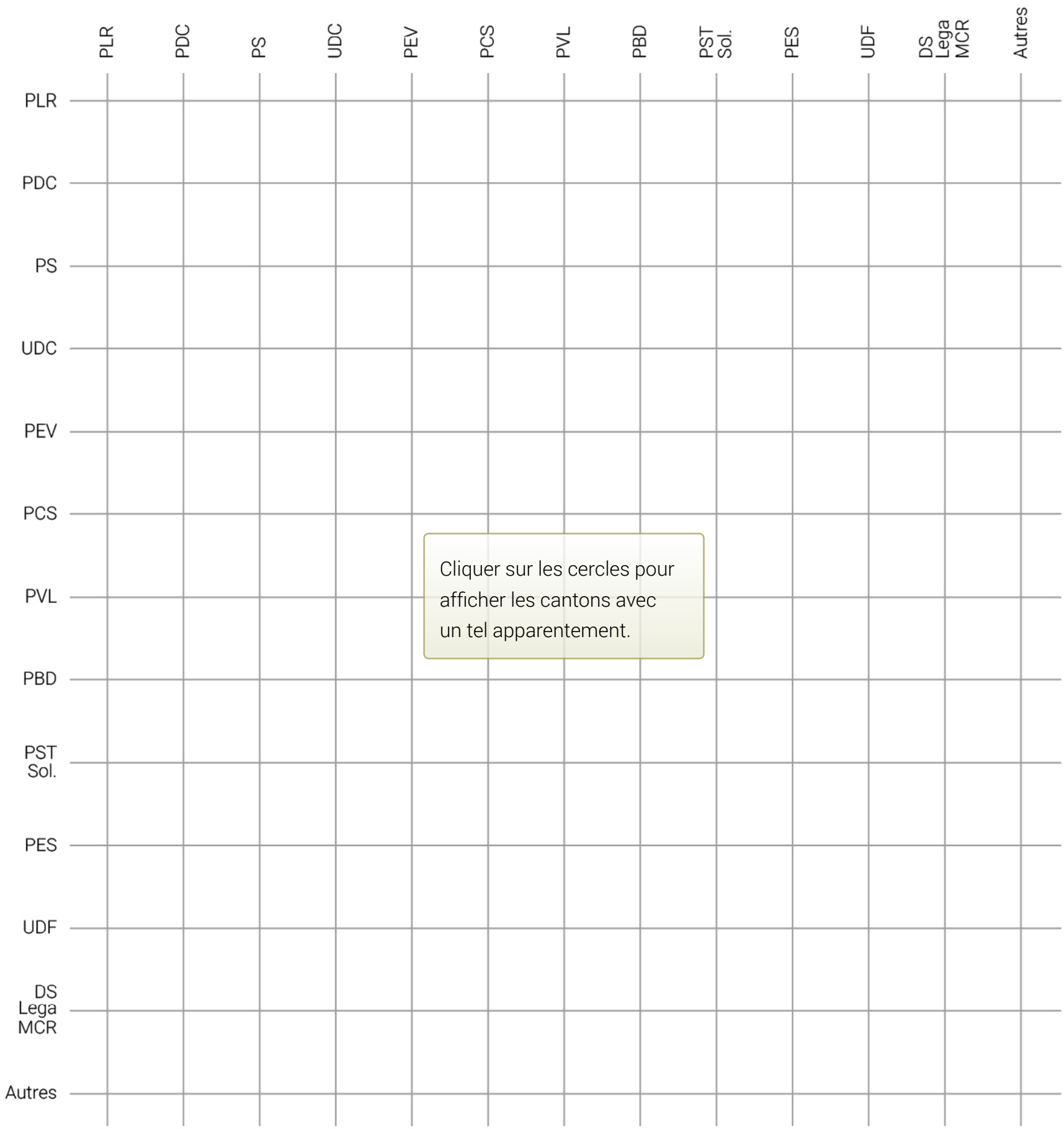

© OFS, Neuchâtel 2015

Elections au Conseil national 2015: apparentements de liste

par cantons

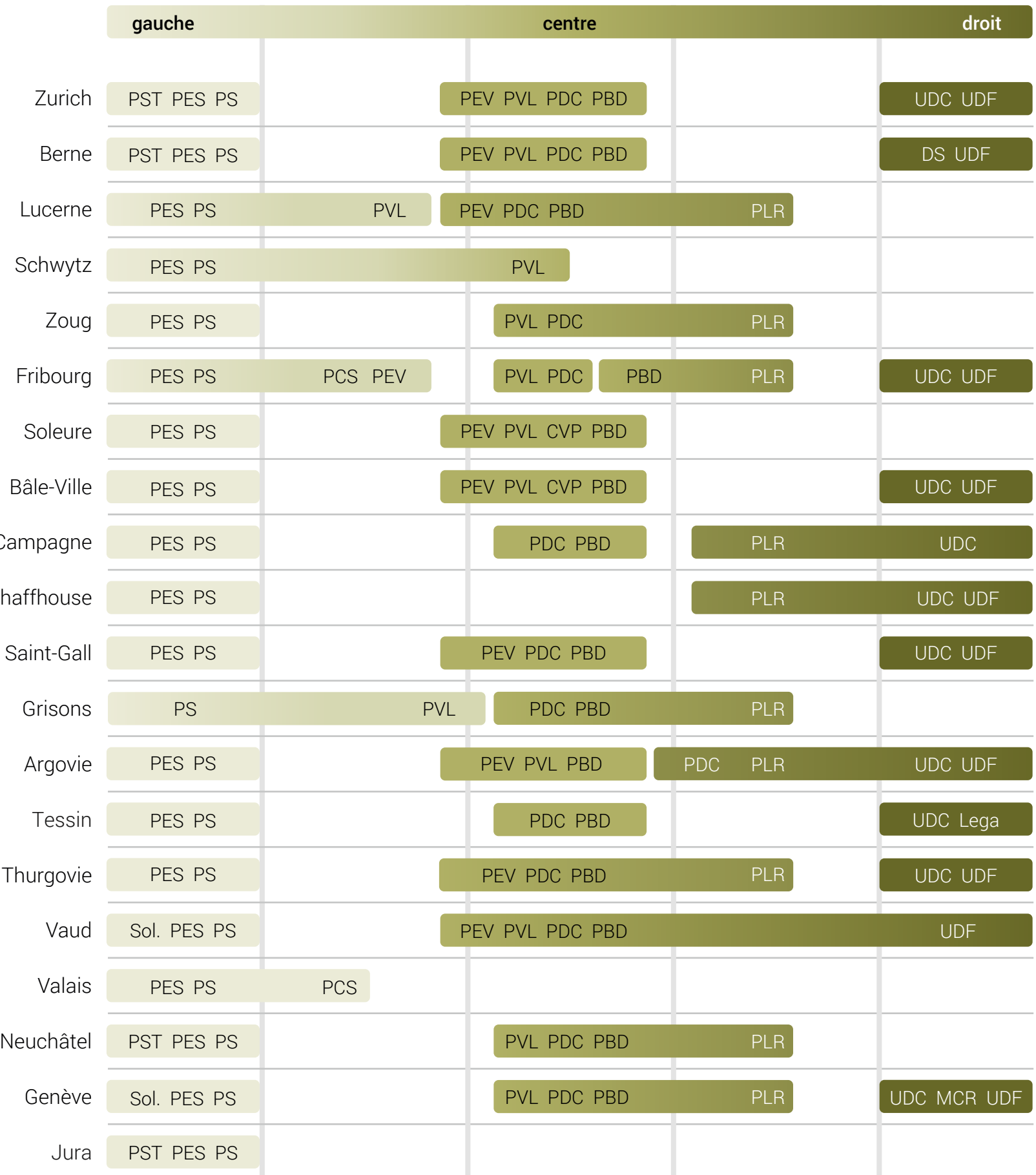

Suivant l'exemple de la NZZ

© OFS, Neuchâtel 2015

Forte progression des sous-apparentements à cause du nombre croissant de listes partielles

Parmi les apparentements de listes, on compte 104 sous-apparentements (+33 par rapport à 2011). Jusqu'en 2003, il n'y avait jamais eu plus de 42 sous-apparentements. De 1971 à 2015, le nombre de sous-apparentements a été multiplié par 26 (de 4 à 104). La forte progression du nombre de sous-apparentements peut s'expliquer par la multiplication des listes partielles, surtout des listes de jeunes.

Sous-apparentements de liste internes aux partis ou entre partis 1971 – 2015

Suisse

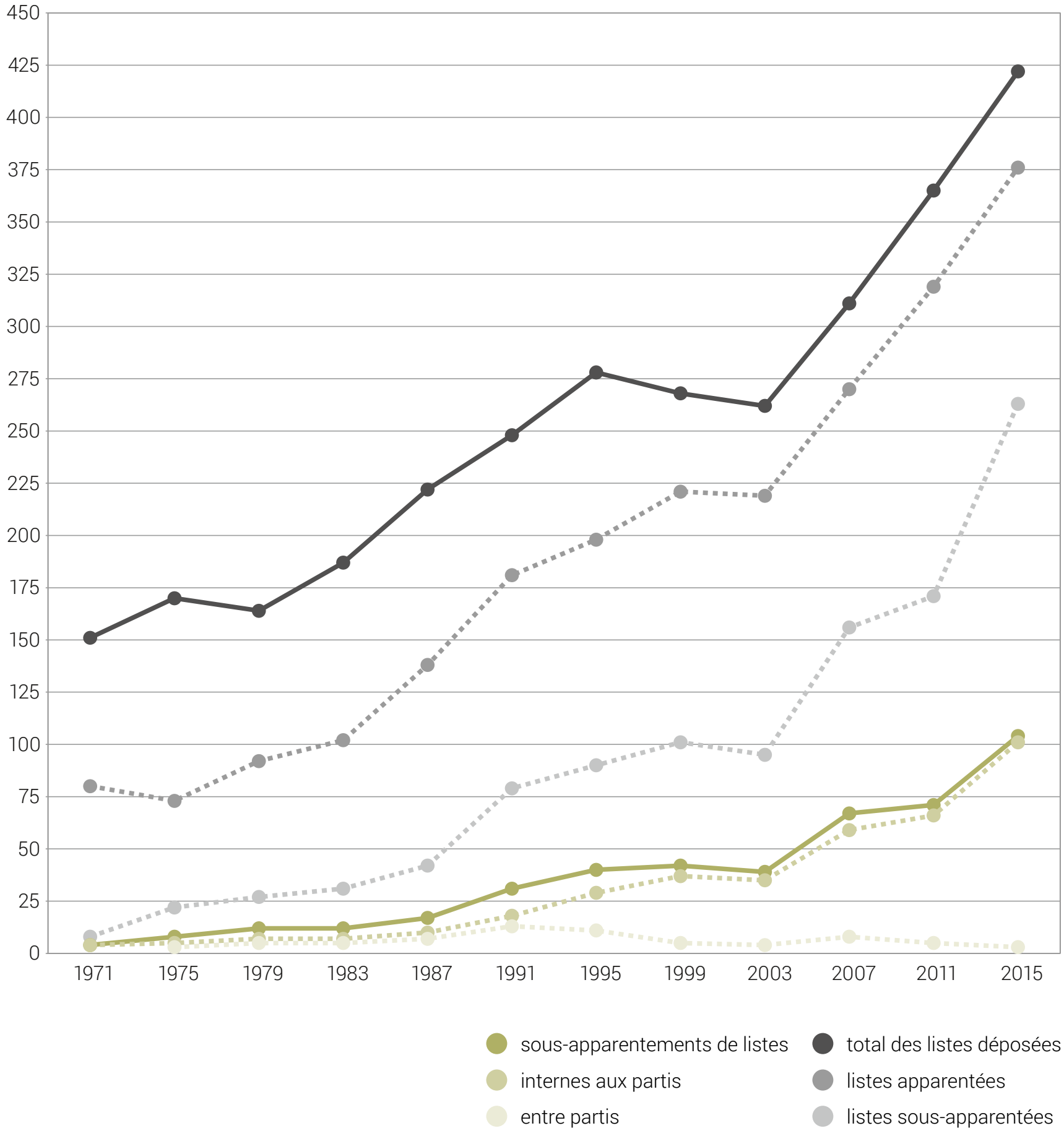

© OFS, Neuchâtel 2015

Les candidatures

En ce qui concerne les candidatures, la loi fédérale sur les droits politique prévoit qu'une liste électorale ne peut porter un nombre de personnes éligibles supérieur à celui dont l'arrondissement (canton) dispose au Conseil national. De plus, un candidat ne peut pas figurer plus de deux fois sur une liste. Les partis restent néanmoins libres de présenter moins de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir ou de porter deux fois sur la liste le nom de certaines personnes candidates (cumul préalable). Par contre, la loi n'autorise pas un candidat à figurer sur plusieurs listes.

Pour les cantons à majorité proportionnelle où seul un siège au Conseil national doit être attribué (UR, OW, NW, GL, AI et, depuis 2003, AR), la loi fédérale précise que les électeurs peuvent accorder leur suffrage à chaque personne éligible. Est élue la personne qui a recueilli le plus de suffrages.

Nombre de candidats lors des élections au Conseil national 1971 – 2015

Suisse

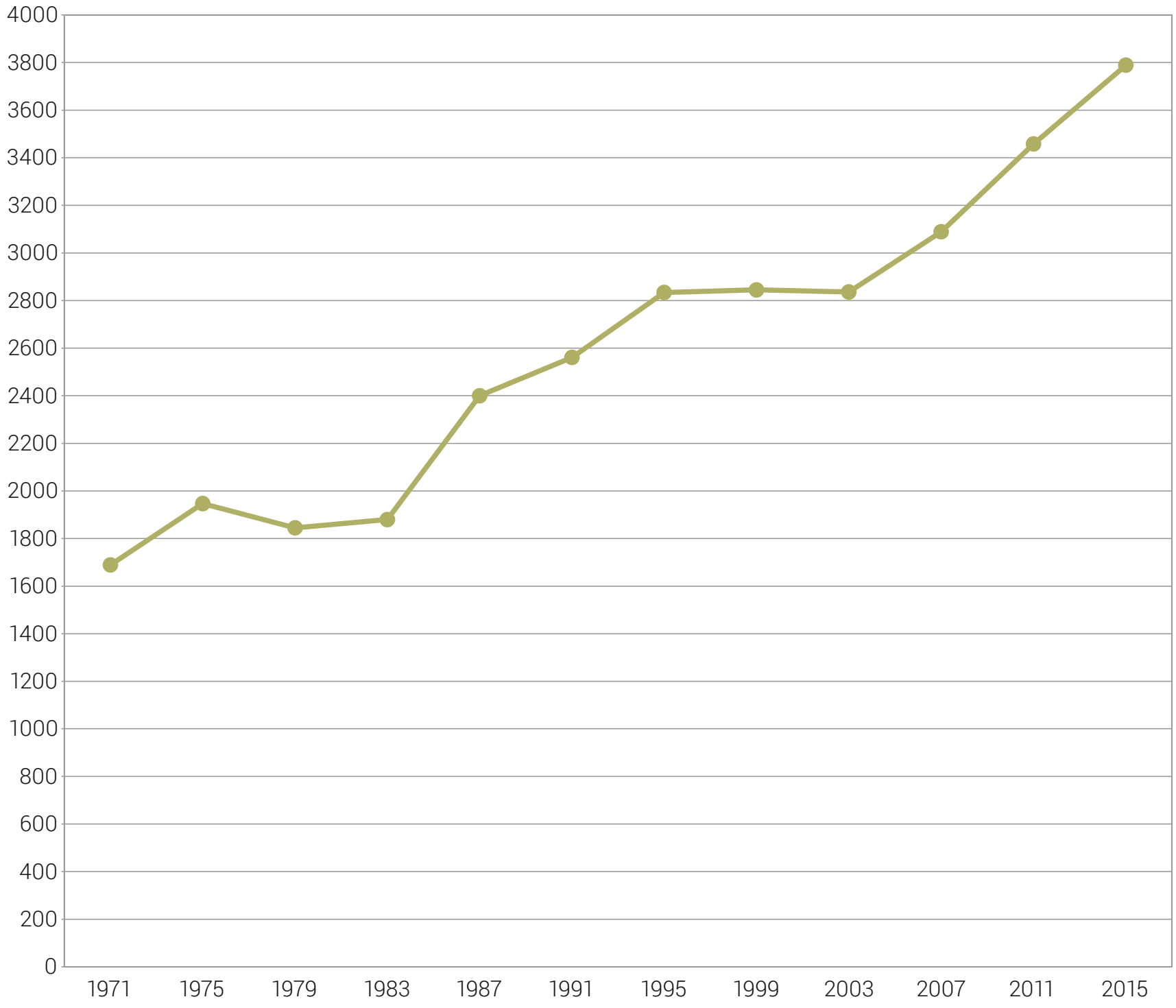

détails par partis

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 1971–2015

par partis

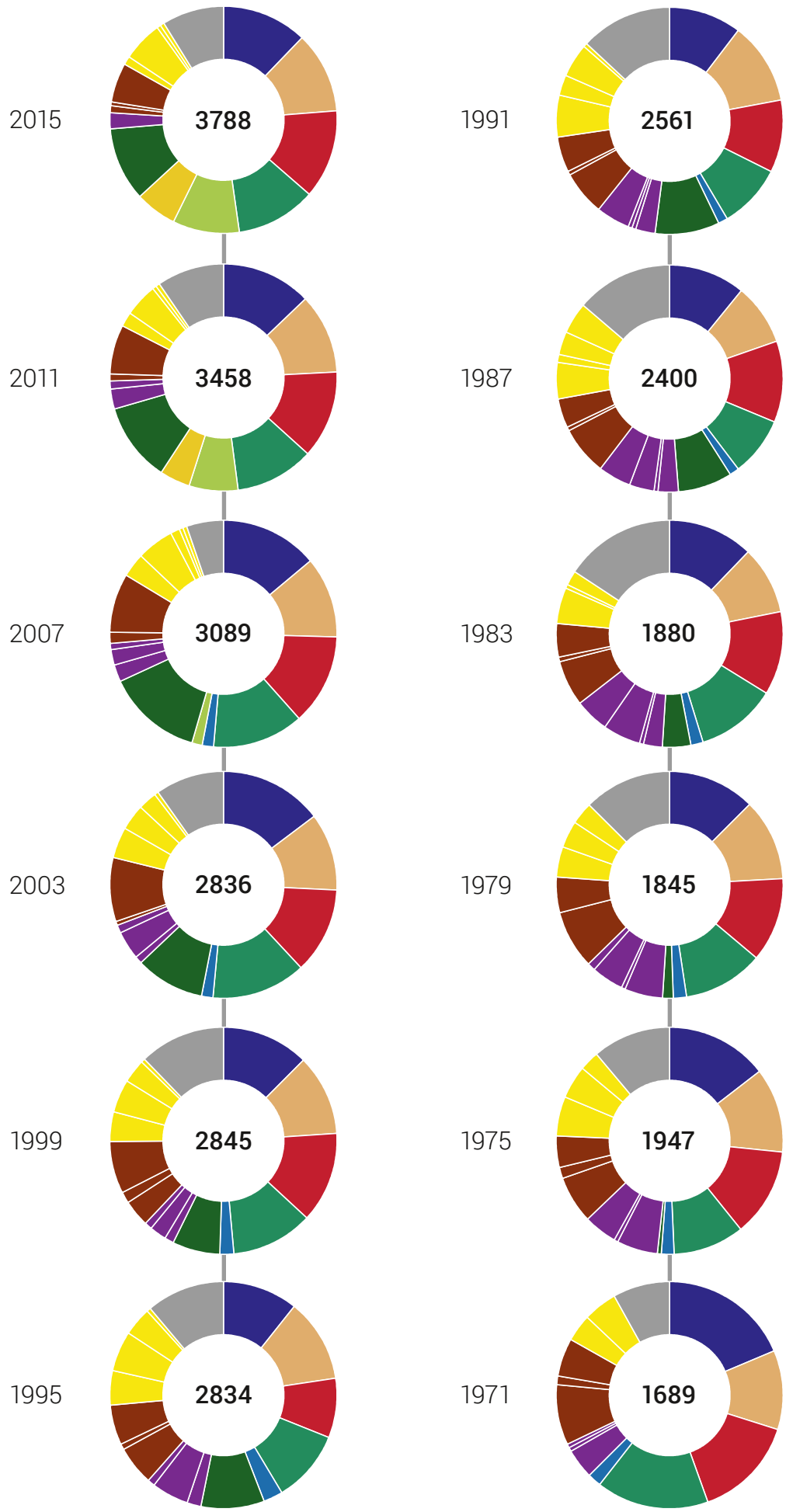

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PLS
- PVL
- PBD
- PES

- petits partis de gauche
  - PST
  - PSA
  - POCH
  - AVF
  - Sol.

- petits partis du centre
  - LdU
  - CSP
  - EVP

- petits partis de droit
  - DS
  - Rép.
  - UDF
  - PSL
  - Lega
  - MCR

- autres partis

détails par partis

© OFS, Neuchâtel 2015

Nombre record de candidatures

Le nombre de candidats qui se sont présentés dans les 20 cantons à scrutin proportionnel a progressé de 330 lors des élections de 2015 par rapport à celles de 2011, pour totaliser 3788. Jusqu'aux élections au Conseil national de 1983, il était encore inférieur à 2000 et entre 1995 et 2003, il se situait autour de 2800. On enregistre une forte progression depuis 2007.

Candidatures: répartition par canton

Des 3788 candidats, plus d'un tiers ont brigué un siège dans les deux cantons qui ont le plus de députés à élire, à savoir Zurich (873) et Berne (567). Les candidats étaient également nombreux dans les cantons de Vaud (326) et d'Argovie (288). Les deux cantons où les candidatures ont été les moins nombreuses étaient ceux du Jura (24) et de Schaffhouse (21), qui n'avaient que 2 sièges à pourvoir. Par rapport au scrutin de 2011, le nombre de candidats a augmenté dans presque tous les cantons. Les hausses les plus marquées concernent Zurich (+71 candidats), le Tessin (+54) et Fribourg (+32). Le nombre de candidats a diminué dans deux cantons, soit Schwyz (–14) et Vaud (–8).

Candidats lors des élections au Conseil national 2015

par cantons

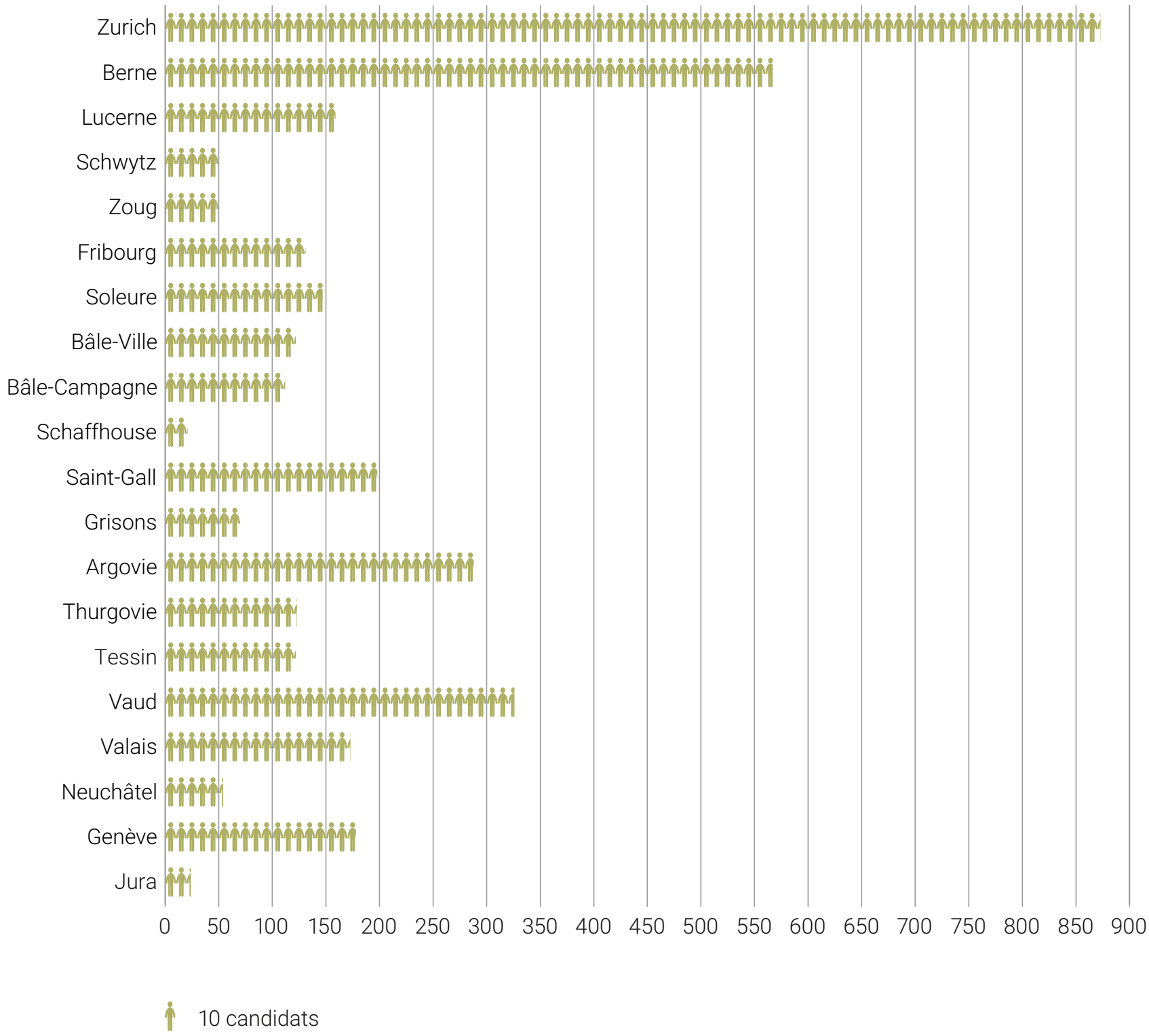

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidatures: répartition par parti

Si l'on considère les candidatures *par parti*, la majeure partie des candidats défendent les couleurs du PS (482), du PLR (463), du PDC (442), de l'UDC (433) et du PES (401). La plupart des partis comptaient davantage de candidats en 2015 que quatre ans plus tôt. Cela a été en particulier le cas pour les partis relativement nouveaux comme le PVL (+121) et le PDB (+76), mais aussi pour l'UDF (+54), le PS (+49), le PDC (+46) et l'UDC (+43). Le nombre de candidats a diminué notamment pour le PEV (–29) et les DS (–26).

Candidats lors des élections au Conseil national 2015

par partis

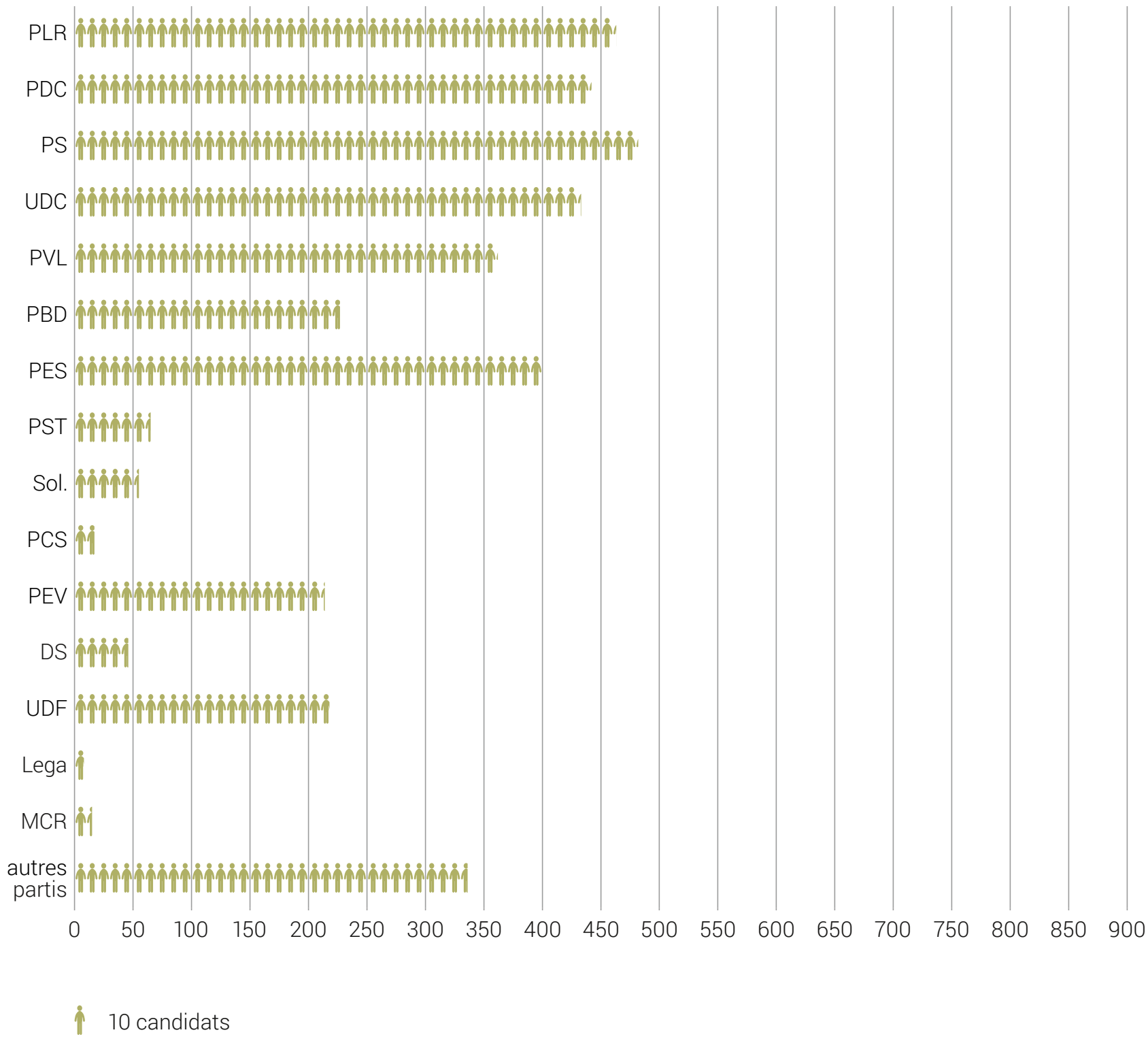

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015

par cantons et partis

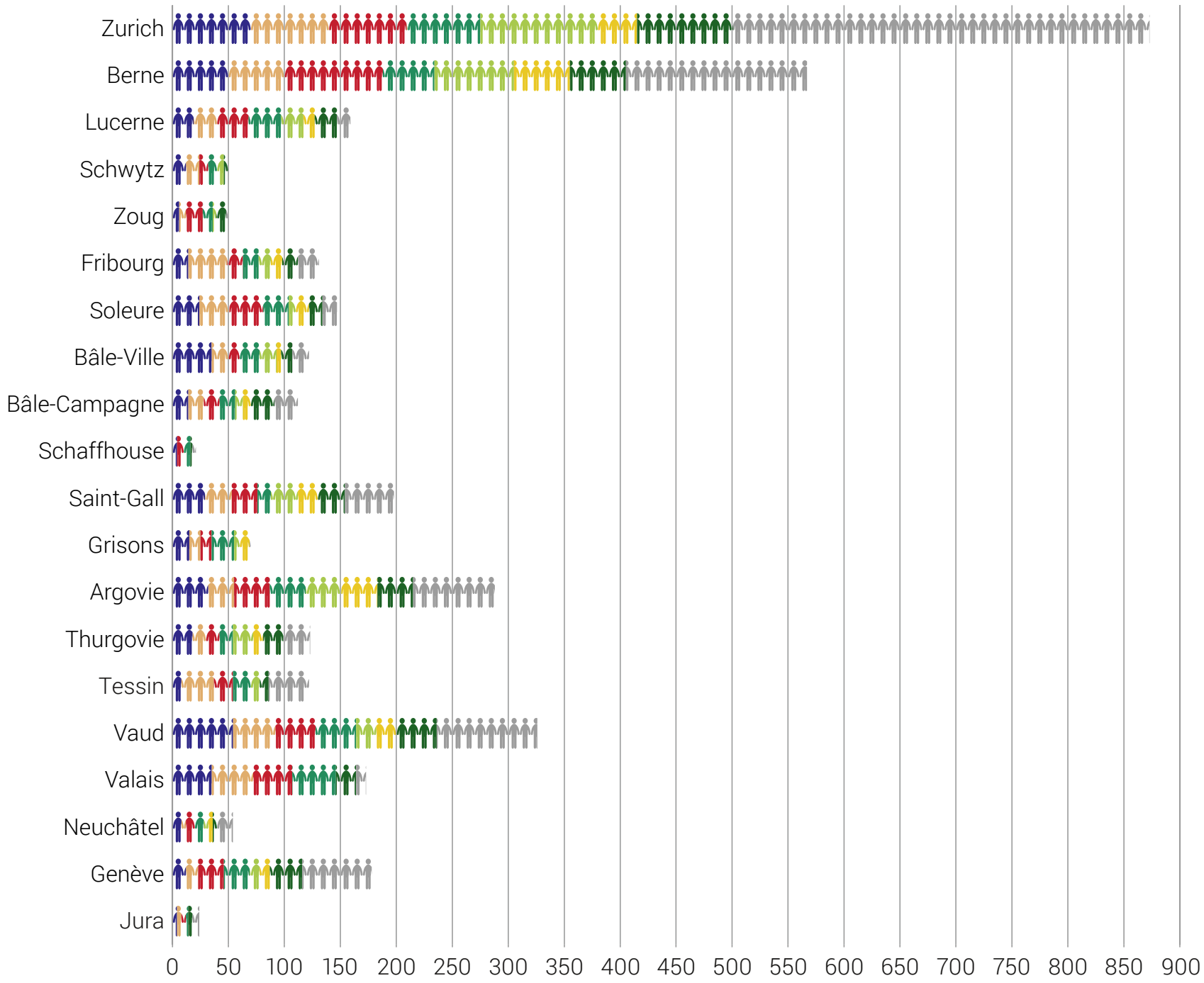

Suisse

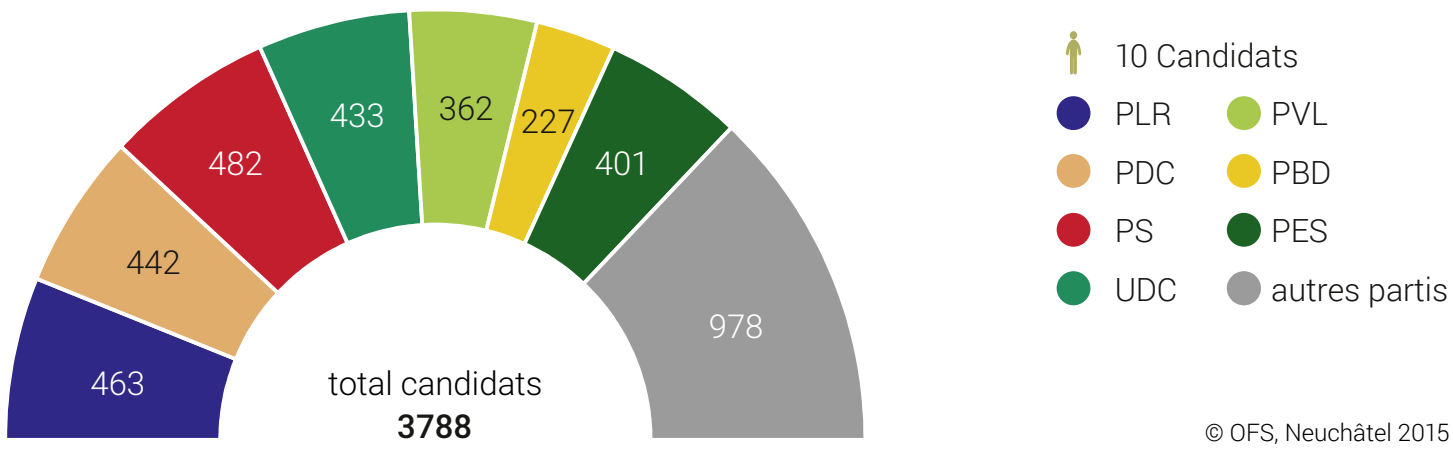

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidatures: répartition par sexe

Lors des élections au Conseil national de 2015, 1308 femmes et 2480 hommes ont brigué un mandat. La part des femmes s'est montée à 34,5%, soit une progression de 1,8 point par rapport aux élections de 2011. Elle était cependant inférieure à celle observée aux élections de 1995 à 2007, où elle se situait entre 34,6% et 35,2%.

Part des femmes parmi les candidats 1971 – 2015

Suisse

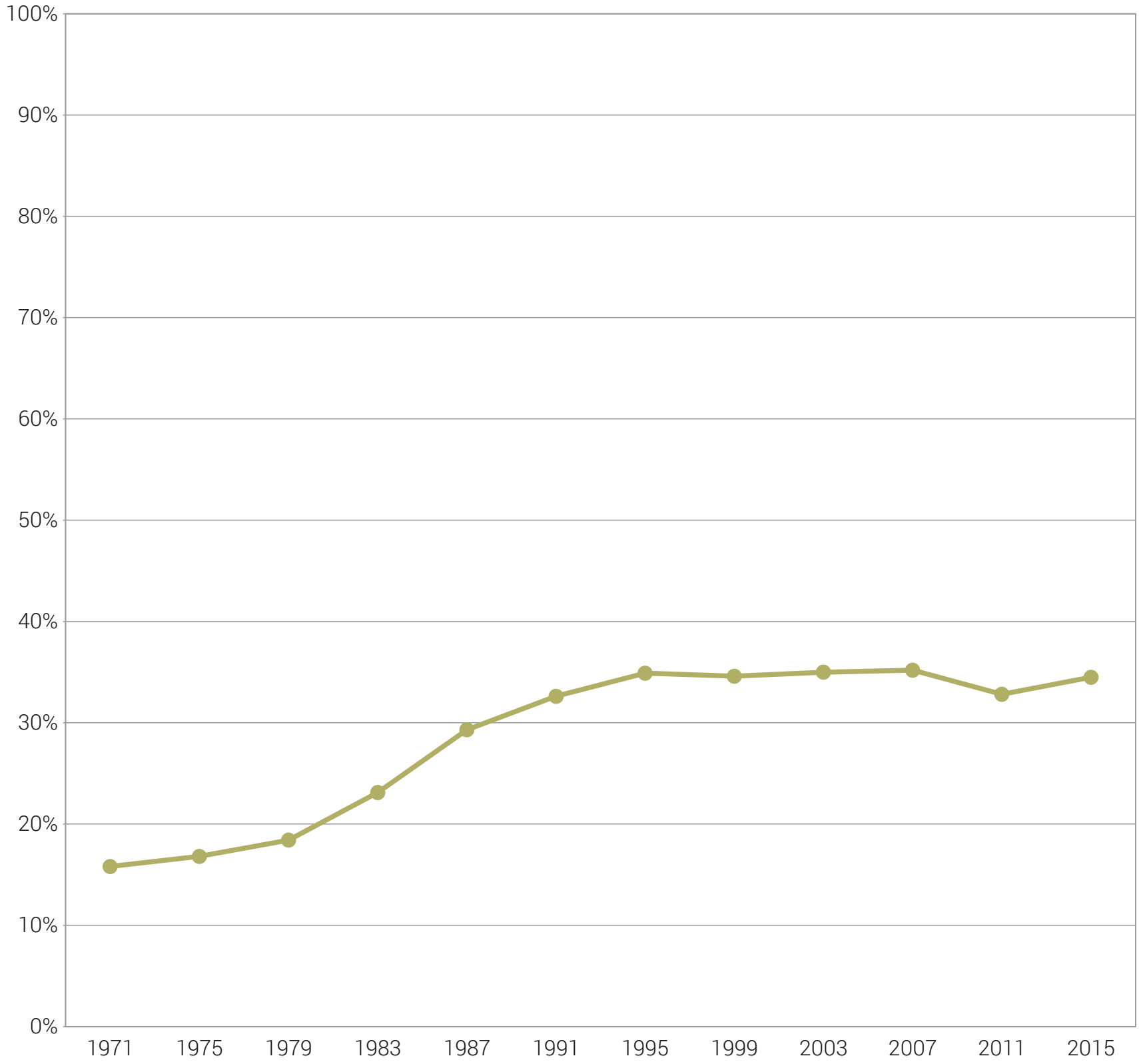

© OFS, Neuchâtel 2015

La proportion des candidatures féminines, dans les différents *cantons*, varie entre 44,3% (BS) et 23,8% (SH). Outre Bâle-Ville, Zoug (40%), Bâle-Campagne (38,4%), Jura (37,5%) et Berne (37,4%) présentent les parts de candidatures féminines les plus élevées. Ces parts sont inférieures à 30%, outre à Schaffhouse, dans les cantons de Neuchâtel (24,1%), du Valais (26%), de Tessin (27,9%) et de Fribourg (29,8%).

Par rapport à 2011, les parts des candidatures féminines ont progressé le plus fortement dans les cantons de Bâle-Ville (+11 points), de Bâle-Campagne (+8,5 points) et des Grisons (+8,3 points). Elles ont reculé dans 6 cantons, de la manière la plus marquée dans ceux de Neuchâtel (–7 points), de Soleure (–2,7 points) et de Thurgovie (–2 points), ainsi qu'à Saint-Gall (–1,2 point) et à Genève et au Valais (–0,5 point les deux).

Part des femmes parmi les candidats 2015

par cantons

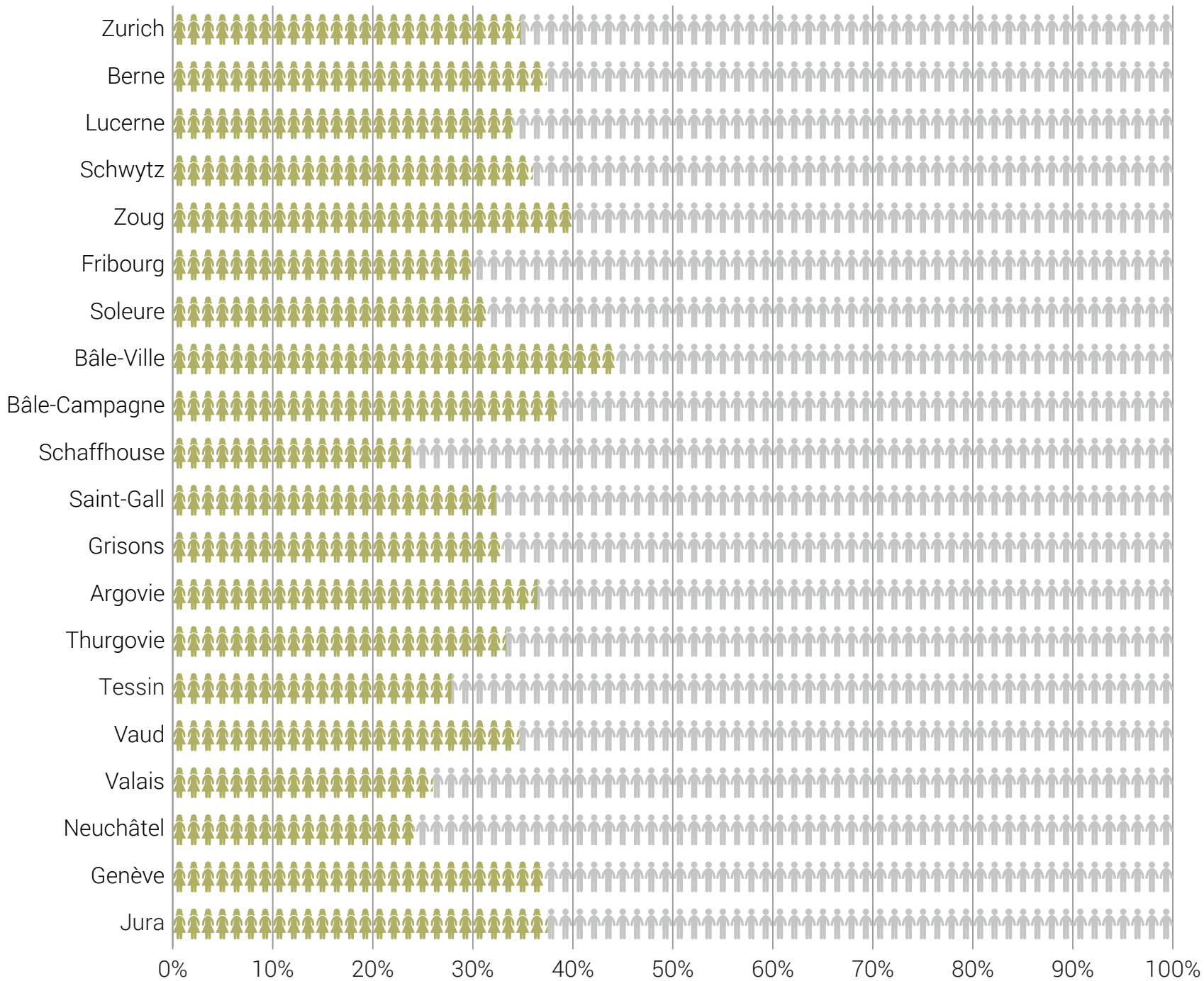

Suisse

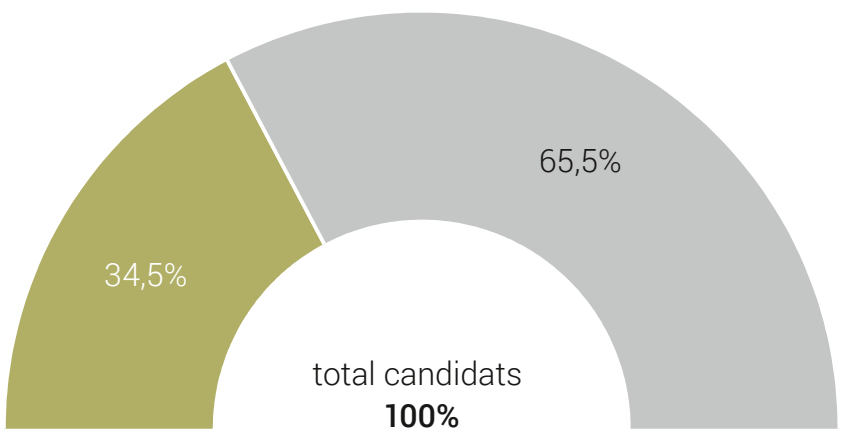

© OFS, Neuchâtel 2015

En 2015, la part des candidates dans les partis se situait entre 18,9% (UDC) et 50,6% (PES). Les candidatures féminines atteignaient 46,9% sur les listes du PS, 41,2% sur celles du PCS et 41,1% sur celles du PEV. La part des candidates était inférieure à 30,%, outre à l'UDC, dans les petits partis de droite (MCR, DS, UDF, Lega). Par rapport à 2011, elle a augmenté le plus fortement sur les listes du PDB (+12,1 points), du PEV (+8,6 points) et du PLR (+6,2 points).

Nombre de femmes et d'hommes parmi les candidats

par partis

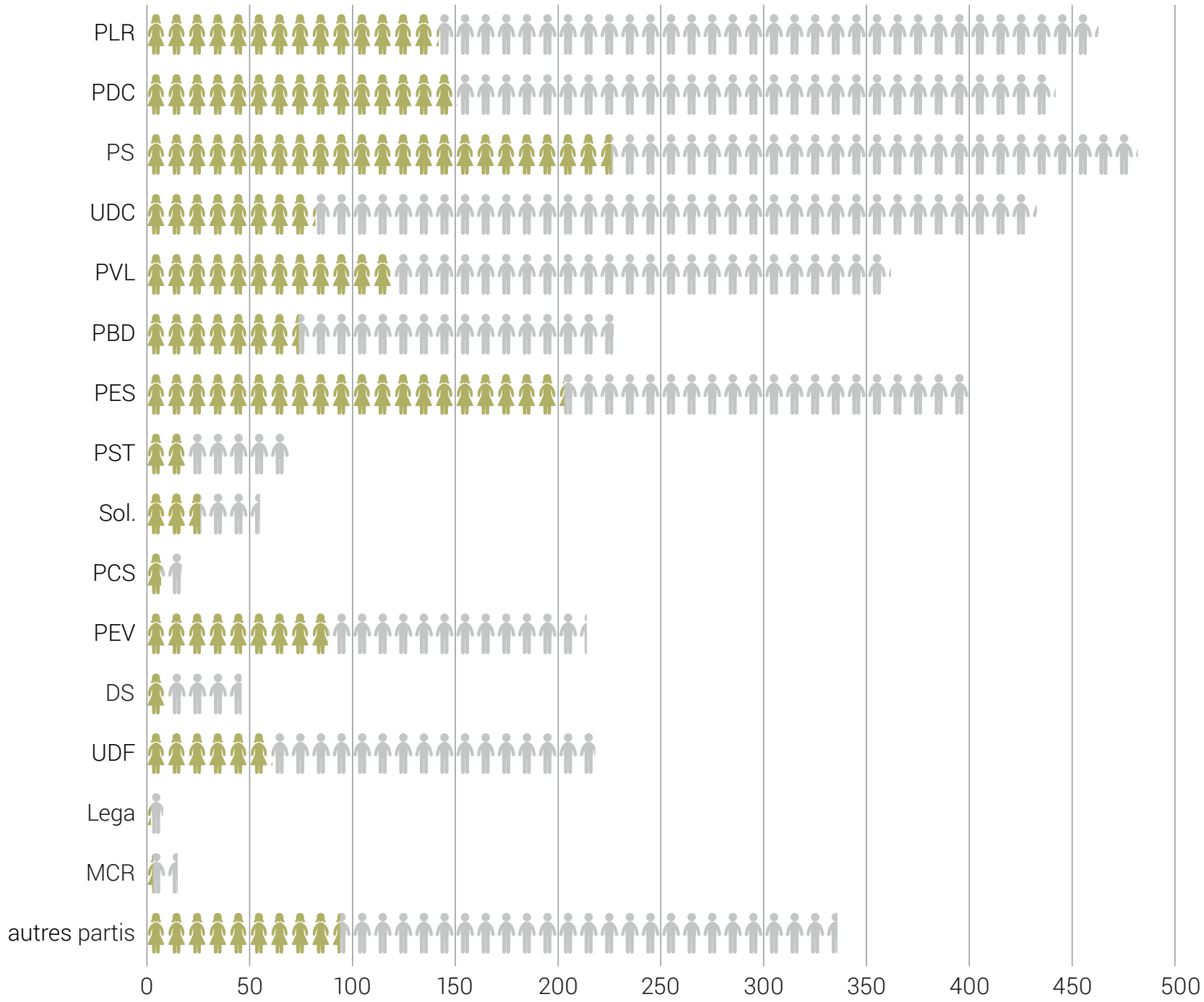

tous les partis

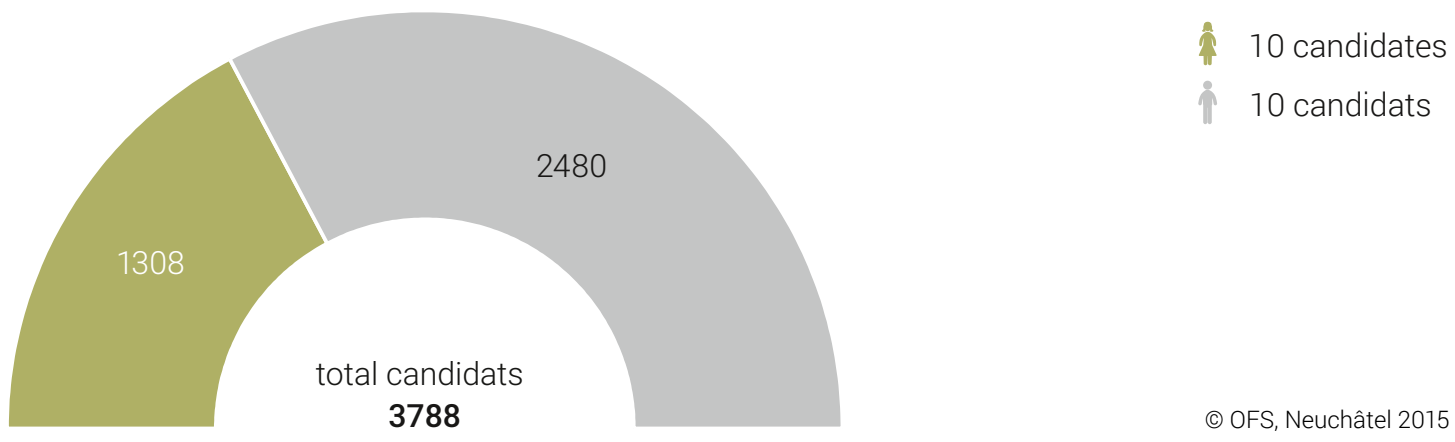

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidatures: répartition par âge

En 2015, l'âge moyen des 3788 personnes qui ont brigué un mandat au Conseil national était de 40,6 ans. Il s'agit là du deuxième âge moyen le plus bas depuis 1971. Au cours de 44 dernières années, il a fluctué entre 45,7 ans (1971) et 40,5 ans (2011). Les 126 listes «jeunes» ont contribué à abaisser l'âge moyen. Environ ⅓ des candidats ont moins de 30 ans et 3,1% ont même moins de 20 ans. Par rapport à 2011, la part des candidats de moins de 30 ans s'est accrue de 2,3 points à 34,1%.

La part des candidats de plus de 65 ans a aussi augmenté (+1,7 points à 12,1%).

Après les jeunes, les 50 à 59 ans étaient le plus fortement représentés sur les listes électorales avec une part de 20,8% (–0,4 point par rapport à 2011). Venaient ensuite les 40 à 49 ans avec une part de 17,8% (–2,8 points par rapport à 2011) et les 30 à 39 ans (15,2%; –0,8 point).

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PLR

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

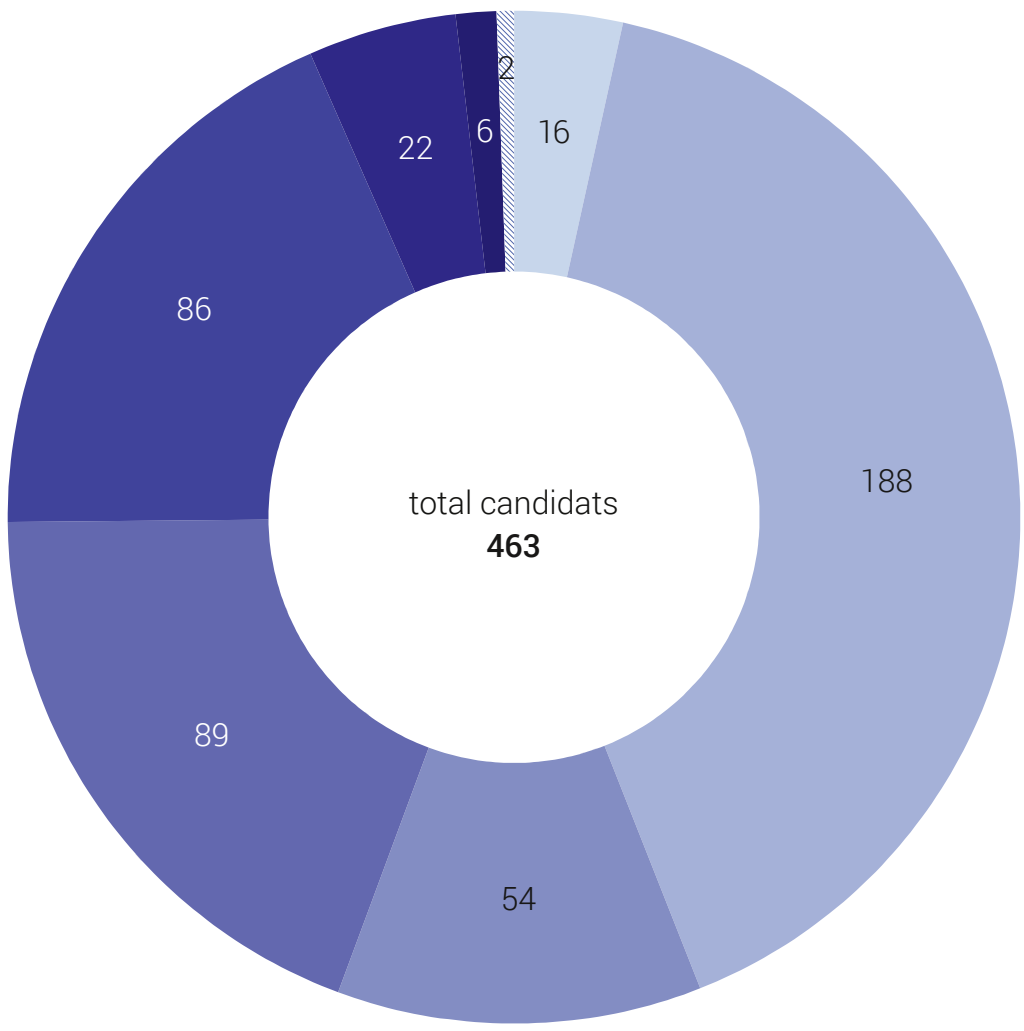

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

37,3

tous les partis

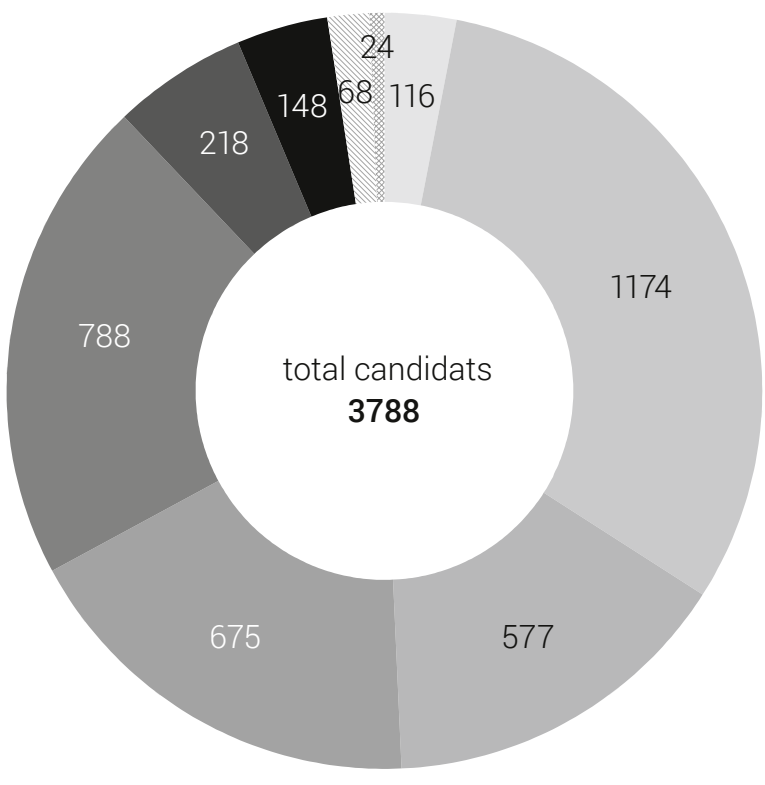

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PLR

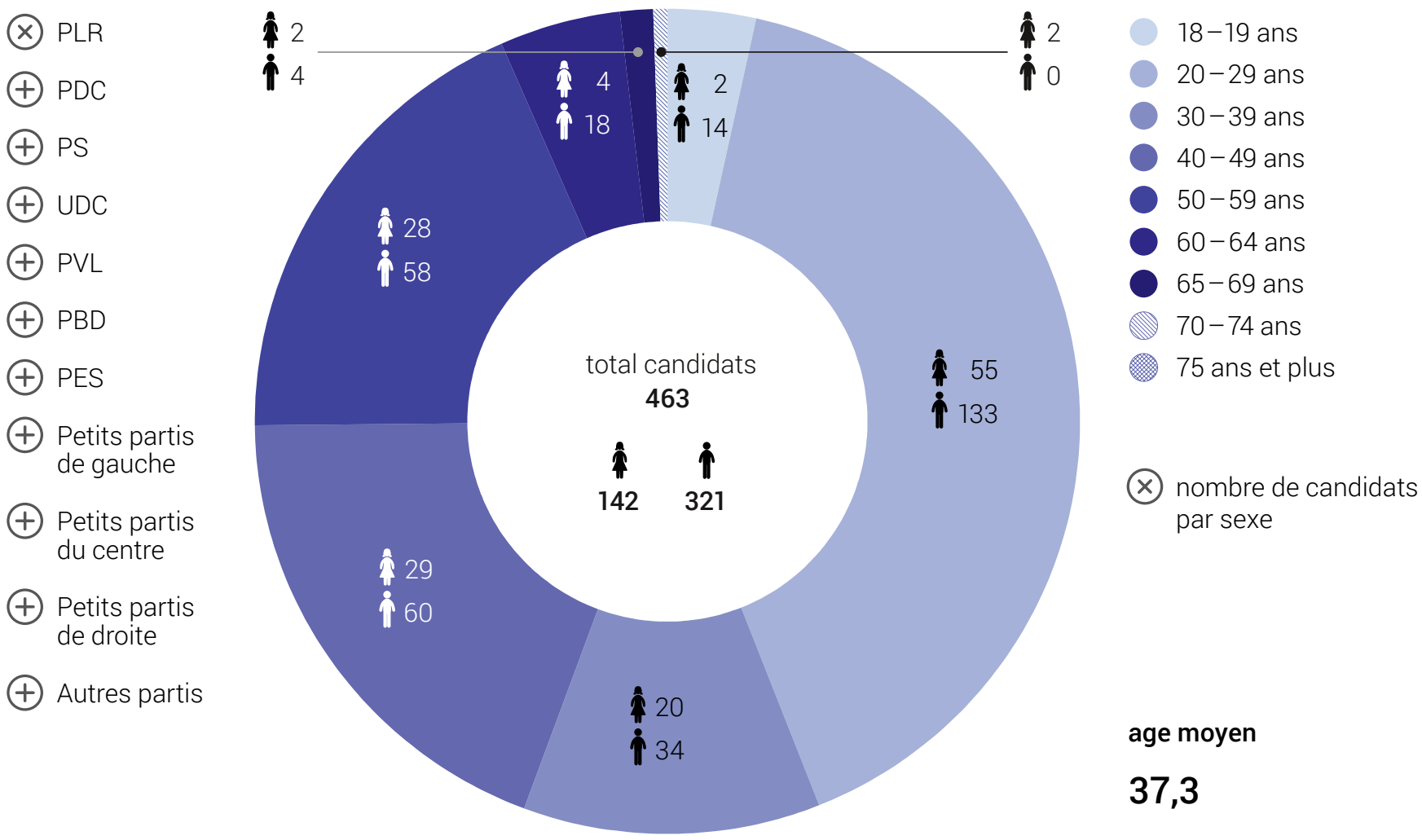

age moyen

37,3

tous les partis

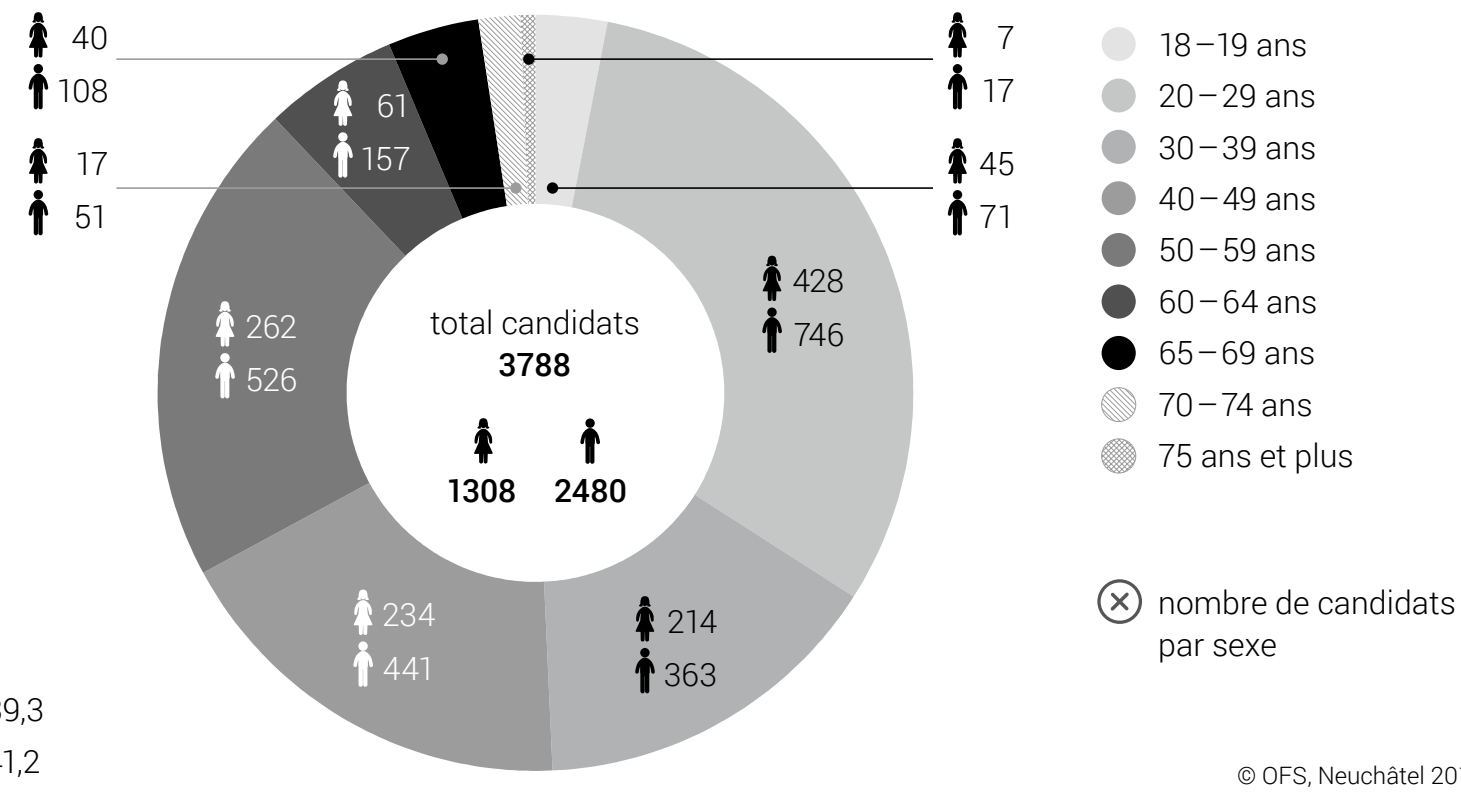

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PDC

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

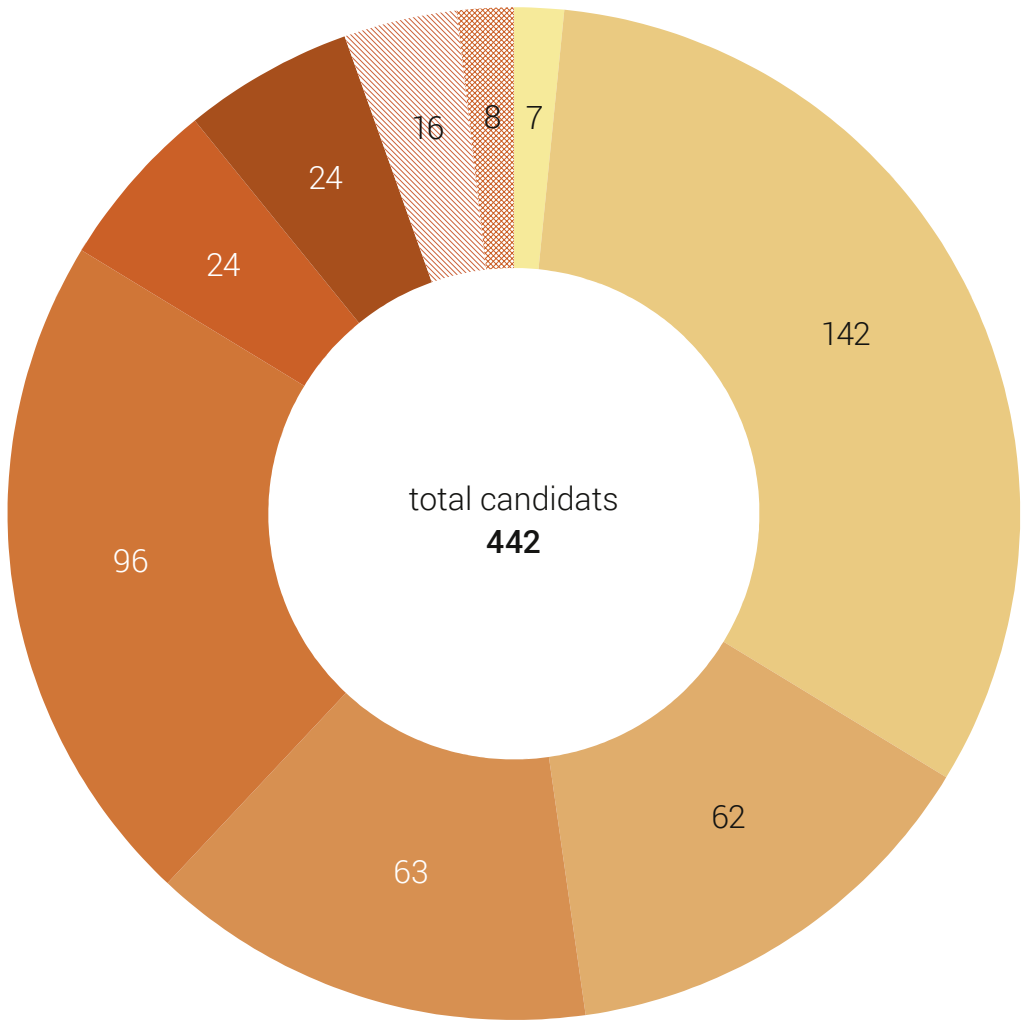

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

42,4

tous les partis

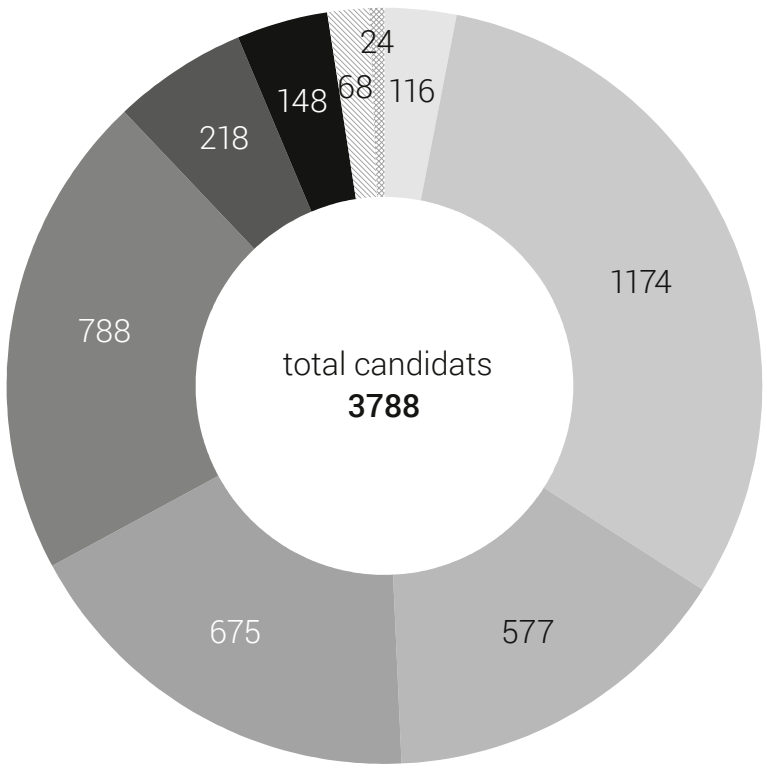

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PDC

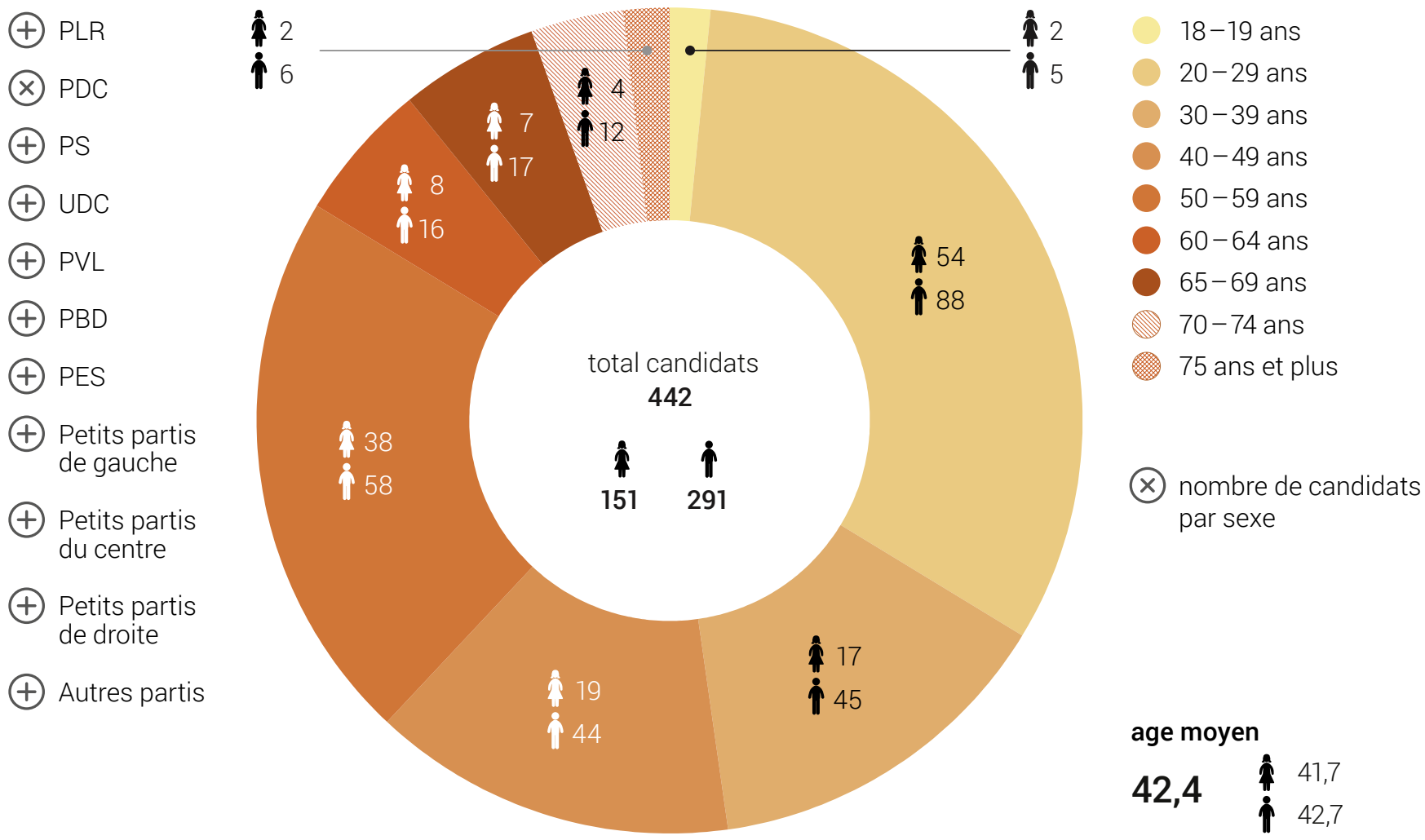

age moyen

42,4 41,7 / 42,7

tous les partis

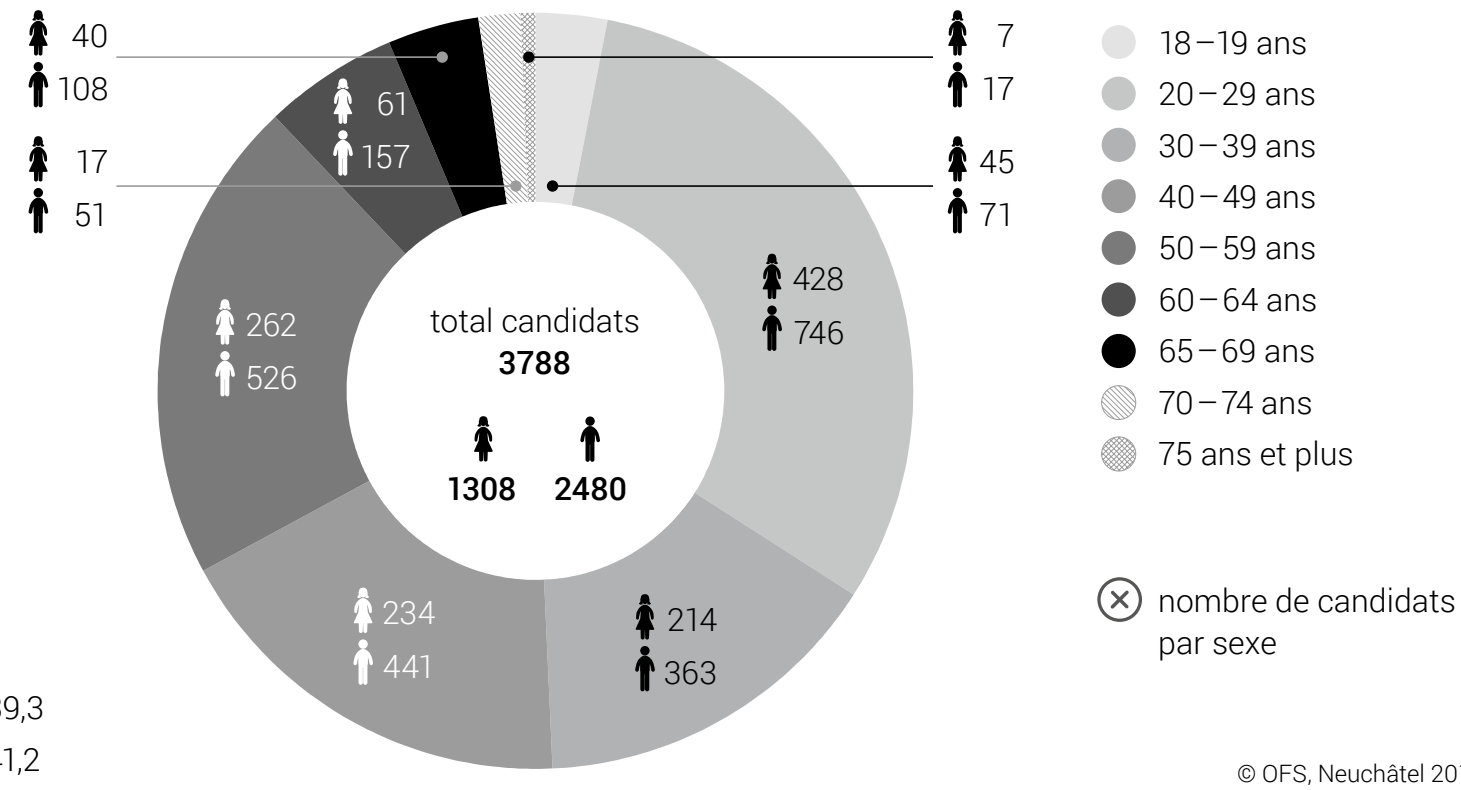

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PS

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

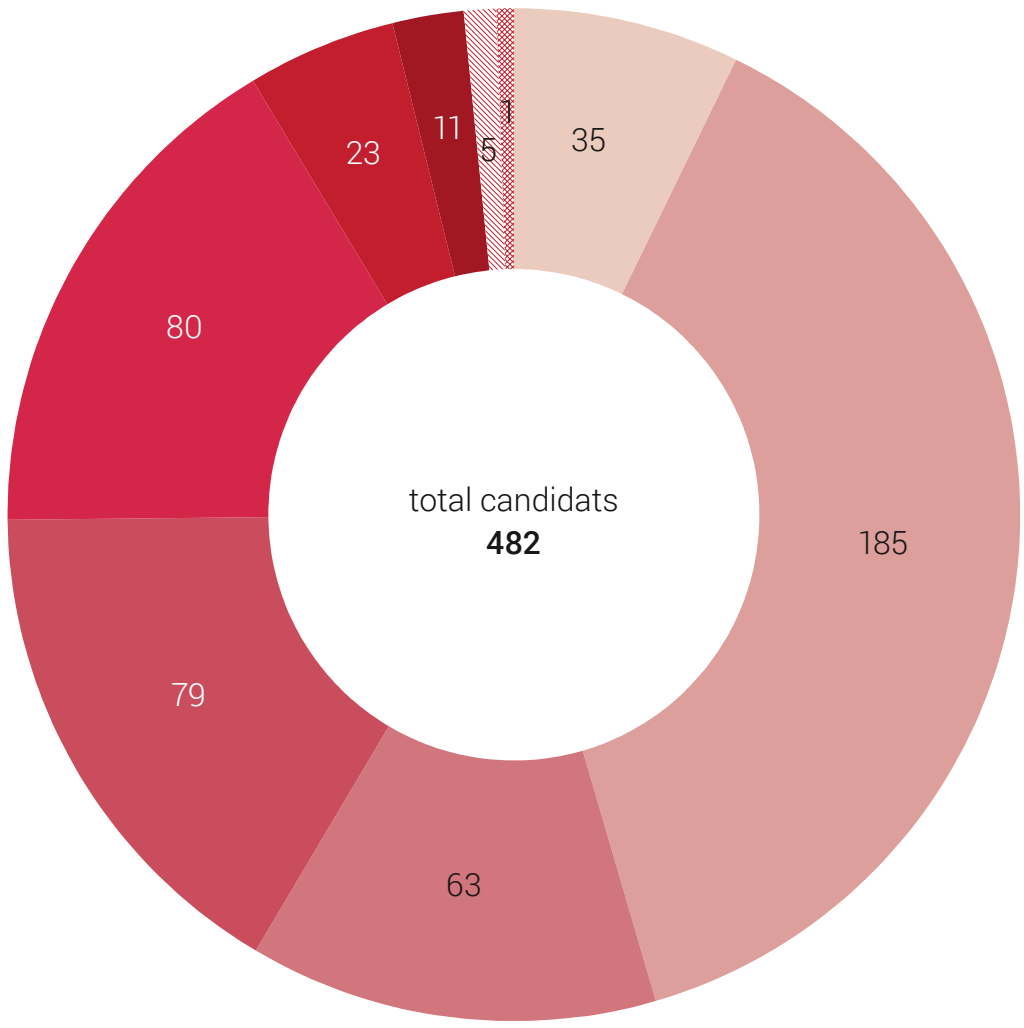

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

36,6

tous les partis

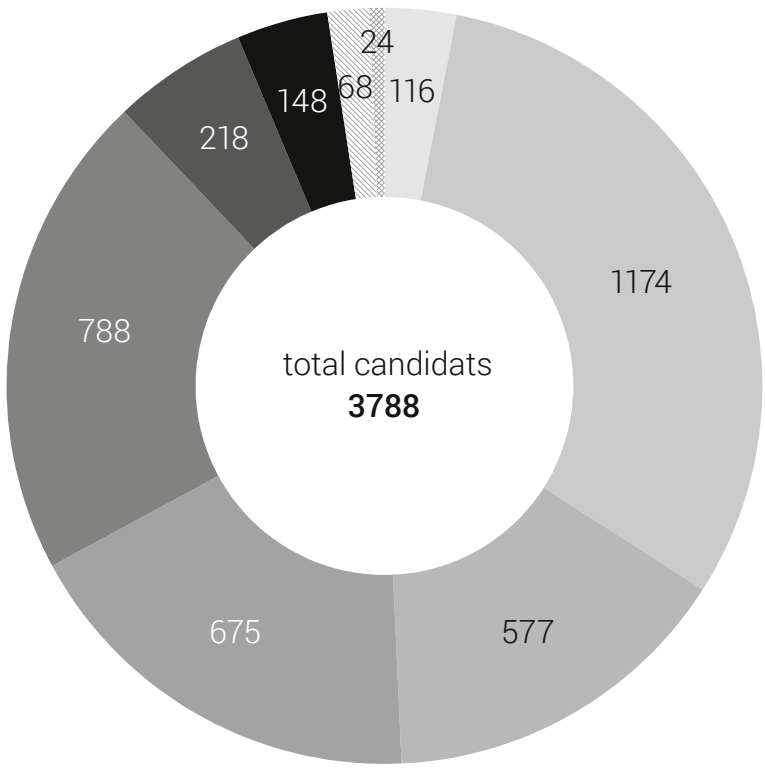

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PS

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

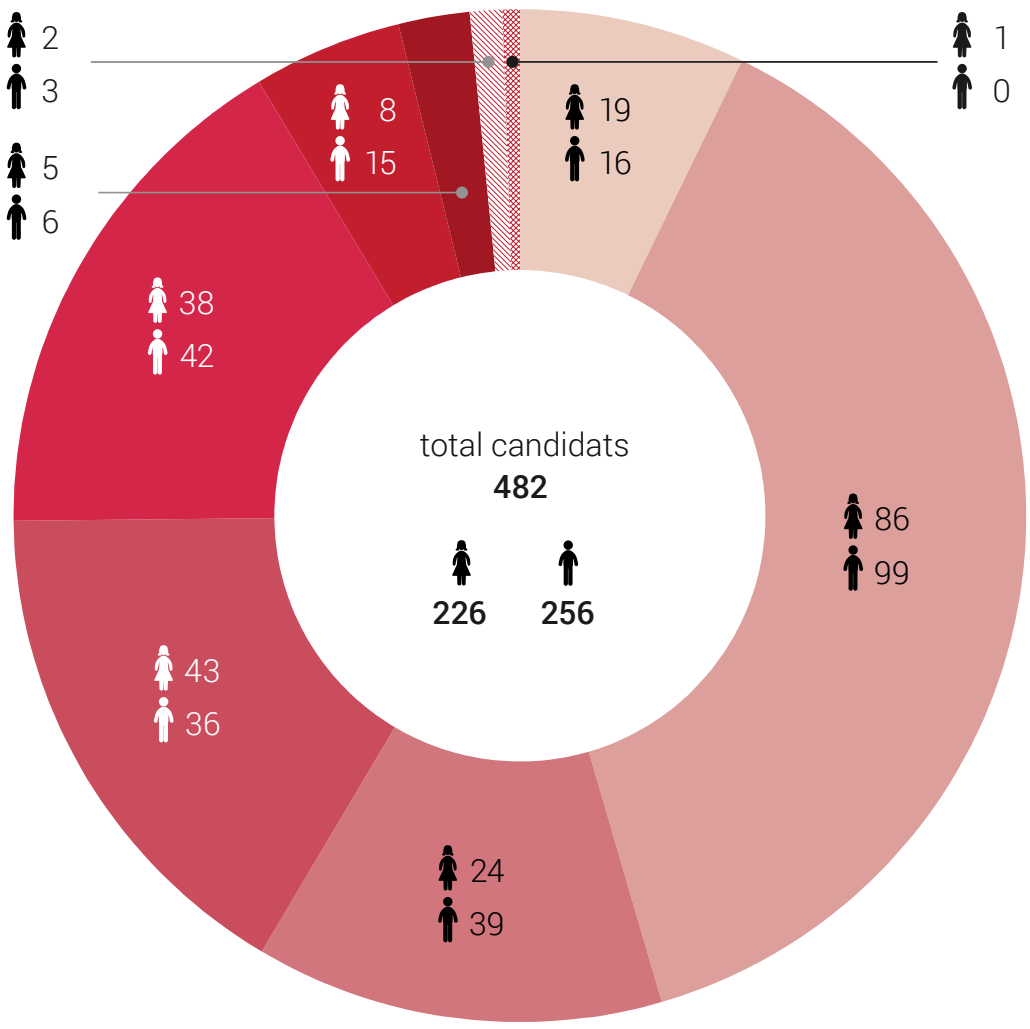

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

36,6 36,2 / 36,9

tous les partis

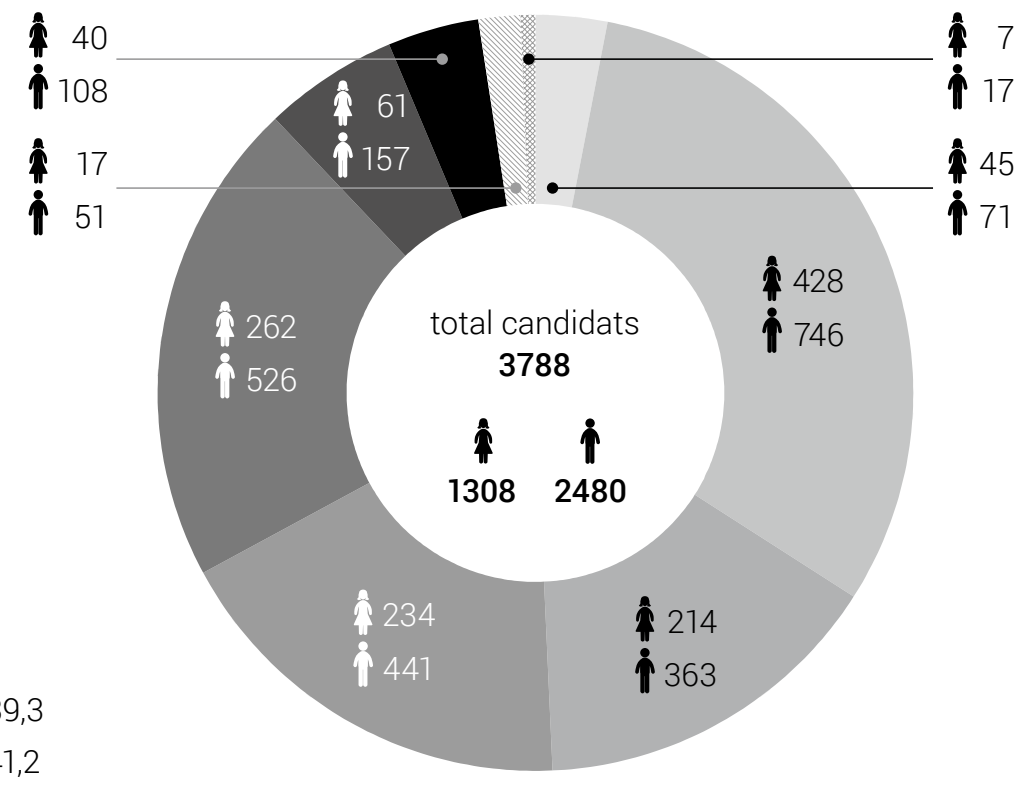

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

UDC

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

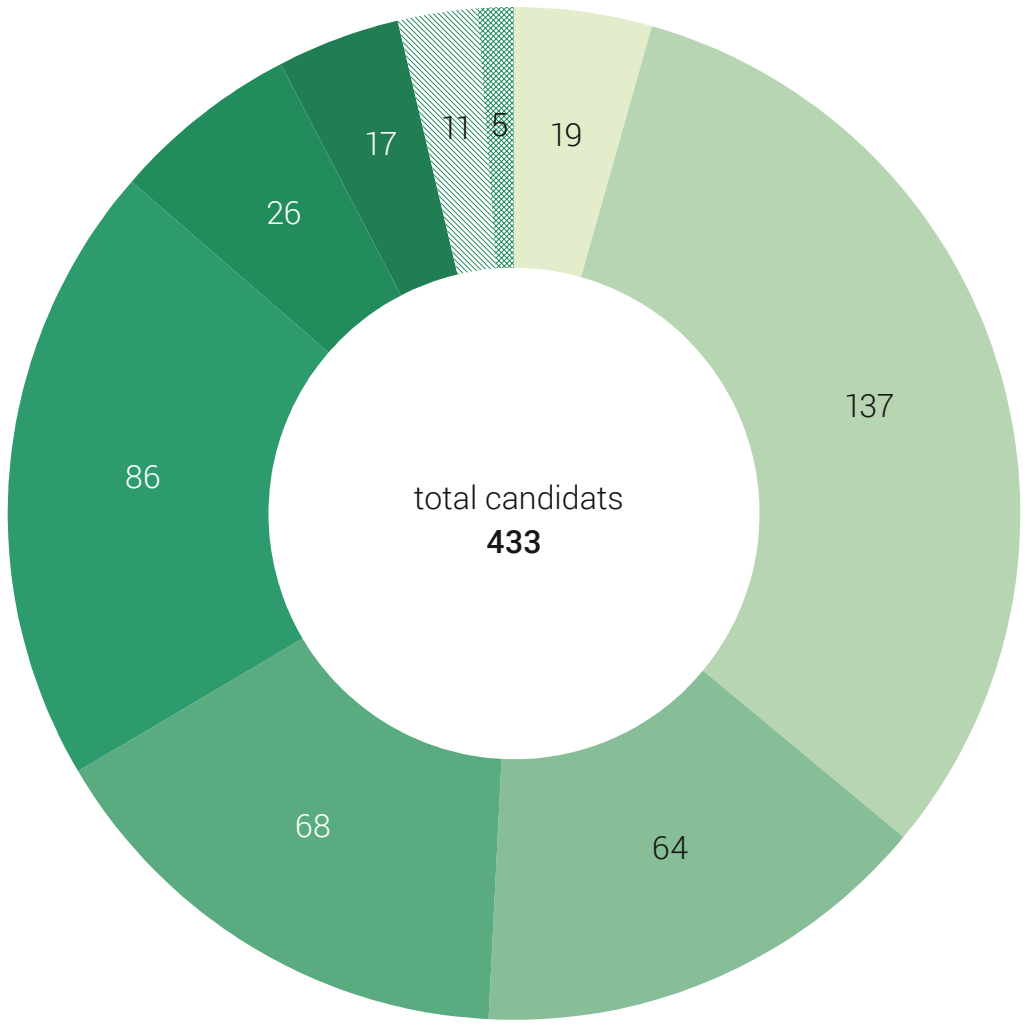

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,4

tous les partis

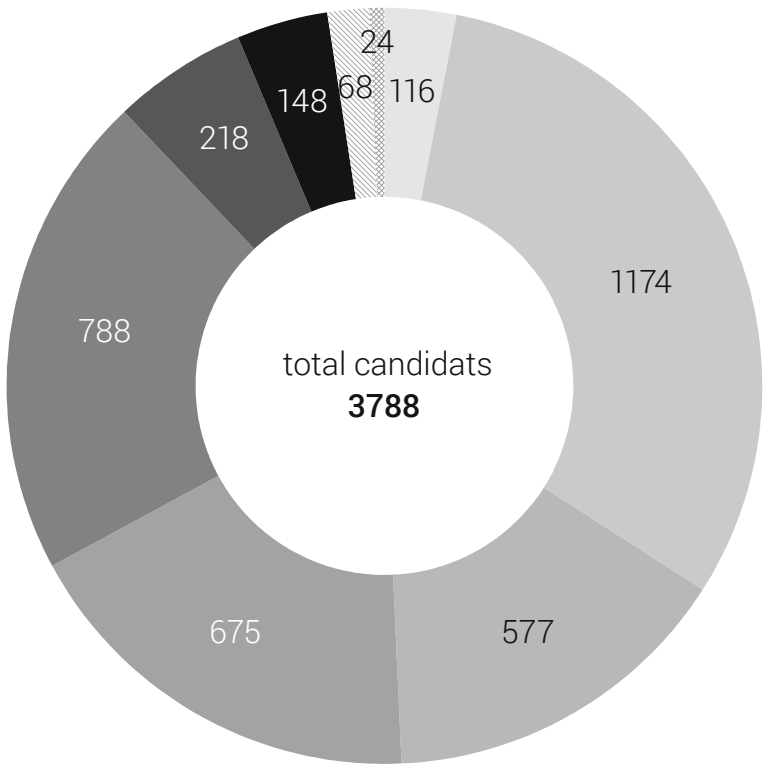

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

UDC

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

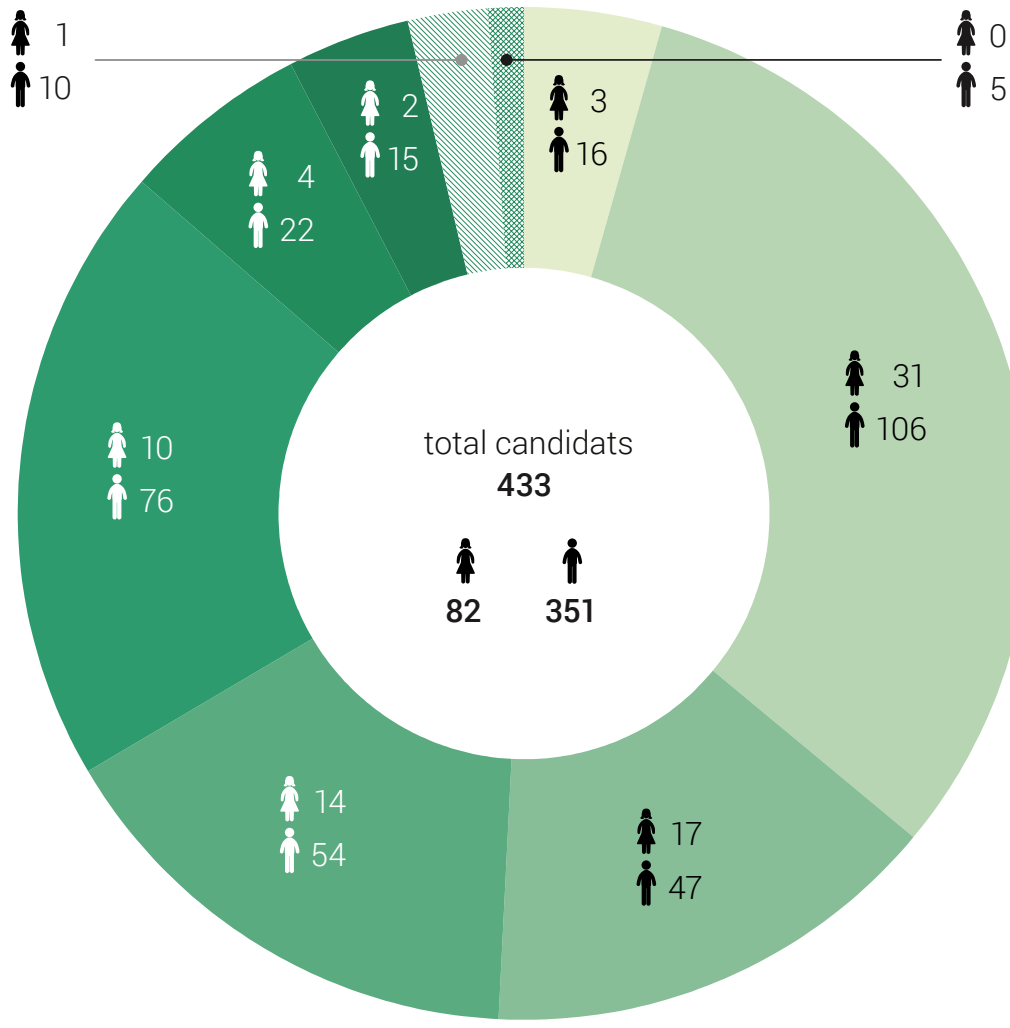

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,4 37,1 / 41,2

tous les partis

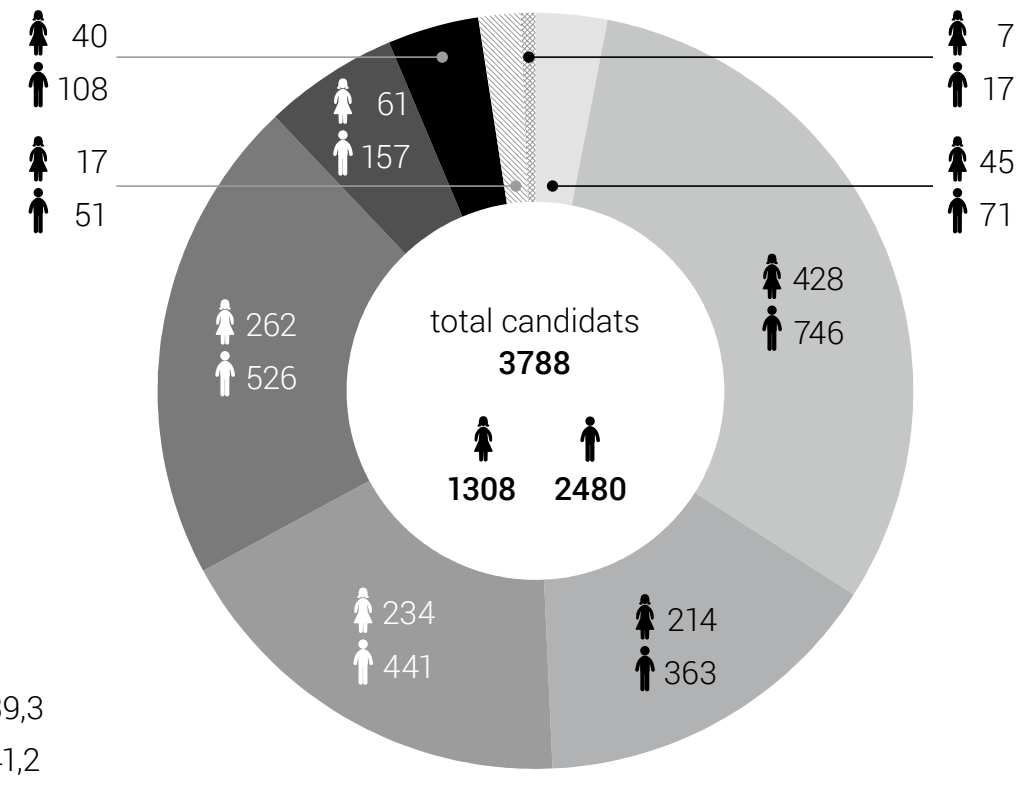

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PVL

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

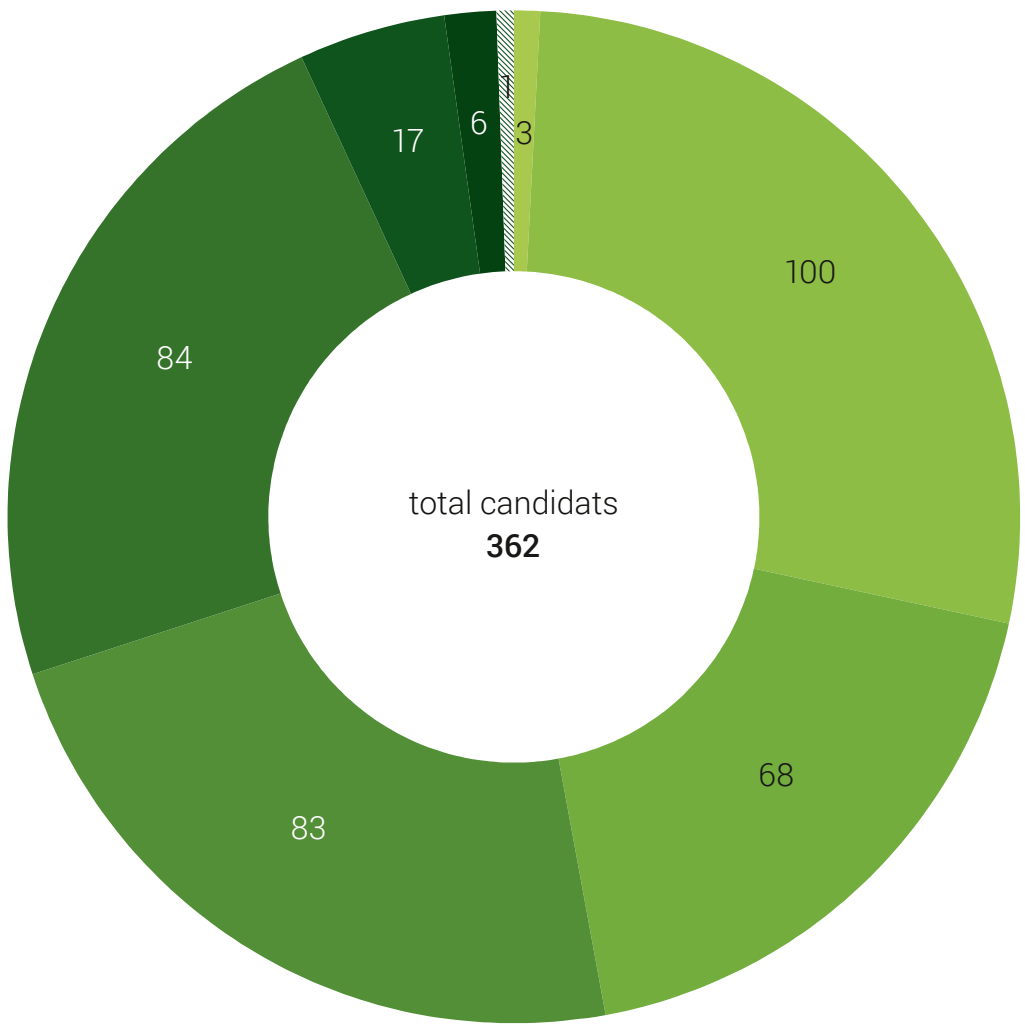

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,3

tous les partis

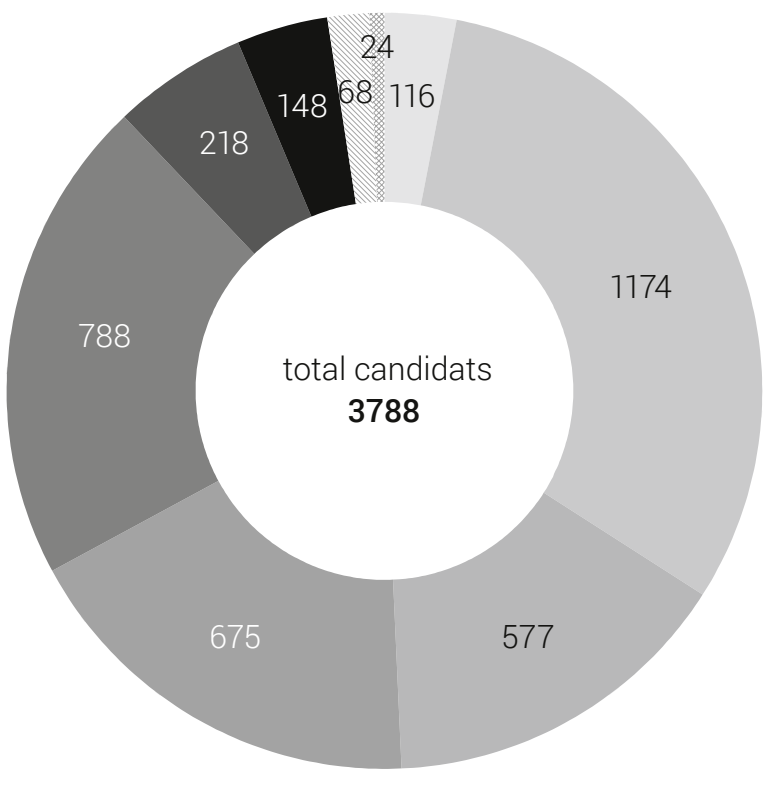

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PVL

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

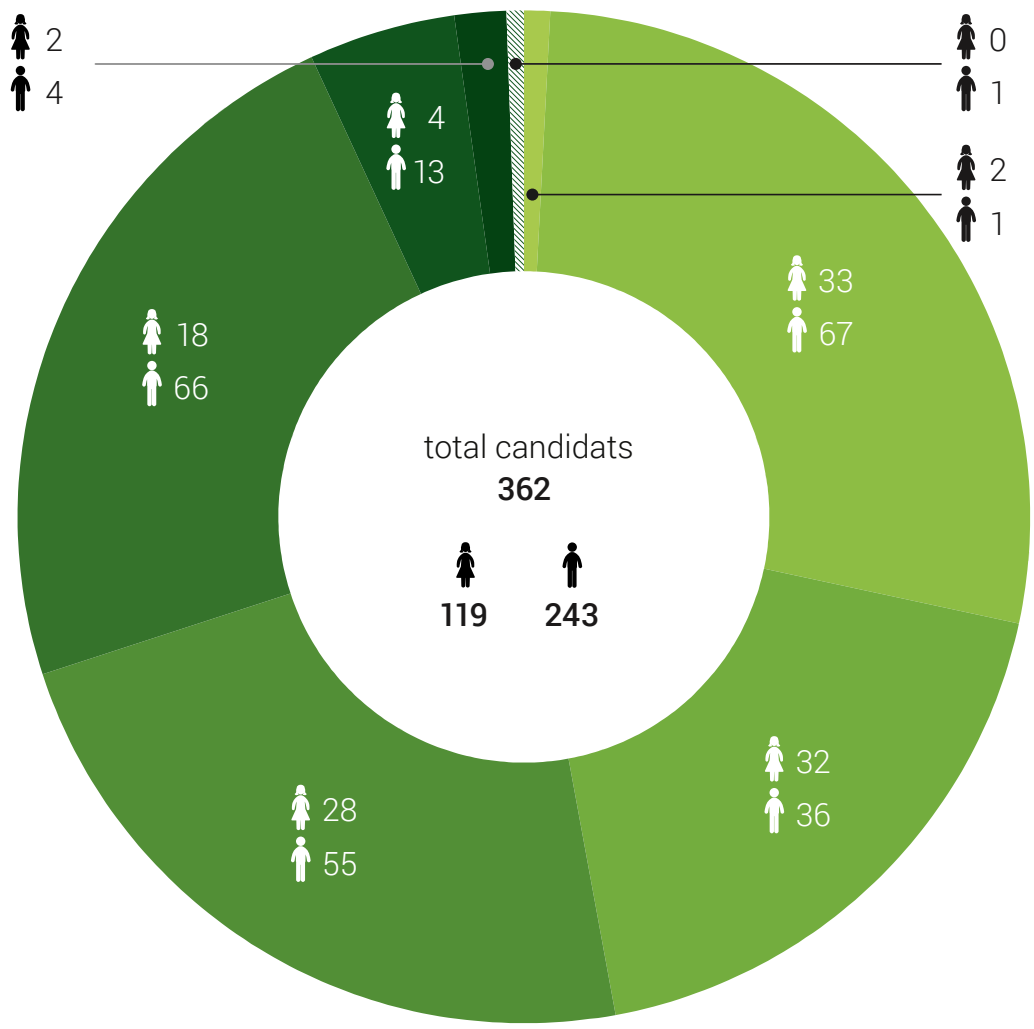

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,3 38,0 / 41,5

tous les partis

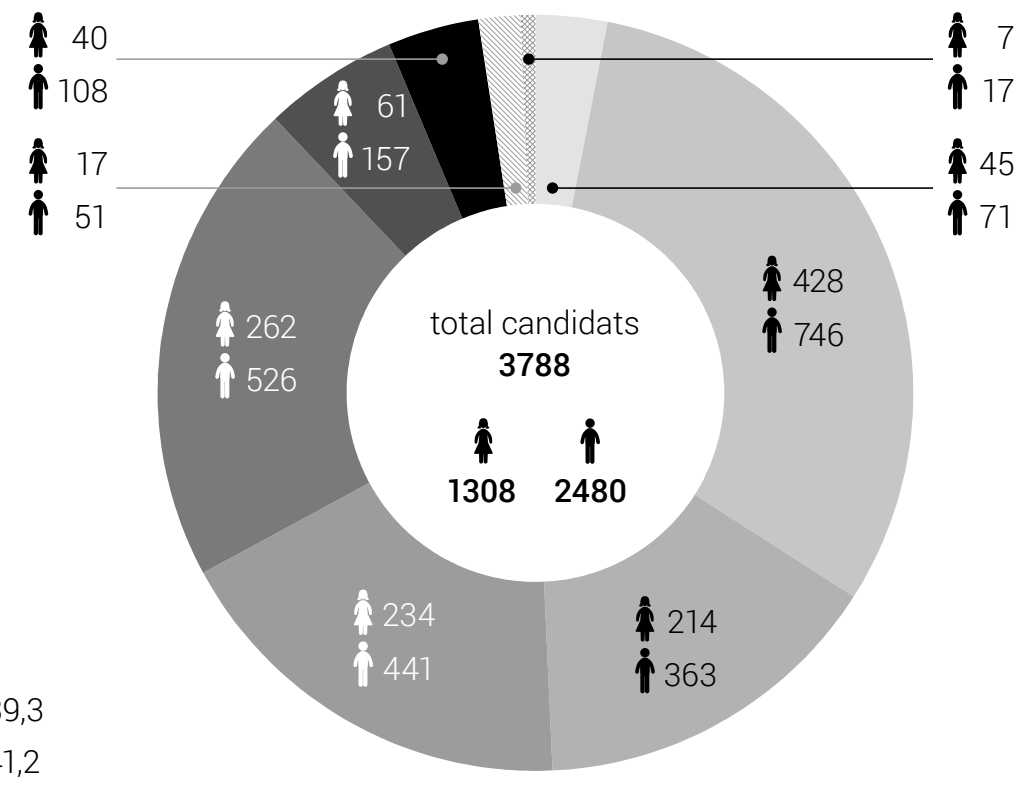

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PBD

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

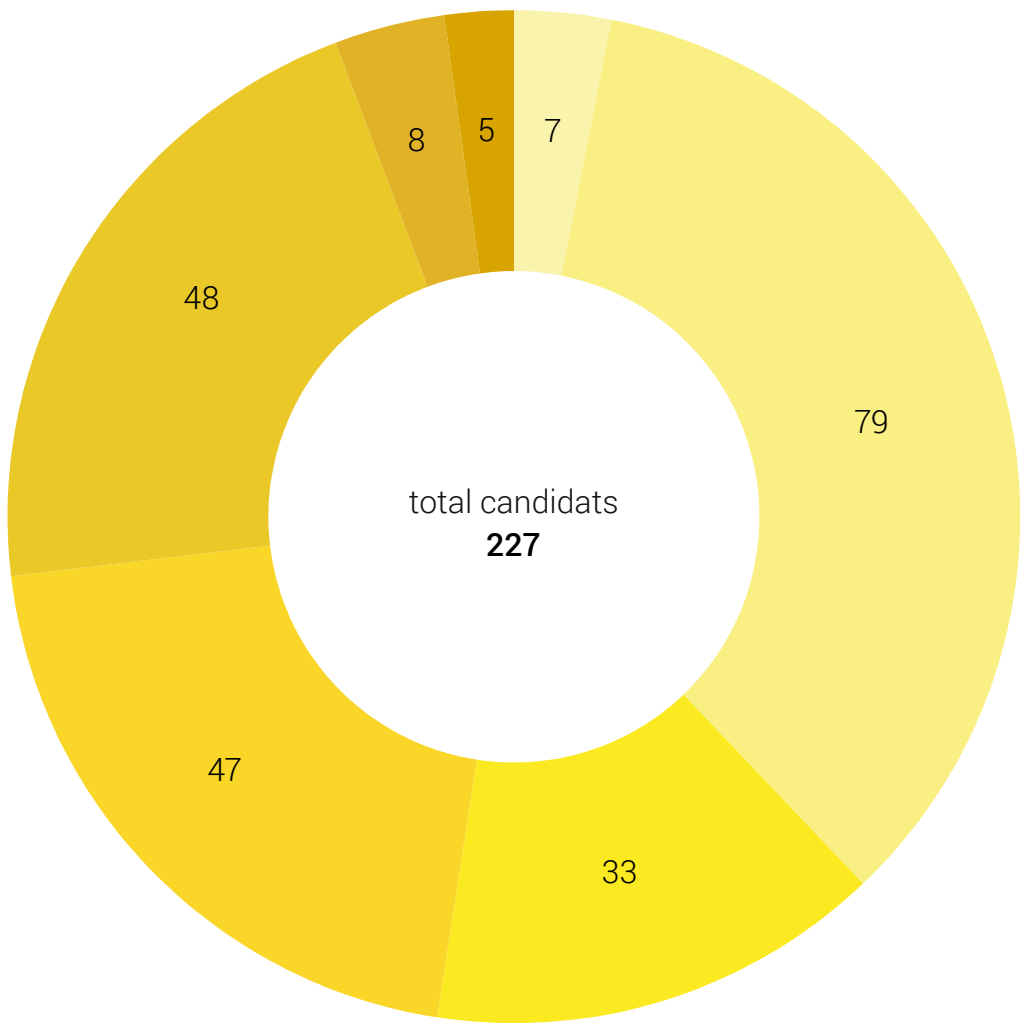

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

38,3

tous les partis

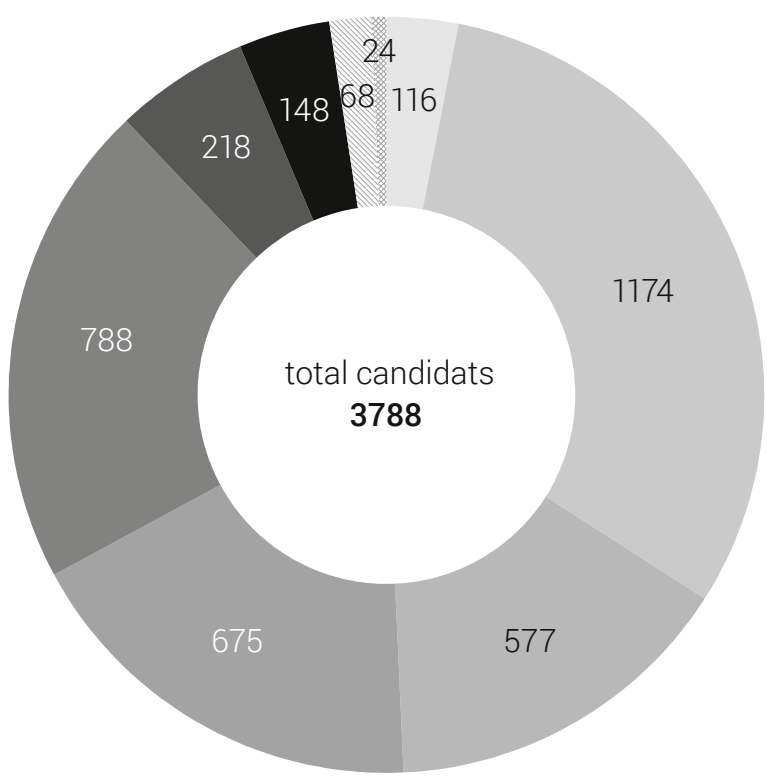

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PBD

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

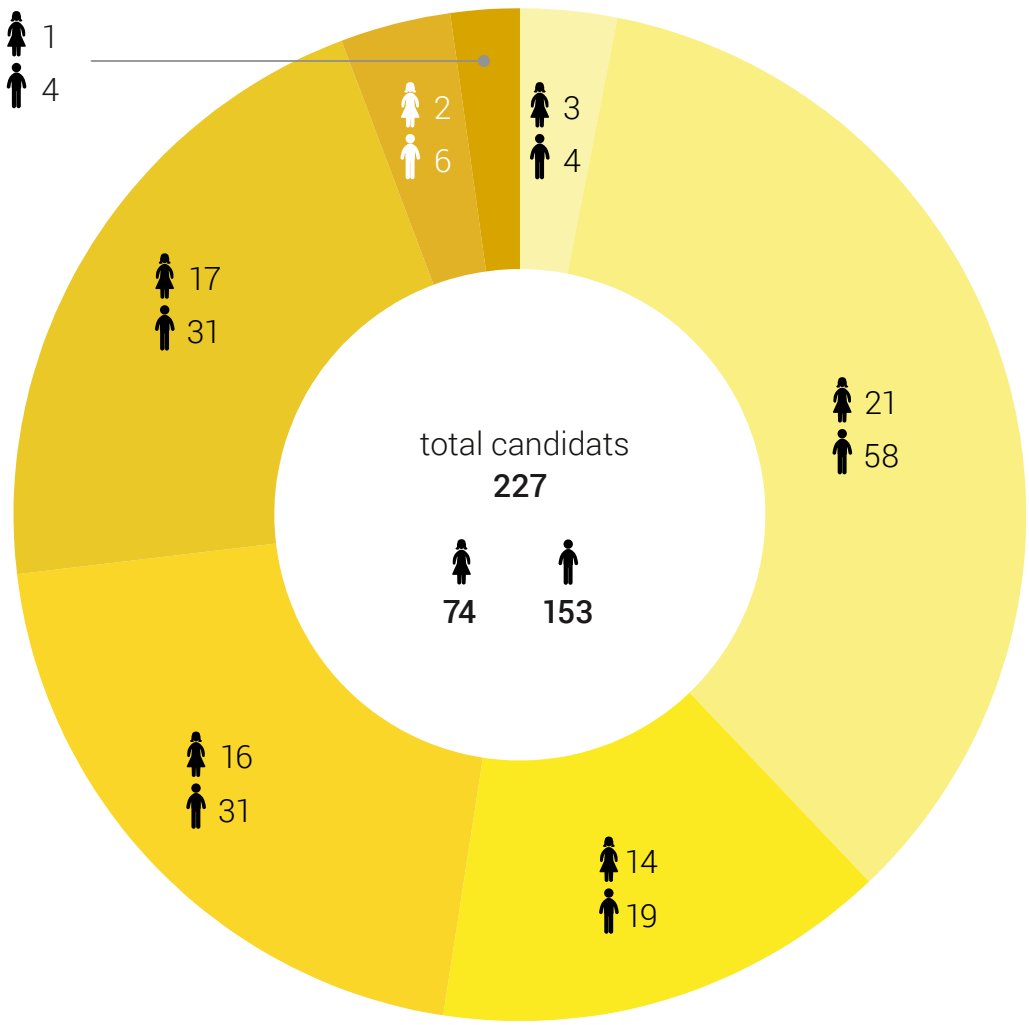

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

38,3 38,8 / 38,1

tous les partis

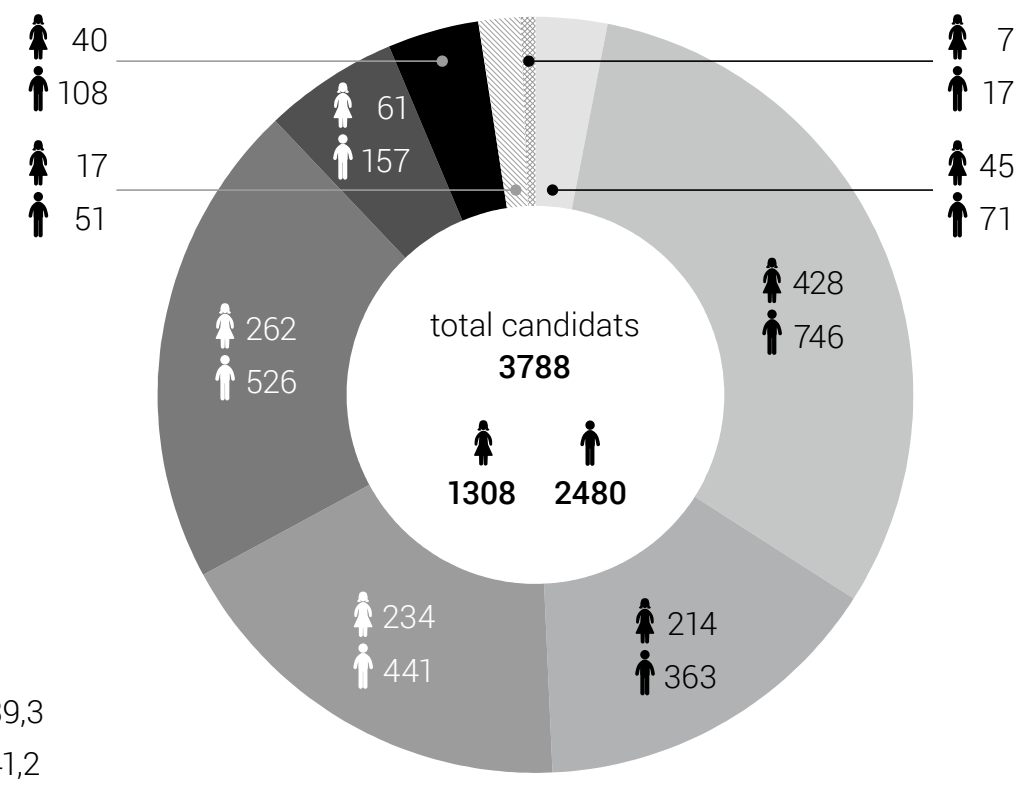

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PES

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

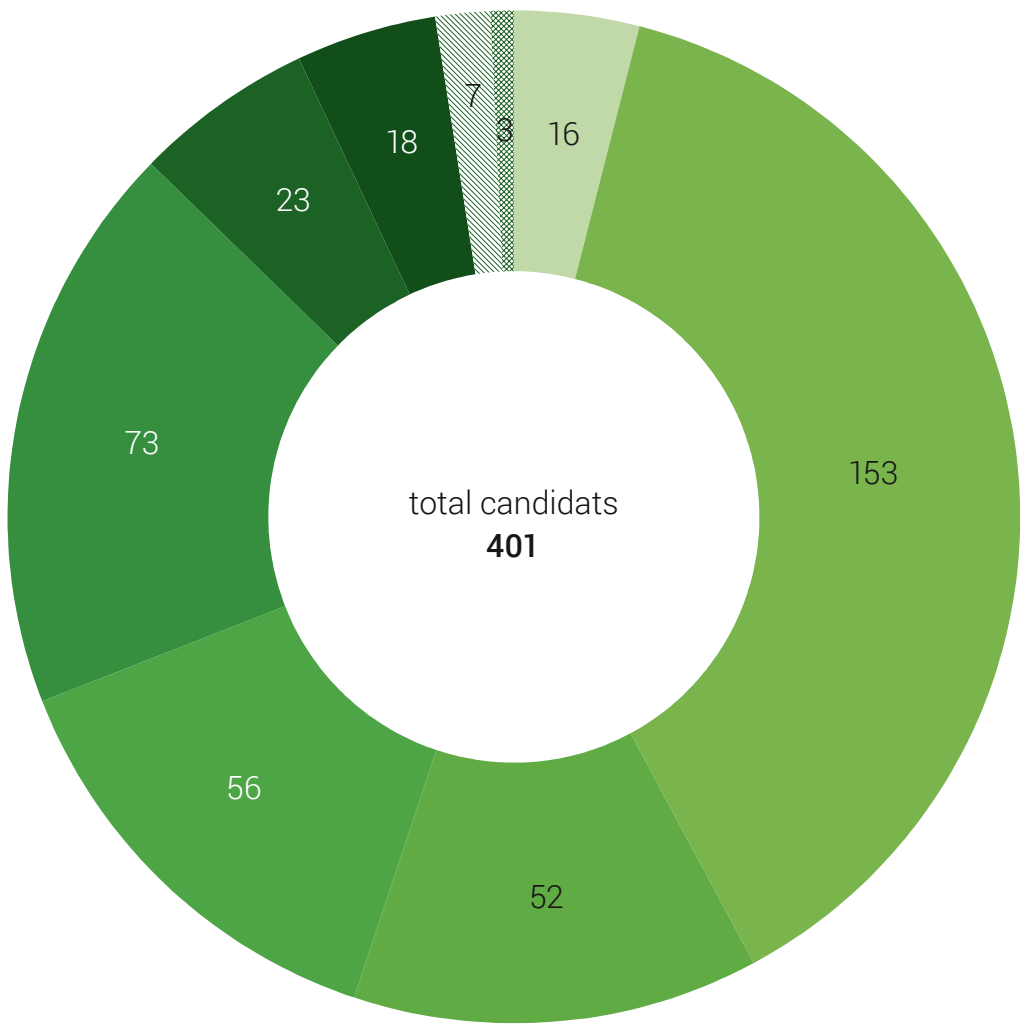

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

38,9

tous les partis

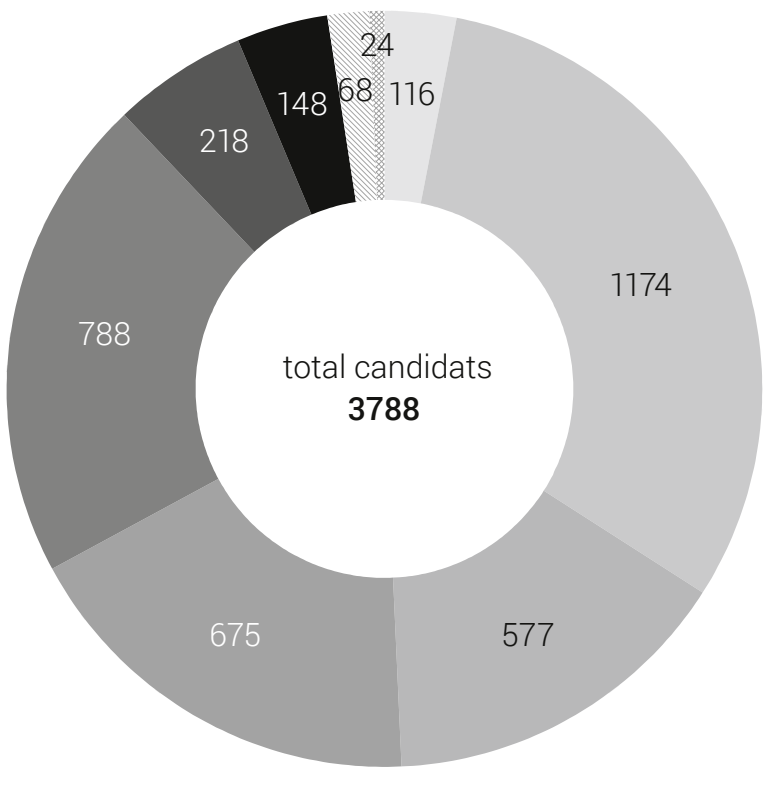

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

PES

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

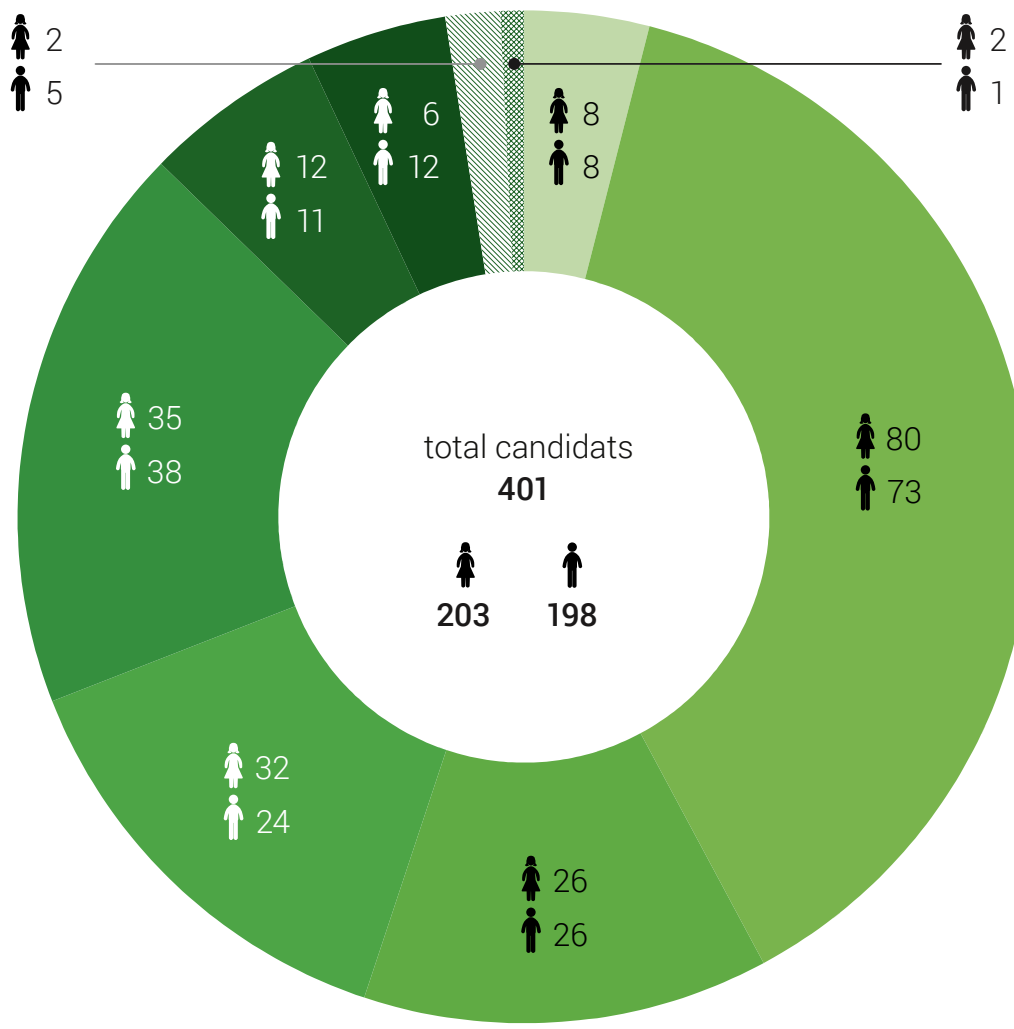

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

38,9 38,1 / 39,8

tous les partis

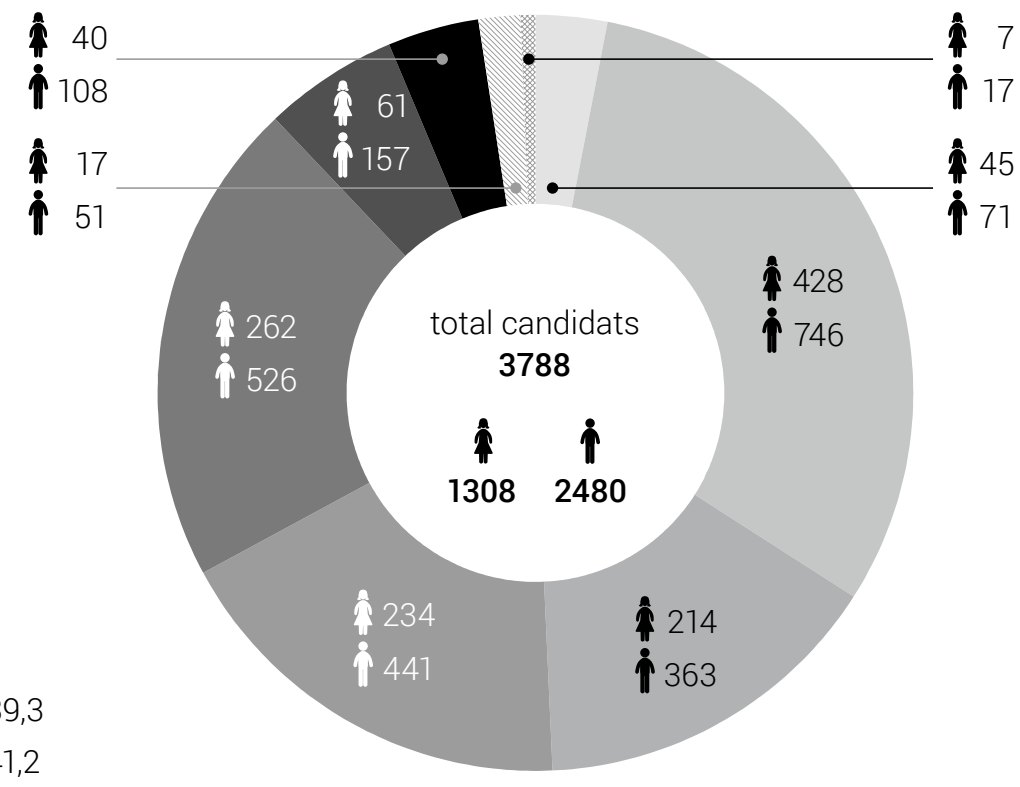

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

petits partis de gauche

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

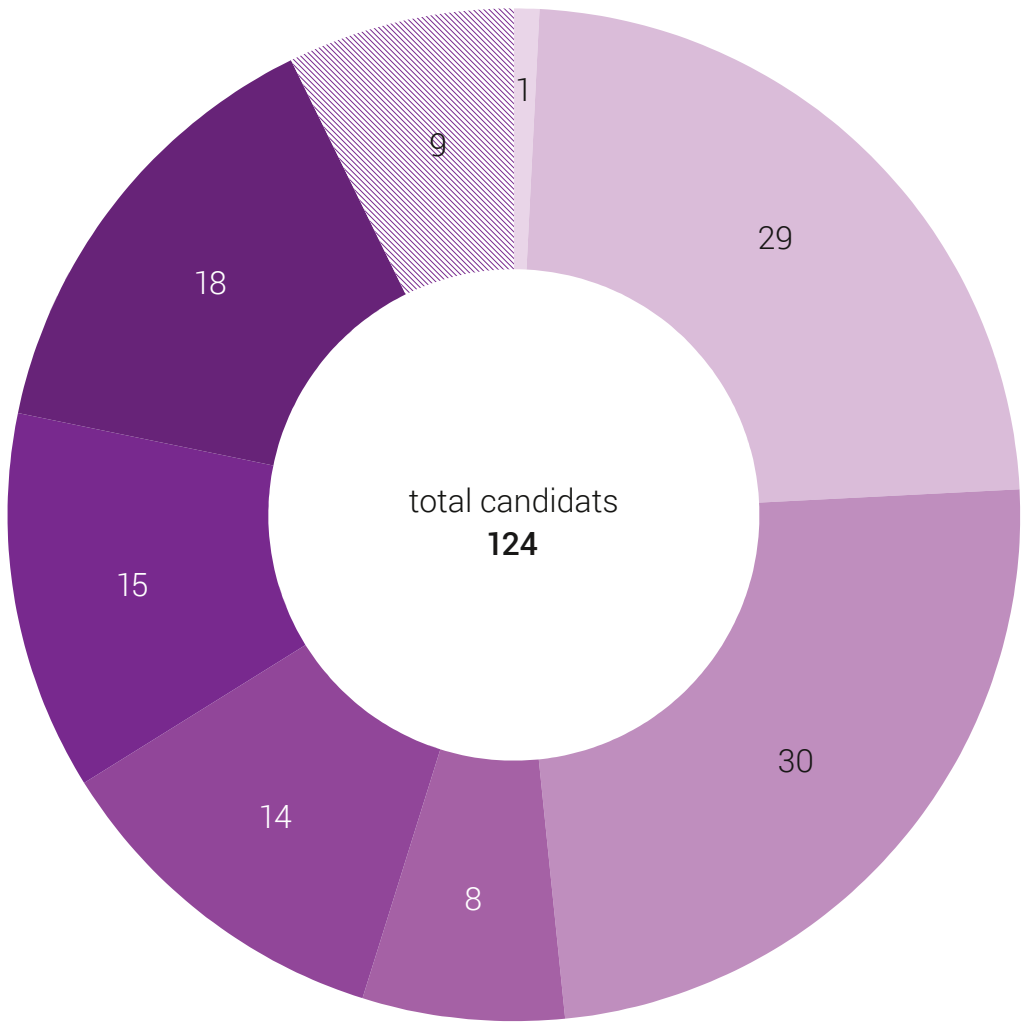

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

46,0

tous les partis

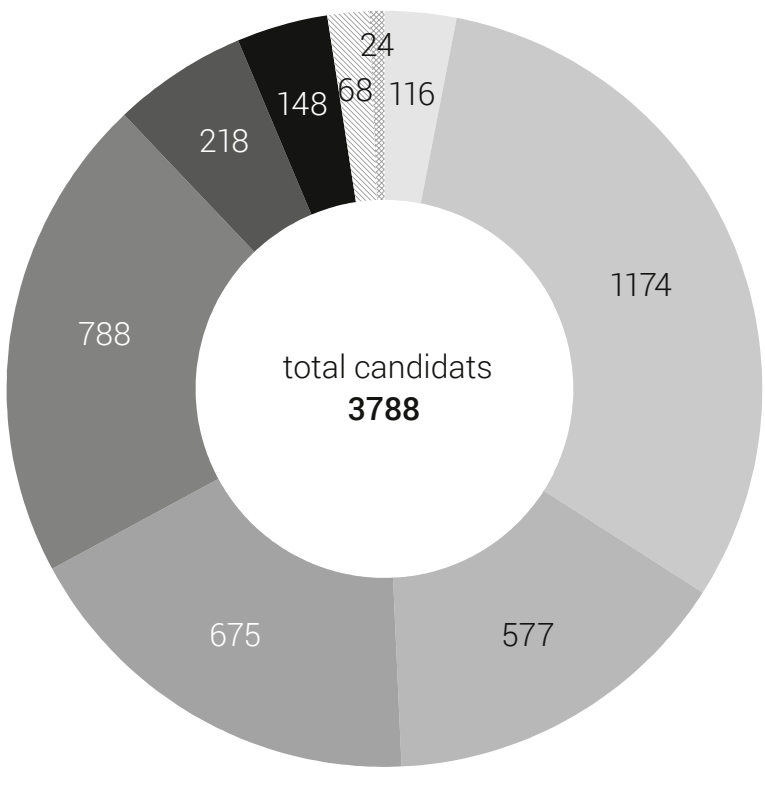

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

petits partis de gauche

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

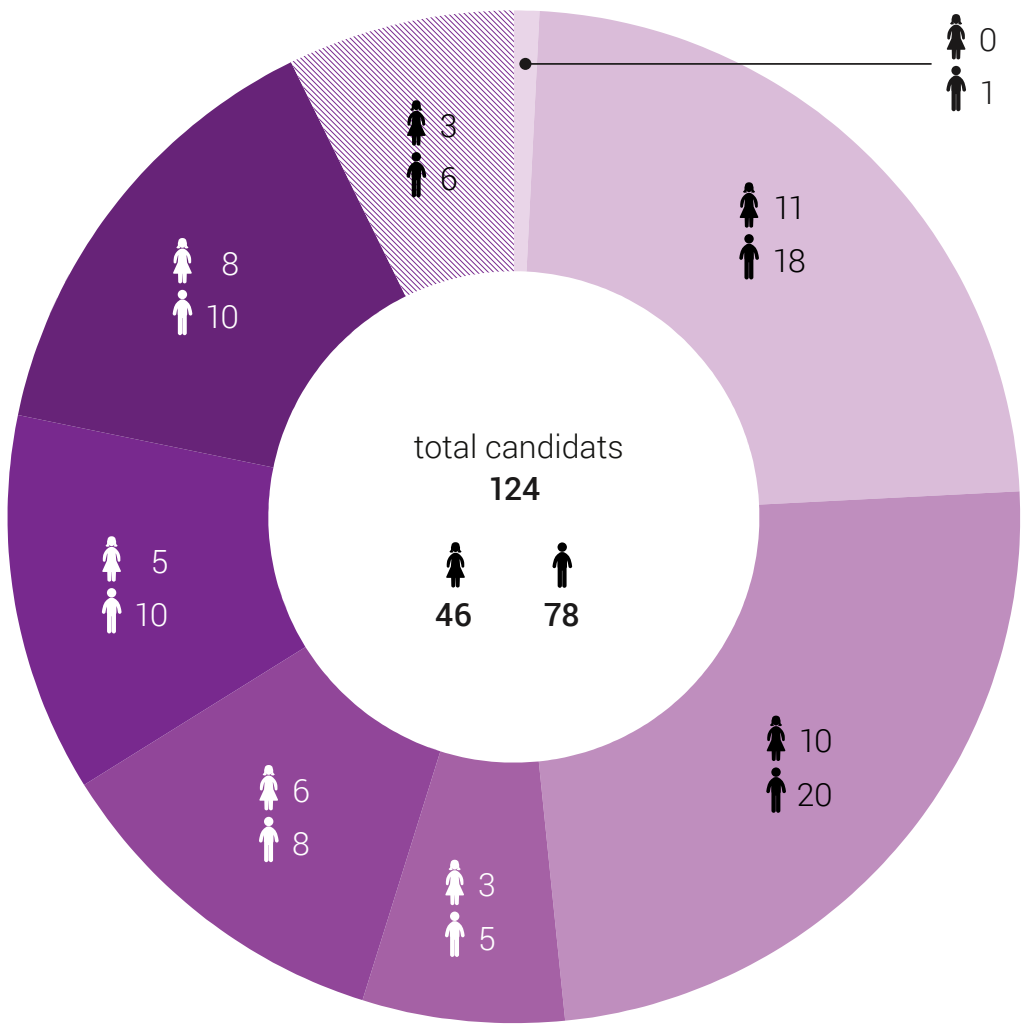

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

46,0 46,7 / 45,7

tous les partis

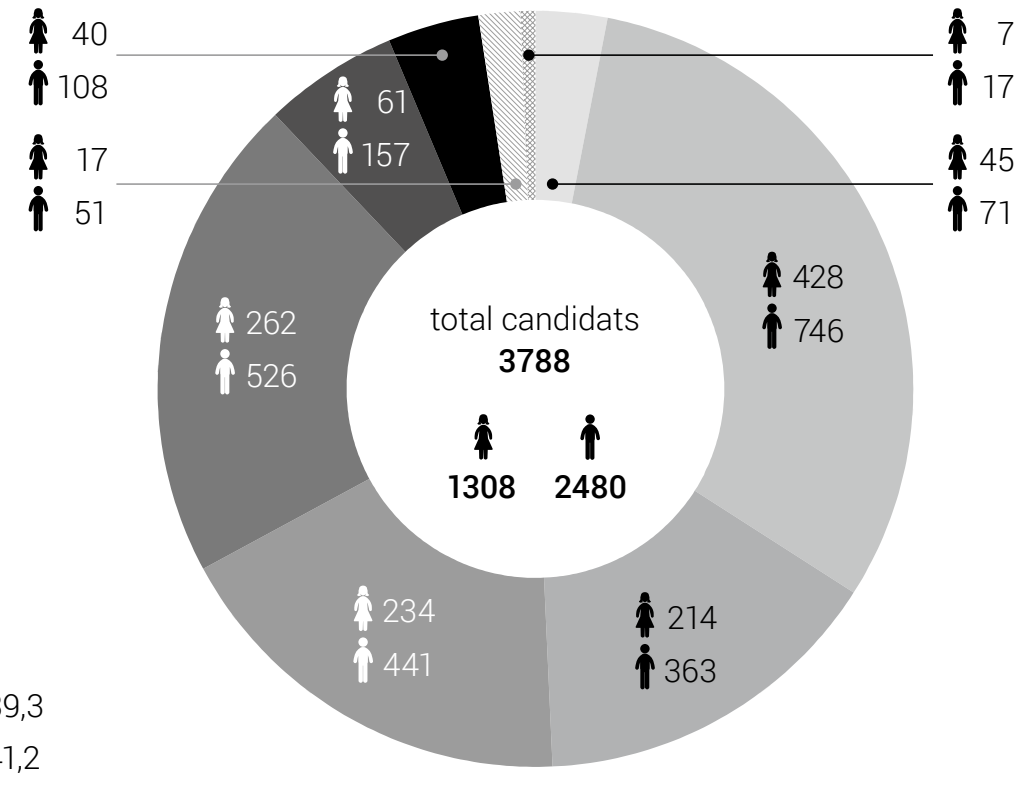

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

petits partis du centre

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

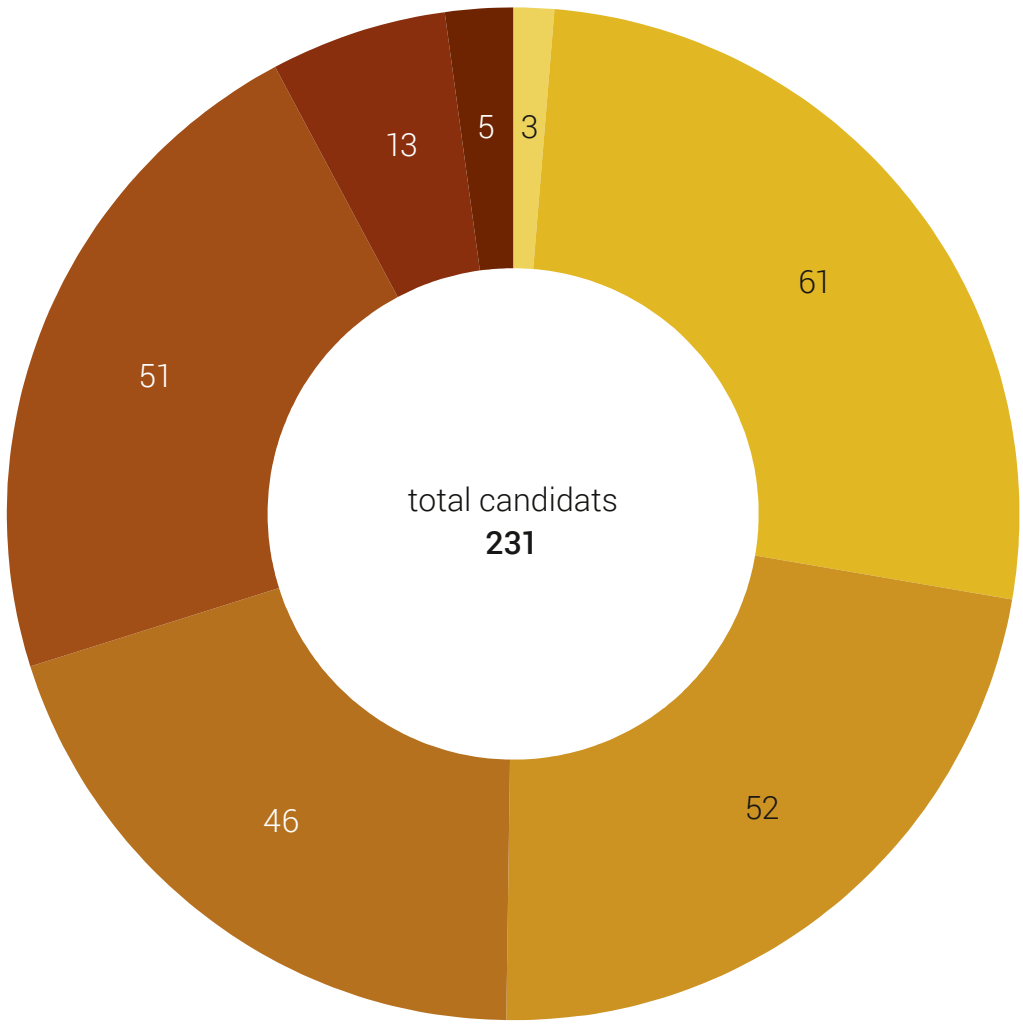

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,4

tous les partis

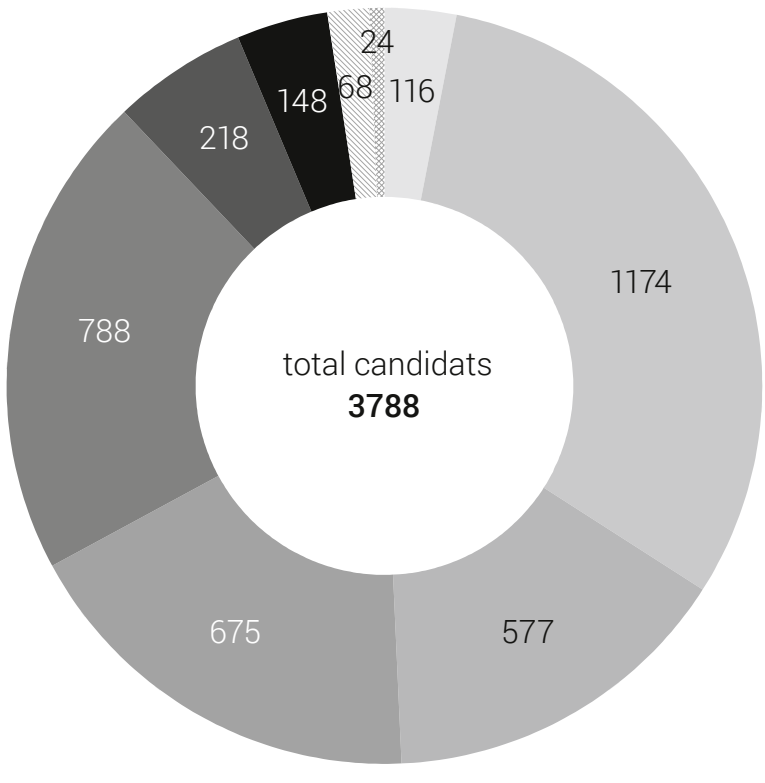

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

petits partis du centre

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

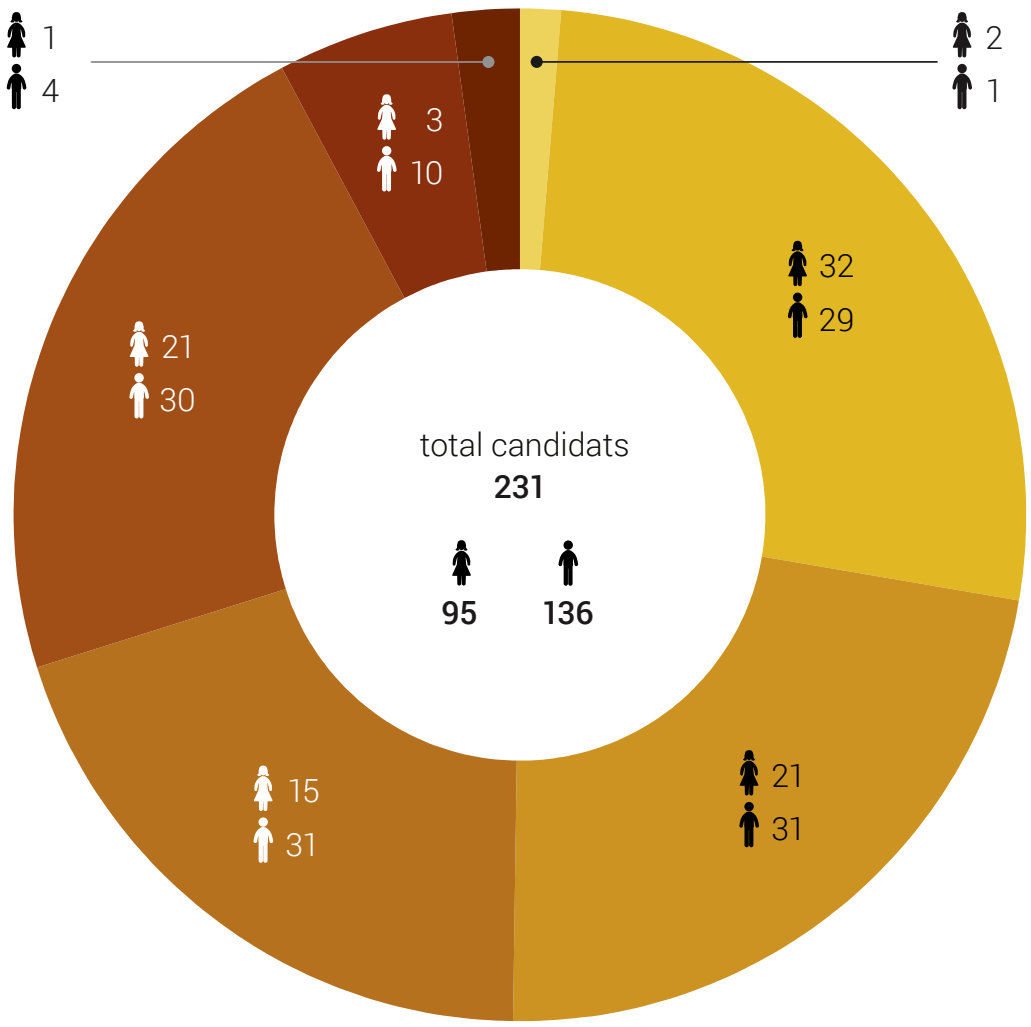

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,4 38,3 / 41,9

tous les partis

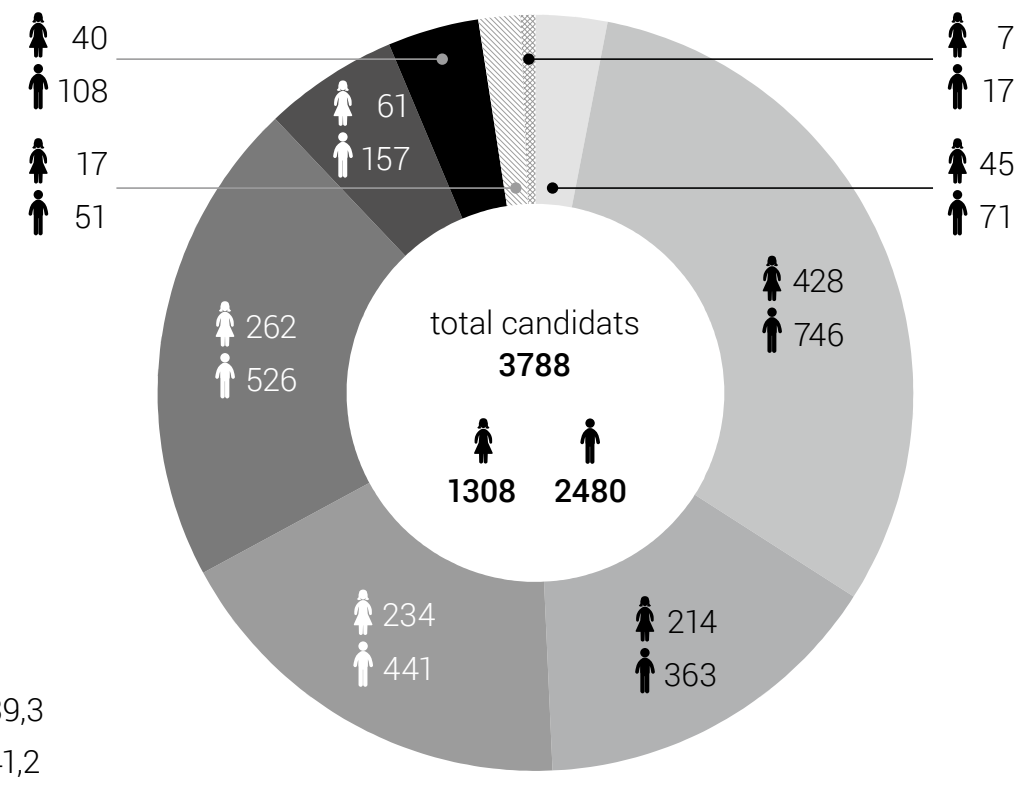

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

petits partis de droite

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

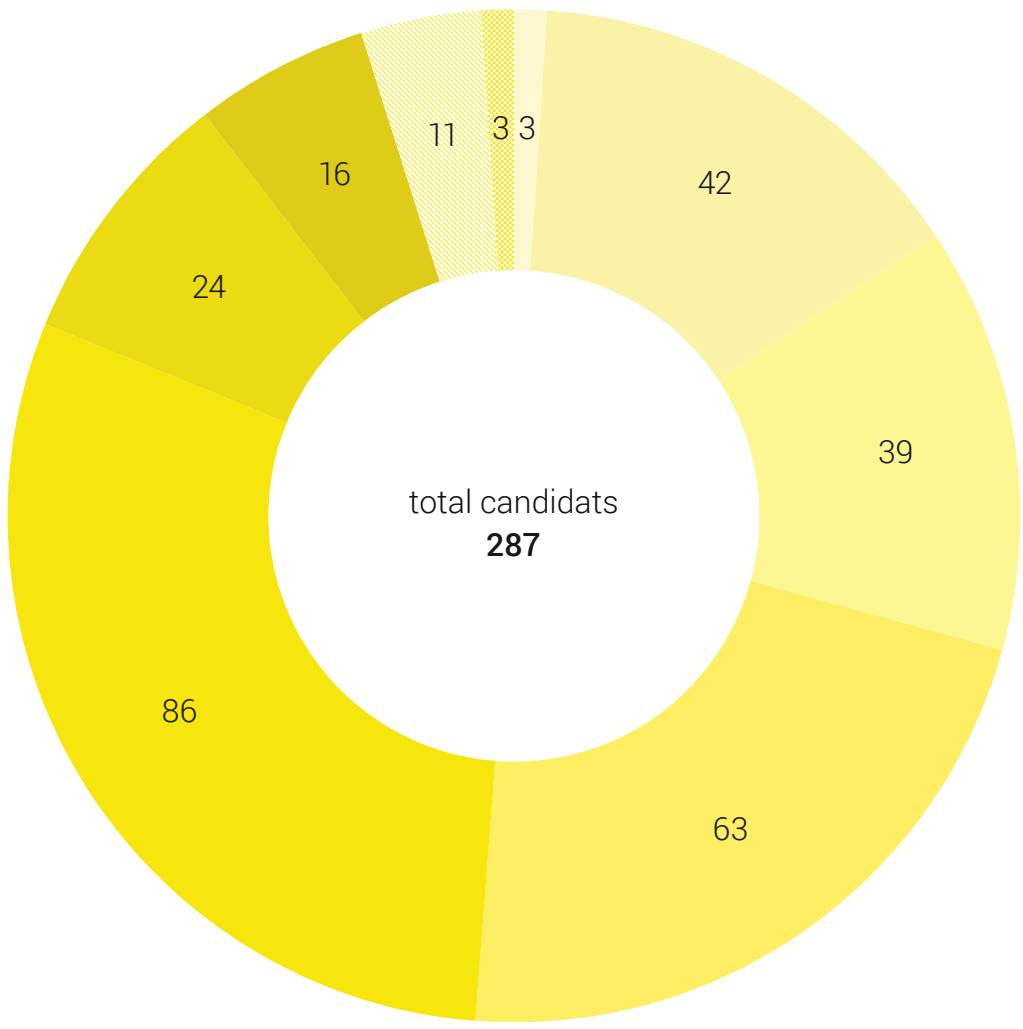

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

47,1

tous les partis

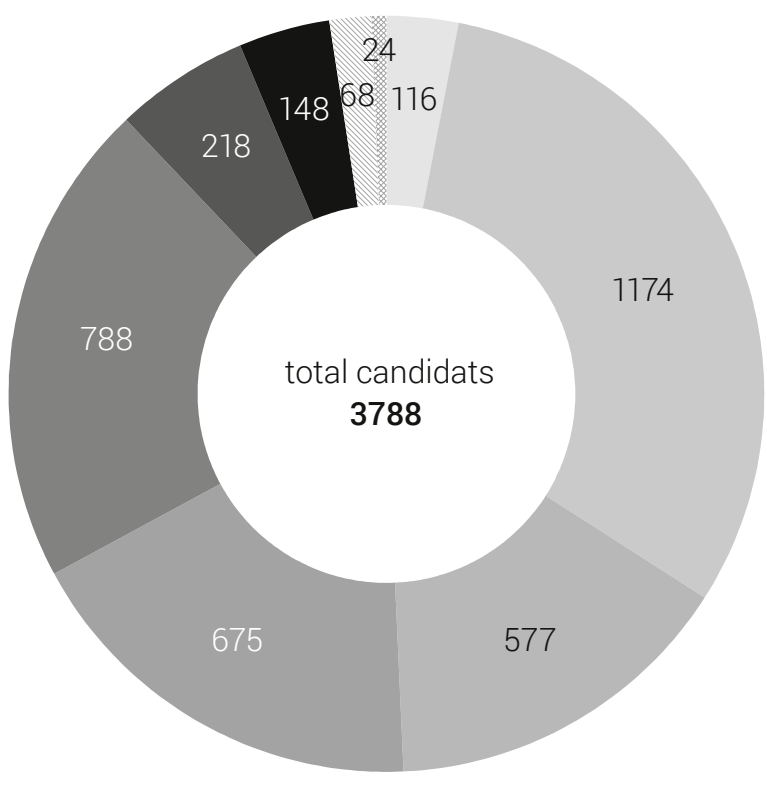

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

petits partis de droite

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

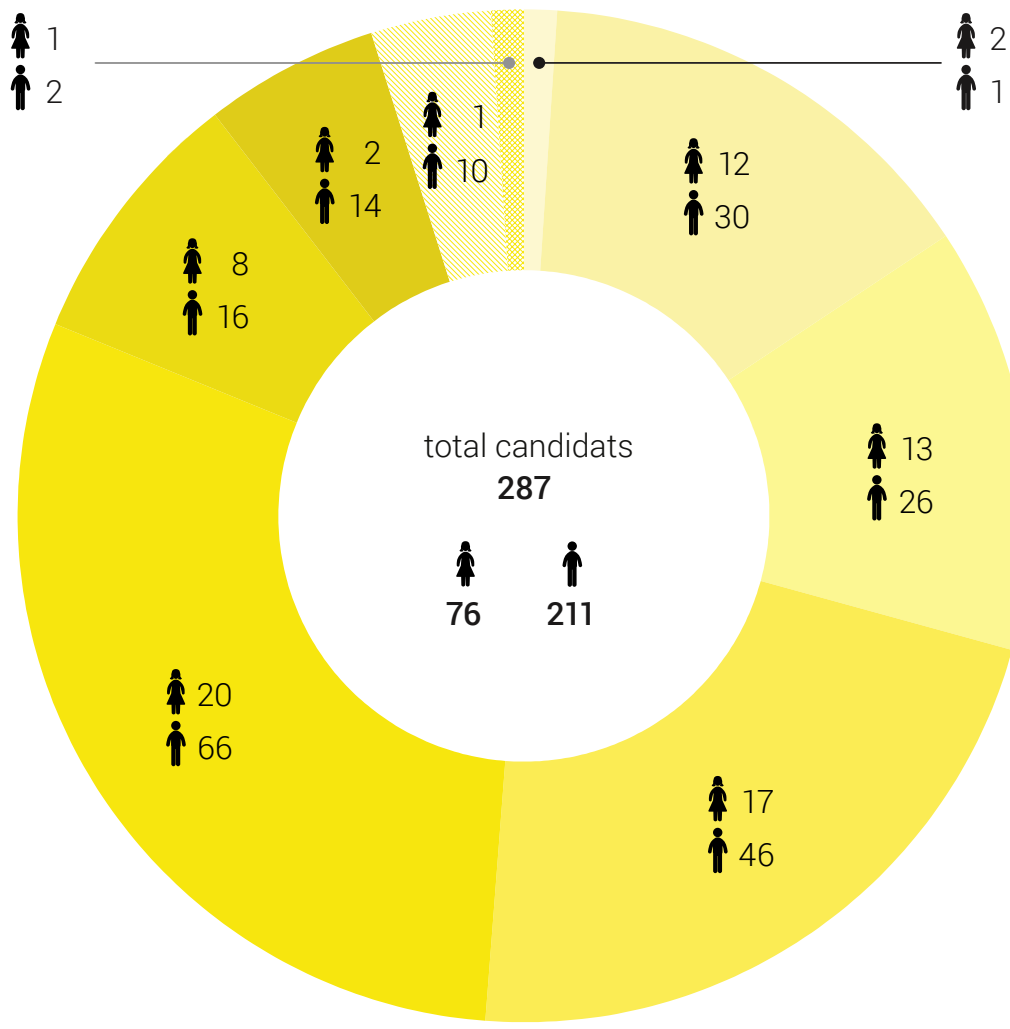

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

47,1 44,7 / 48,0

tous les partis

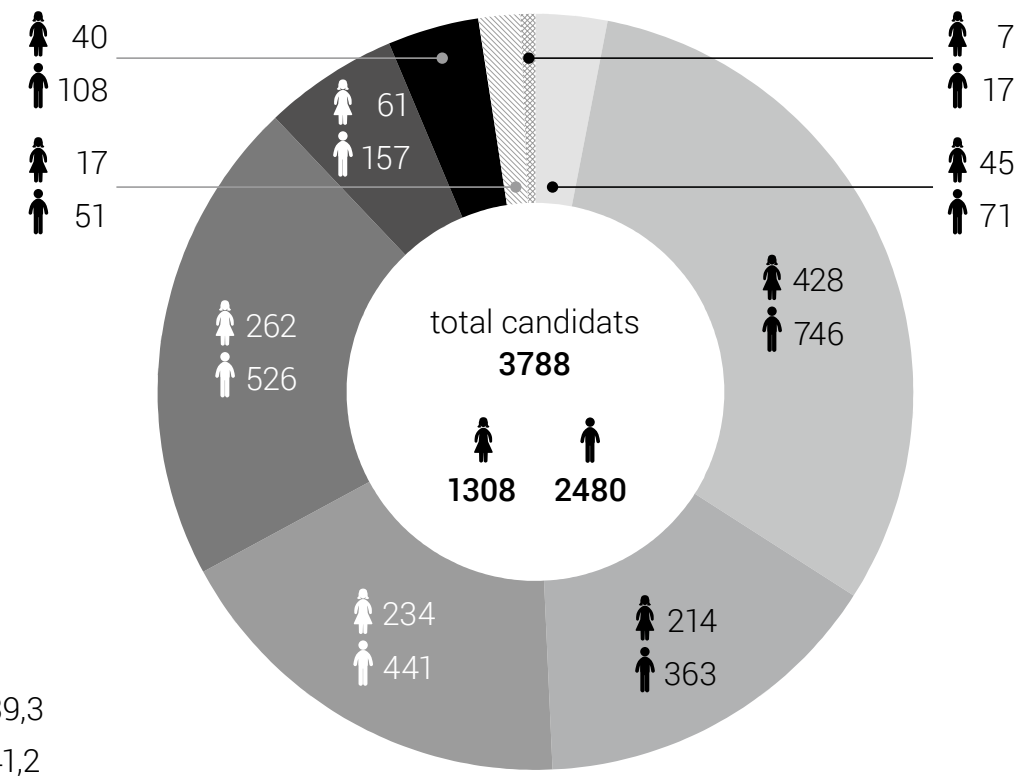

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

autres partis

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

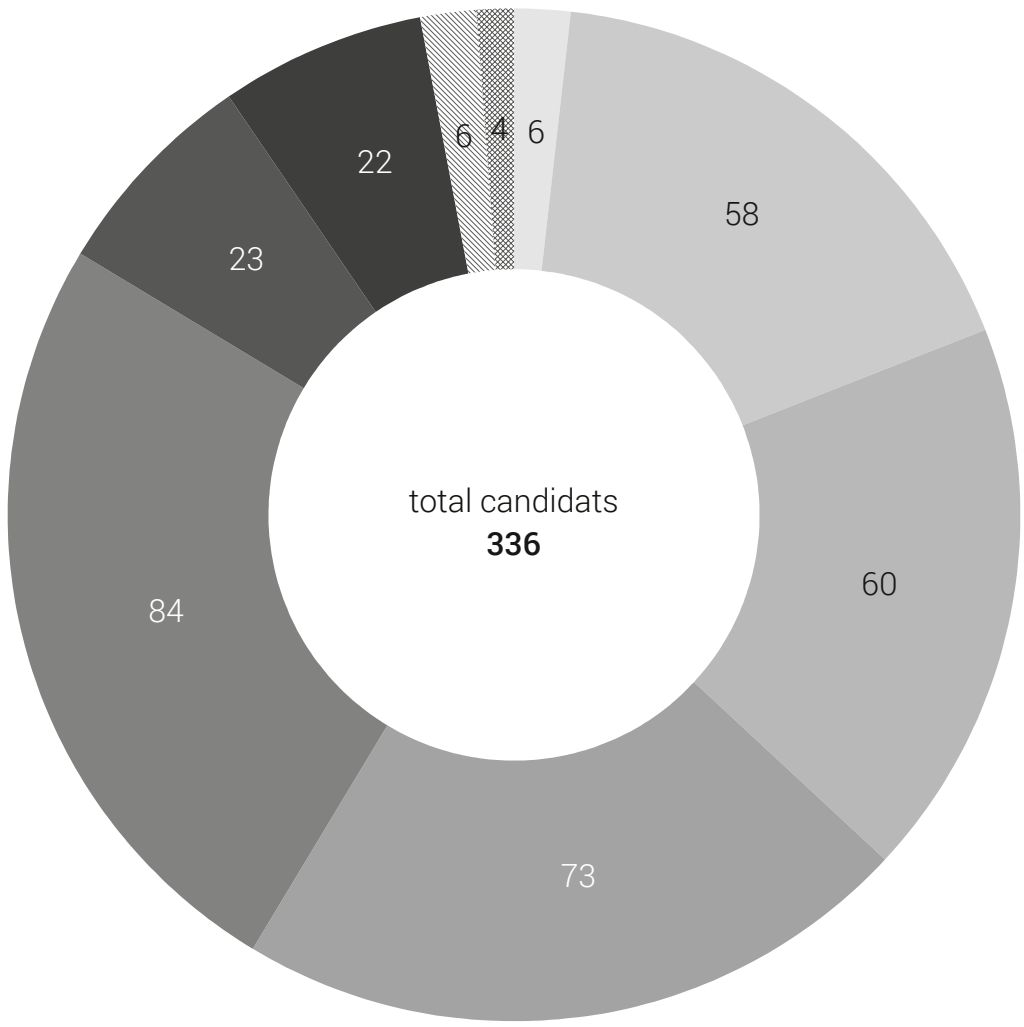

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

44,7

tous les partis

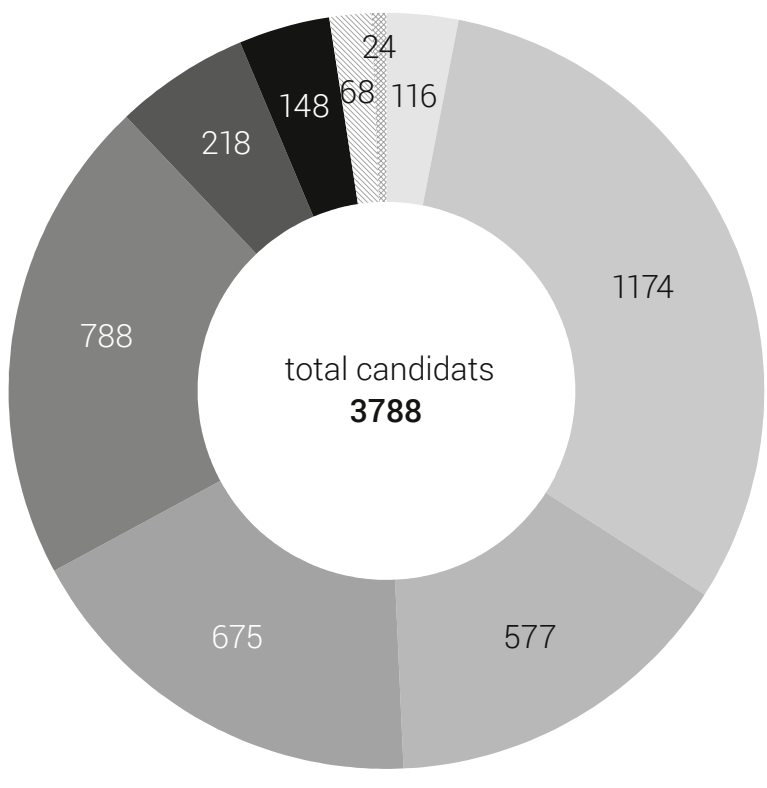

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6

© OFS, Neuchâtel 2015

Candidats lors des élections au Conseil national 2015, par classes d'âge et par sexe

autres partis

- PLR
- PDC
- PS
- UDC
- PVL
- PBD
- PES
- Petits partis de gauche
- Petits partis du centre
- Petits partis de droite
- Autres partis

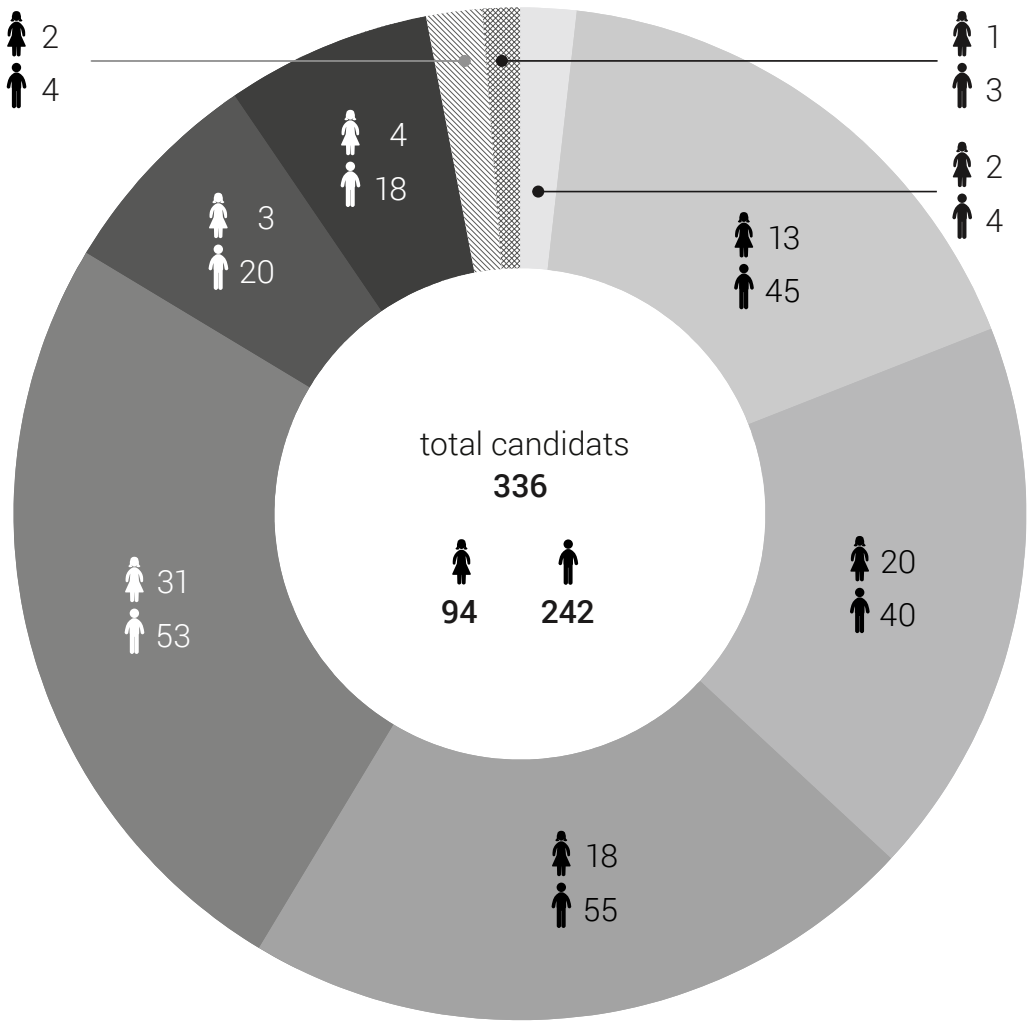

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

44,7 44,8 / 44,7

tous les partis

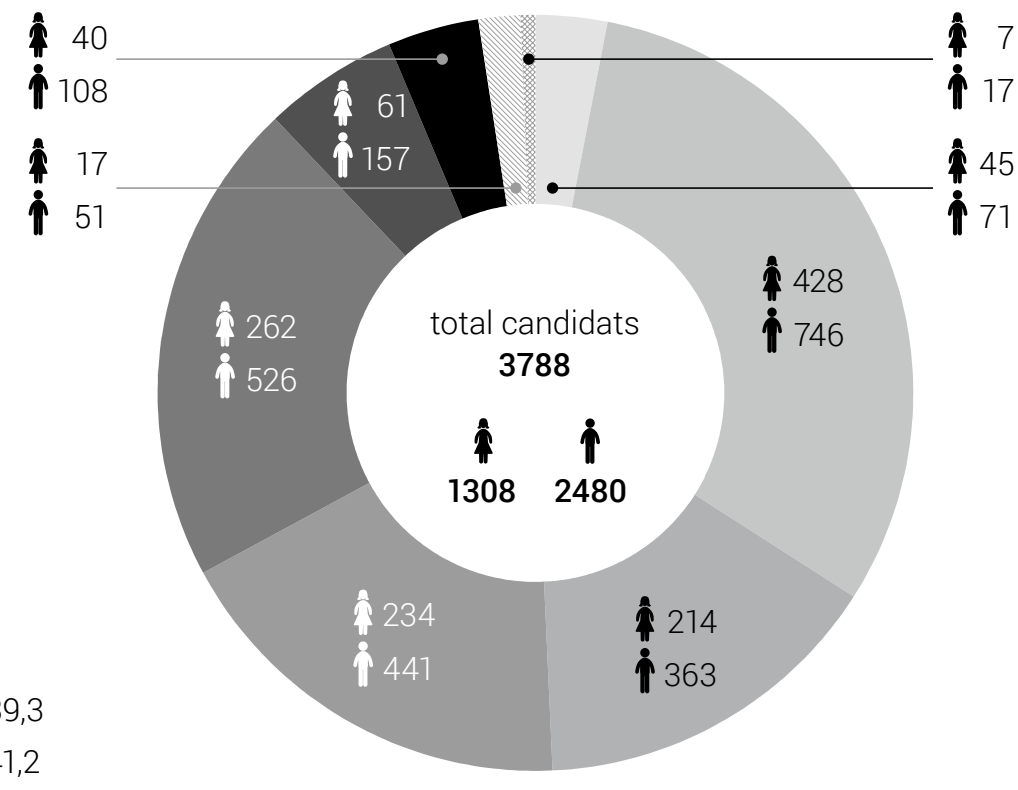

- 18 – 19 ans
- 20 – 29 ans
- 30 – 39 ans
- 40 – 49 ans
- 50 – 59 ans
- 60 – 64 ans
- 65 – 69 ans
- 70 – 74 ans
- 75 ans et plus

nombre de candidats par sexe

age moyen

40,6 39,3 / 41,2

© OFS, Neuchâtel 2015

Informations complémentaires

Partis et abréviations

PLR	PLR.Les Libéraux-Radicaux En 2009, fusion du PRD (Parti radical-démocratique suisse) avec le PLS (Parti libéral suisse) au plan national sous la dénomination de «PLR. Les Libéraux-Radicaux» (PLR) En 2012, fusion du PRD et du PL dans le canton de Vaud; dans le canton de Bâle-Ville, aucune fusion de PRD et PL. Etant donné que le PL-BS est membre du «PLR.Les Libéraux-Radicaux suisse», les listes du PL-BS ont été attribuées au PLR.
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PS	Parti socialiste suisse
UDC	Union démocratique du centre Jusqu'en 1971: parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB)
PLS	Parti libéral suisse En 2009, fusion du PRD (Parti radical-démo-

	cratique suisse) avec le PLS (Parti libéral suisse) au plan national sous la dénomination de «PLR.Les Libéraux-Radicaux» (PLR) En 2012, fusion du PRD et du PL dans le canton de Vaud; dans le canton de Bâle-Ville, aucune fusion de PRD et PL.
AdI	Alliance des indépendants (1936–1999)
PEV	Parti évangélique populaire suisse
PCS	Parti chrétien-social depuis 2014: Centre Gauche PCS Suisse
PVL	Parti vert-libéral 2004: scission du PE zurichois; en 2007 établi comme parti national
PBD	Parti Bourgeois-Démocratique 2008: scission de l'UDC
PST	Parti suisse du travail / Parti ouvrier et populaire (POP)
PSA	Partito socialista autonomo (TI) 1970–1988 Après la fusion avec une partie du PS tessinois: partito socialista unitario (PSU); depuis 1992: membre du PS Suisse
PSA-SJ	Parti socialiste autonome du Sud du Jura
POCH	Organisations progressistes suisses (1973–1993)
PES	Parti écologiste suisse
AVF	Alternative socialiste verte et groupements féministes (étiquette commune) (1975–2010)

Sol.	SolidaritéS
DS	Démocrates suisses (1961–1990: Action nationale)
Rép.	Républicains (1971–1989) Les mandats et les voix de Vigilance à Genève (1965–1990) sont placés sous Rép.
UDF	Union démocratique fédérale
PSL	Parti suisse de la liberté 1985–1994 et depuis 2009: Parti des automobilistes
Lega	Lega dei ticinesi
MCR	Mouvement Citoyens Romands À Geneve: Mouvement Citoyens Genevois
Autres	Groupes épars

Impressum

Editeur
Office fédéral de la statistique

Complément d'information
Werner Seitz, Madeleine Schneider,
OFS, section politique, culture, médias,
tél. 058 463 61 58, poku@bfs.admin.ch

Auteurs
Werner Seitz, avec la collaboration de
Madeleine Schneider, Corinne Straub, Oliver Heer
et Christof Seewer

Série
Statistique de la Suisse

Domaine
17 Politique

Langue du texte original
Allemand

Traduction
Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture
OFS; concept: Section DIAM, Prepress/Print;
photo: © D. von Burg

Concept/Graphisme/Layout
Section DIAM, Prepress/Print

Copyright
OFS, Neuchâtel 2015
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée